

« DES DONNÉES SÛRES ET UTILES POUR UNE RÉPONSE INCLUSIVE QUI TIENT COMPTE DE LA DIVERSITÉ DE L'ORIENTATION SEXUELLE, DE L'IDENTITÉ DE GENRE, DE L'EXPRESSION DE GENRE ET DES CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES (SOGIESC) »

SOGIESC

L'ORIENTATION SEXUELLE, DE L'IDENTITÉ DE GENRE, DE
L'EXPRESSION DE GENRE ET DES CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tél. : +41 22 717 9111
Fax : +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int
Site web : www.iom.int

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM

Photo de couverture :

Denys, un travailleur social, offre une assistance aux personnes de la communauté LGBTQ+, y compris les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres, les intersexes, les queers et d'autres personnes ayant des orientations sexuelles et des identités de genre diverses. Il distribue des tests de dépistage du VIH et aide à prendre rendez-vous chez le médecin. Ici, il discute avec un membre du personnel de l'OIM.

© IOM 2023/Alexey Shvirin

© IOM 2023



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode) (CC BY-NC-ND 3.0 IGO)*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

GUIDE OPÉRATIONNEL DE L'OIM 2023

« DES DONNÉES SÛRES ET UTILES
POUR UNE RÉPONSE INCLUSIVE QUI
TIENT COMPTE DE LA DIVERSITÉ DE
L'ORIENTATION SEXUELLE, DE L'IDENTITÉ
DE GENRE, DE L'EXPRESSION DE GENRE
ET DES CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES
(SOGIESC) »

SOGIESC

L'ORIENTATION SEXUELLE, DE L'IDENTITÉ DE GENRE, DE
L'EXPRESSION DE GENRE ET DES CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES

REMERCIEMENTS

Ce guide a été rédigé par Daunia Pavone (DTM et Protection dans les situations d'urgence, OIM) et Jennifer Rumbach (RMM et Point focal LGBTIQ+). Il est le fruit d'une collaboration entre l'équipe de la Matrice de suivi des déplacements (DTM) de l'OIM au sein de l'Institut global des données (GDI), la Division de la Protection de l'OIM (PXD), l'équipe globale de lutte contre les violences basées sur le genre au sein du Département des opérations et des situations d'urgence et le Point focal LGBTIQ+ de l'OIM.

Le processus de rédaction a été soutenu par des réviseurs et des collaborateurs qui ont fourni des recommandations et des contributions - en particulier, Giulia Tshilumba (PXD), Andrea Carlomaria Caflich (DTM), Agnes Kwoba Olusese (GBV/CCCM), Linda Cottone (PXD), Josamine Bronnvik (DTM), Joseph Slowey (DTM), Joseph Michael Costanzo (DTM) et Coralia Saenz (GBV/CCCM).

L'équipe tient à remercier tous les collègues qui l'ont soutenue. En particulier : Koko Warner (GDI), Mohammed Rizki (DTM), Irina Todorova (PXD) et Nadia Akmoun (PXD).

Traduction vérifiée par Agnès Tillinac

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
TABLE DES MATIÈRES	5
Résumé analytique	6
Introduction : pourquoi un guide sur les données relatives aux personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses ?	9
Arbre de décision sur l'obtention de données pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses : Quelles sont les données dont nous avons besoin et comment les collecter	11
Ce qu'il faut faire lors de la planification et de la mise en œuvre des programmes - y compris pour les activités de gestion de cas	22
Risques liés à la collecte et à la gestion des données pour les personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses et solutions de rechange pour obtenir des données utiles en toute sécurité	25
Le processus : Comment collecter en toute sécurité (uniquement) les informations dont nous avons besoin	31
Annexe A : Définitions	38
Annexe B : Ce que nous savons déjà - Exemples pour une réponse inclusive et pour réduire les risques associés aux données	44
Annexe C : Liste des ressources	54
Annexe D : Catégories pour les données sur le sexe, l'identité de genre et l'orientation sexuelle	57
Annexe E : Collecte de données sur le sexe	58

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce document utilise la formulation *«personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles diverses» (SOGIESC)* de préférence à «lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexués et queers» (LGBTIQ+), l'acronyme LGBTIQ+ étant considéré par beaucoup comme trop étroit à l'origine et dans son application. Tous les individus présentent une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles (ou SOGIESC) ; les caractéristiques SOGIESC diverses font référence aux caractéristiques SOGIESC qui existent en dehors des hypothèses hétéronormatives, cisnormatives, binaires de genre et endosexistes¹.

Données et informations sont nécessaires pour programmer et mettre en œuvre une réponse inclusive qui reflète et réponde aux besoins de tous les groupes et garantisse des modalités d'accès adaptées à toutes les personnes qui en ont besoin, y compris les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses.

Le manque de données et d'informations sur les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses est reconnu, et souvent les besoins spécifiques, les risques et les obstacles rencontrés par les personnes ayant diverses SOGIESC sont négligés lors de la conception et de la mise en œuvre d'une réponse, laissant certaines personnes exposées à des risques supplémentaires et le personnel confus quant à la manière de répondre de manière appropriée et inclusive.

La gestion des données et des informations concernant les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses est complexe, car la collecte, le stockage, l'analyse et le partage des données peuvent entraîner des risques supplémentaires graves pour ces personnes, leurs familles et leurs communautés, ainsi que pour les organisations et leur personnel, en raison de la réalité des contextes juridiques, sociaux et culturels dans lesquels nous travaillons. Ces risques ne doivent pas être

sous-estimés, car ils affectent la sécurité, la vie et le bien-être des personnes.

Comme l'indique le document du droit international de la migration (International Migration Law, IML) intitulé *«Normes internationales sur la protection des personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles diverses dans le contexte de la migration»* : «Les Etats et les autres parties prenantes doivent également toujours respecter le principe primordial de 'ne pas nuire' dans toutes les actions contribuant à la mise en œuvre des droits de l'homme.»²

Dans ce guide détaillé, vous trouverez 1) les types communs de données dont vous avez besoin pour une réponse inclusive, 2) les méthodes et sources à utiliser pour collecter les données nécessaires, et 3) comment éviter de nuire lors de la collecte, du stockage, de l'analyse, du partage et de l'utilisation de données et d'informations sur les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses.

À l'OIM, la collecte, le stockage, le partage, l'analyse et l'utilisation des données pour soutenir la conception et la mise en œuvre d'une réponse qui intègre les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses doivent respecter les principes fondamentaux définis par l'*approche d'intégration de la protection* (voir l'instruction obligatoire IN232 sur l'intégration de la protection)³, les directives opérationnelles du Comité permanent inter-organisations (CPI) sur la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire⁴, les principes de 2018 sur la protection des données personnelles et de la vie privée du Groupe de politique de confidentialité des Nations Unies⁵ et les principes de protection des données de l'OIM⁶. En particulier, le principe de la «finalité définie» signifie que seules les données ayant un lien avéré avec des actions en faveur du bien-être, de l'accès aux droits, aux biens et aux services et de la sécurité des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses doivent être collectées⁷. Le principe « Ne pas nuire » («Do No Harm») signi-

1 Voir les définitions dans *Annexe A : Définitions* et dans le glossaire institutionnel de l'OIM : <https://www.iom.int/resources/iom-sogiesc-glossary-terms>

2 Note d'information de l'IML : <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/InfoNote-International-Standards-Protection-of-People-with-Diverse-SOGIESC.pdf>

3 Pim.guide

4 Directives opérationnelles du CPI sur la responsabilité des données dans l'action humanitaire <https://interagencystandingcommittee.org/operational-response/iasc-operational-guidance-data-responsibility-humanitarian-action>. Il convient de noter que la stratégie de l'OIM en matière de données migratoires fait de la responsabilité en matière de données l'un des principes de l'OIM (p. 10) et indique que l'OIM "soutiendra la mise en œuvre et le suivi" des cadres pertinents du Comité permanent interorganisations (p. 23). L'OIM <https://publications.iom.int/books/internal-displacement-data-strategy-2021-2025> précise que "l'IDDS est en outre guidée par [...] les directives opérationnelles du Comité permanent interorganisations sur la responsabilité des données", p. 7.

5 https://unsceb.org/sites/default/files/imported_files/UN-Principles-on-Personal-Data-Protection-Privacy-2018_0.pdf, adopté par le Comité de haut niveau des Nations unies sur la gestion (HLCM) lors de sa 36e réunion, le 11 octobre 2018.

6 Voir le manuel de protection des données de l'OIM

7 Le manuel de protection des données de l'OIM introduit également la notion de "FINALITÉ PRÉCISE ET LÉGITIME" parmi les principes de l'OIM en matière de protection des données, en précisant que "la ou les finalités pour lesquelles les données à caractère personnel sont collectées et traitées doivent être précises et légitimes, et doivent être connues de la personne concernée au moment de la collecte. Les données à caractère personnel ne doivent être utilisées qu'aux fins spécifiées, à moins que la personne concernée ne consente à une utilisation ultérieure ou que cette utilisation soit compatible avec les fins spécifiées à l'origine". Manuel de protection des données de l'OIM, p.13

fié qu'une attention particulière doit être accordée à la collecte de données qui n'augmentent pas ou ne causent pas de préjudice lorsqu'elles sont collectées, stockées, partagées, analysées et utilisées, et à la sollicitation de ces données uniquement d'une manière qui ne cause pas de préjudice et par le biais de méthodes et de sources appropriées.

Le principe «centré sur les personnes et inclusif» signifie que «les populations concernées doivent avoir la possibilité d'être incluses, représentées et habilitées à exercer leur pouvoir tout au long de la gestion des données, chaque fois que le contexte opérationnel le permet». Des efforts particuliers doivent être faits pour soutenir la participation et l'engagement des personnes qui ne sont pas bien représentées et qui peuvent être marginalisées dans l'activité de gestion des données en question (par exemple, en raison de l'âge, du sexe et d'autres facteurs de diversité tels que le handicap, l'appartenance ethnique, la religion, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques), ou qui sont autrement «invisibles». Cela est conforme à l'engagement de ne laisser personne de côté. Une approche centrée sur les personnes et inclusive est particulièrement importante dans le développement de normes et de standards spécifiques au contexte pour la gestion des données».⁸

Il est essentiel d'évaluer les risques liés à l'exercice de collecte des données et d'analyser chaque question des outils de collecte des données afin d'éviter de porter préjudice aux personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, aux énumérateurs, aux communautés et à l'organisation, tout au long du cycle de vie des données.

L'alignement sur le processus commun d'évaluation des besoins défini dans le cadre du *Grand Bargain*⁹ est également nécessaire pour réduire les dommages et obtenir des données utiles et utilisables.

Le processus commence par l'identification entre collègues des décisions stratégiques et programmatiques à prendre et des informations nécessaires pour prendre ces décisions.¹⁰ Les exemples de données et d'informations généralement nécessaires figurent dans *l'Arbre de décision sur l'obtention de données pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses*.¹¹

Une fois que les informations détaillées dont l'équipe a besoin sont clairement définies, il est nécessaire de

procéder à un examen et à une analyse des données et des informations existantes avant de passer à tout type de collecte de données primaires. Des exemples de sources de données secondaires (c'est-à-dire existantes¹²) à utiliser avant de passer à la collecte de données primaires sont fournis dans l'annexe *Ressources pour l'analyse des données secondaires*.

Toute réponse globale doit commencer par la formation de toutes les équipes, y compris le personnel international et national. Cela signifie qu'il faut former les cadres supérieurs, les équipes qui conçoivent et contrôlent les programmes, celles qui mettent en œuvre les activités, celles qui conçoivent les exercices et les outils de collecte de données, celles qui collectent les données et celles qui sont en contact direct avec la population touchée (par exemple, les équipes de sécurité, les travailleurs sociaux, le personnel des centres d'accueil et de transit, les logisticiens, les experts en eau et en assainissement, les collègues qui s'occupent des abris). L'OIM dispose d'un programme complet de formation sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles, disponible en personne et en ligne sur I-Learn et E-Campus.¹³ Ces options de formation permettront au personnel de se familiariser avec les concepts de base et les réalités des personnes présentant diverses SOGIESC. Bien qu'aucun de ces cours ne comporte actuellement de conseils sur la collecte de données, il est nécessaire que le personnel impliqué dans la collecte de données et/ou ayant un niveau élevé d'interaction avec les populations concernées suive le cours en présentiel, plus complet. Une session de formation sur la manière de recueillir et de traiter en toute sécurité les données relatives aux personnes ayant diverses SOGIESC, conforme à ce guide, est également accessible au public à l'adresse suivante¹⁴.

Conformément aux bonnes pratiques en matière de protection et de gestion de l'information, les équipes devraient ensuite utiliser les connaissances et l'expérience acquises au fil des années d'activités de réponse sur le terrain, avant d'essayer de collecter de nouvelles données. Certains exemples de terrain sont énumérés dans le présent document à *l'Annexe B : Ce que nous savons déjà - Exemples pour une réponse inclusive et pour réduire les risques associés aux données*. Ces exemples mettent en évidence les défis, les obstacles et les risques communs auxquels sont confrontées les

8 Orientations du CPI sur la responsabilité des données dans l'action humanitaire <https://interagencystandingcommittee.org/operational-response/iasc-operational-guidance-data-responsibility-humanitarian-action>

9 Les résultats du *Grand Bargain* sont disponibles à l'adresse suivante : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/ensuring_data_and_analysis_is_useful_and_usable_for_response_-_tools.pdf

10 Il est important de se rappeler que "données" n'est pas synonyme de "nombre de personnes" : nous recueillerons et utiliserons toutes les informations qui nous aideront à répondre en toute sécurité, ainsi qu'à défendre les droits des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses.

11 <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/sogiesc> et ci-dessous dans ce guide.

12 Voir l'Annexe A : Définitions

13 Voir : *Ressources didactiques pour le personnel et les partenaires de l'OIM* (clé d'inscription : SOGIESC-IOM-2022).

14 <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/trainings>

personnes ayant diverses SOGIESC lors d'une crise pour accéder à leurs droits, à leurs besoins fondamentaux, aux services et pour participer à la vie de la communauté. L'analyse d'exemples tirés de notre expérience commune nous aidera tous à réduire ces risques connus lors de la conception et de la mise en œuvre de nos projets, afin d'améliorer le caractère inclusif de notre réponse avant même de collecter de nouvelles données.

Après avoir analysé les données et informations existantes, il convient de passer à la collecte de données primaires uniquement si la conception et la mise en œuvre de la réponse nécessitent des données et informations supplémentaires. Chaque type de données et d'informations devra être obtenu à l'aide de sources et de méthodes appropriées, et les outils de collecte de données doivent être élaborés avec soin et conjointement par des experts en matière de SOGIESC, des experts en matière de protection, des experts sectoriels et des experts en matière de données/d'évaluation. Ce document facilite l'identification des objectifs définis, des besoins en informations, des sources secondaires et des méthodes de collecte de données primaires pour chaque objectif, section sur [l'Arbre de décision sur l'obtention de données pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses](#).¹⁵

Pour chaque exercice de collecte de données, les équipes doivent procéder à une analyse des risques afin de s'assurer que l'exercice peut être mis en œuvre en toute sécurité et de trouver des solutions pour minimiser les risques identifiés. En outre, ils effectuent une analyse spécifique « Ne pas nuire » («Do No Harm») sur chaque question des outils de collecte de données et sur l'analyse attendue des résultats. Le processus et les outils destinés à faciliter cette analyse sont expliqués dans la section : [Le processus : Comment collecter en toute sécurité \(uniquement\) les informations dont nous avons besoin pour l'inclusion des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses](#).

Notez que nous ne devons pas demander l'orientation

sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles des individus, et nous ne devons pas essayer de collecter la prévalence des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses dans une communauté, une région ou un pays.

De même, nous ne devons pas tenter de collecter le nombre de personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses parmi les utilisateurs/bénéficiaires des programmes.

Si l'on vous demande de participer à de telles activités de collecte de données, demandez l'aide d'un expert SOGIESC de l'OIM, tel que le point focal LGBTQ+ ou l'équipe de protection (PIM-Support@iom.int) au siège, afin d'expliquer, y compris aux donateurs, pourquoi nous ne pouvons pas répondre à la demande et quelles sont les alternatives et les données plus utiles que nous pouvons fournir.

Étant donné que des révélations spontanées se produisent souvent au cours de nos activités, le personnel de chaque programme doit être prêt à gérer en toute sécurité les révélations spontanées concernant l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles d'une personne en assurant un suivi approprié, et à gérer et conserver ces informations en toute sécurité et avec la plus grande attention. Voir la section ci-dessous [Ce qu'il faut faire lors de la planification et de la mise en œuvre des programmes - y compris pour les activités de gestion de cas](#).

Les raisons des deux approches susmentionnées sont multiples et comprennent des considérations éthiques, pratiques et techniques en matière de données et d'évaluation. Les raisons éthiques, techniques et pratiques de ces limitations sont détaillées dans la section [Risques liés à la collecte et à la gestion des données pour les personnes présentant des caractéristiques SOGIESC](#), ainsi que des types de données alternatifs concrets qui sont utiles pour notre programmation inclusive et qui devraient être collectés en toute sécurité.

¹⁵ <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/sogiesc> et ci-dessous dans ce guide.

INTRODUCTION : POURQUOI UN GUIDE SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX PERSONNES AYANT DES CARACTÉRISTIQUES SOGIESC DIVERSES ?

Ce guide est le résultat du travail conjoint de l'équipe de l'OIM chargée de la matrice de suivi des déplacements (DTM) au sein de l'Institut global de données (GDI), de la Division de la protection de l'OIM (PXD), de l'équipe globale de lutte contre les violences basées sur le genre au sein du Département des opérations et des urgences et du point focal LGBTIQ+ de l'OIM.

Une réponse inclusive qui répond aux besoins de tous les groupes, y compris les besoins et les priorités des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, est primordiale dans les communautés humanitaires et de développement. Cependant, certains collègues ne savent pas encore s'il est important de collecter des données sur les personnes ayant diverses SOGIESC, ni quelles données sont réellement nécessaires à la prise de décision, ni par quelles modalités elles doivent être collectées.

D'autres difficultés sont liées au fait que, dans de nombreux contextes, il est soit criminalisé, soit culturellement inacceptable d'avoir ou d'exprimer des identités qui sortent du cadre cisgenre, de l'endosexualité et de l'hétérosexualité, ou de manifester des comportements qui sont perçus comme en dehors du cadre binaire du genre. Quoi qu'il en soit, les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses sont présentes dans toutes les cultures, dans tous les pays et dans toutes les populations que nous aidons. Les personnes que nous aidons et qui ont des caractéristiques SOGIESC diverses sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination, de violence et d'exclusion¹⁶ pendant les crises, les catastrophes, les migrations et les déplacements.

Informations et données sont essentielles pour planifier et mettre en œuvre une programmation inclusive. La compréhension et la reconnaissance des risques, des besoins et des ressources des diverses populations SOGIESC permettent d'apporter un soutien approprié, précis et ciblé par le biais de la programmation, du plaidoyer et des ressources.

Les données sur les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC¹⁷ diverses sont essentielles pour soutenir la prise de décision programmatique et la mise en œuvre opérationnelle sur le terrain avec et pour les personnes ayant diverses SOGIESC, ainsi que pour plaider en faveur de l'allocation des ressources et permettre une meilleure orientation et de meilleurs services de soutien.

La disponibilité limitée des données relatives aux personnes ayant des caractéristiques sexuelles et identitaires différentes contribue à les rendre invisibles aux yeux des responsables politiques et des décideurs¹⁸, ainsi qu'aux yeux des donateurs et des travailleurs humanitaires.

Cependant, la collecte de certains types de données ou la collecte de données à l'aide d'une méthode et d'une source erronées peut nuire aux personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, aux énumérateurs et éventuellement à l'organisation qui mène l'exercice de collecte de données. Ceci est particulièrement pertinent, mais pas exclusivement, dans de nombreux pays où travaillent les collègues de l'humanitaire et du développement, et où la réalité sociale et les cadres culturels et juridiques peuvent accroître les risques pour les personnes ayant diverses SOGIESC.

Ce guide vise à aider tous les collègues à identifier les données nécessaires et à les obtenir, les gérer et les utiliser en toute sécurité pour planifier et mettre en œuvre une réponse sûre et inclusive pour toutes les personnes dans le besoin, y compris les personnes ayant diverses SOGIESC, sans porter préjudice aux personnes concernées, aux communautés, aux personnes interrogées, aux énumérateurs et aux organisations.¹⁹

Ce guide permet aux organisations et à leur personnel de savoir quelles données sont nécessaires à la prise de décisions stratégiques, programmatiques et opérationnelles, et de collecter les données nécessaires dans le plein respect des principes «**Ne pas nuire**», «**Objectif défini**», «**Nécessité**» et «**Proportionnalité**»,²⁰ conformément aux meilleures pratiques de gestion des

16 Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, U.N. Doc. A/HRC/37/50 (23 novembre 2018), para. 32 (indiquant que les migrants LGBTIQ sont " particulièrement vulnérables à la discrimination, à la violence, aux abus sexuels et à l'humiliation ").

17 Les données sur les personnes présentant des caractéristiques OSIG diverses comprennent des données sur les obstacles spécifiques rencontrés pour accéder aux biens et services de base, aux ressources et aux mécanismes d'adaptation, ainsi qu'aux risques de protection, entre autres.

18 Voir par exemple la note d'information de l'IIML : <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd486/files/documents/InfoNote-International-Standards-Protection-of-People-with-Diverse-SOGIESC.pdf>.

19 Voir la liste de contrôle DTM Do No Harm (<https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/field-companion-sectoral-questions-location-assessment>) pour un bref aperçu de qui et quand peut être exposé à des dommages au cours des activités de gestion de l'information et des données. Voir également la session de formation SDP-DAP sur l'intégration de la protection dans les activités de gestion de l'information et d'analyse (<https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/sectoral-sessions-dtm-coordinators>).

20 Voir : <http://pim.guide/guidance-and-products/product/principles-protection-information-management-may-2015/> et <https://interagencystandingcommittee.org/operational-response/iasc-operational-guidance-data-responsibility-humanitarian-action>, page 15

informations relatives à la protection²¹ et aux orientations opérationnelles du CPI sur la responsabilité des données dans le cadre de l'action humanitaire.²²

Ce guide utilise l'approche et le processus partagés développés dans le cadre du *Grand Bargain* par le groupe de travail «Garantir que les données et les analyses sont utiles et utilisables pour l'intervention» (EDAUUR)²³ et s'appuie sur les meilleures pratiques de collaboration entre les utilisateurs et les fournisseurs de données **pour obtenir les données nécessaires à l'intervention sans exposer les personnes vulnérables à des risques supplémentaires.**

Ce document utilise la formulation «personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles (SOGIESC) diverses» de préférence à «lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexués et queers» (LGBTIQ+), l'acronyme LGBTIQ+ étant considéré par beaucoup comme trop étroit à l'origine et dans son application. Tous les individus présentent une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles (des SOGIESC); les caractéristiques SOGIESC diverses font référence aux SOGIESC qui existent en dehors des hypothèses hétéronormatives, cisnormatives, binaires de genre et endosexistes.

21 Pim.guide

22 Directives opérationnelles du CPI sur la responsabilité des données dans l'action humanitaire <https://interagencystandingcommittee.org/operational-response/iasc-operational-guidance-data-responsibility-humanitarian-action>.

23 Les résultats du Grand Bargain sont disponibles à l'adresse suivante : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/ensuring_data_and_analysis_is_useful_and_usable_for_response_-_tools.pdf.

ARBRE DE DÉCISION SUR L'OBTENTION DE DONNÉES POUR LES PERSONNES AYANT DES CARACTÉRISTIQUES SOGIESC DIVERSES : QUELLES SONT LES DONNÉES DONT NOUS AVONS BESOIN ET COMMENT LES COLLECTER ?

Nous commençons par identifier l'objectif, ou l'utilisation, des informations que nous voulons collecter, conformément au PIM (Protection Information Management), aux principes de responsabilité des données du CPI et au processus partagé d'EDAUUR. Cela contribue à une collecte sûre et efficace des données et des informations. [l'Arbre de décision](#)²⁴ ci-dessous est un diagramme qui nous aide à identifier notre objectif

et les informations dont nous avons besoin, ainsi que la méthode et la source appropriées pour obtenir en toute sécurité des données utiles et utilisables. Il est conçu pour inclure certaines des utilisations les plus courantes de l'information dans les programmes, le plaidoyer et la prise de décision. Le diagramme est expliqué et complété par des conseils importants dans [la section suivante](#).

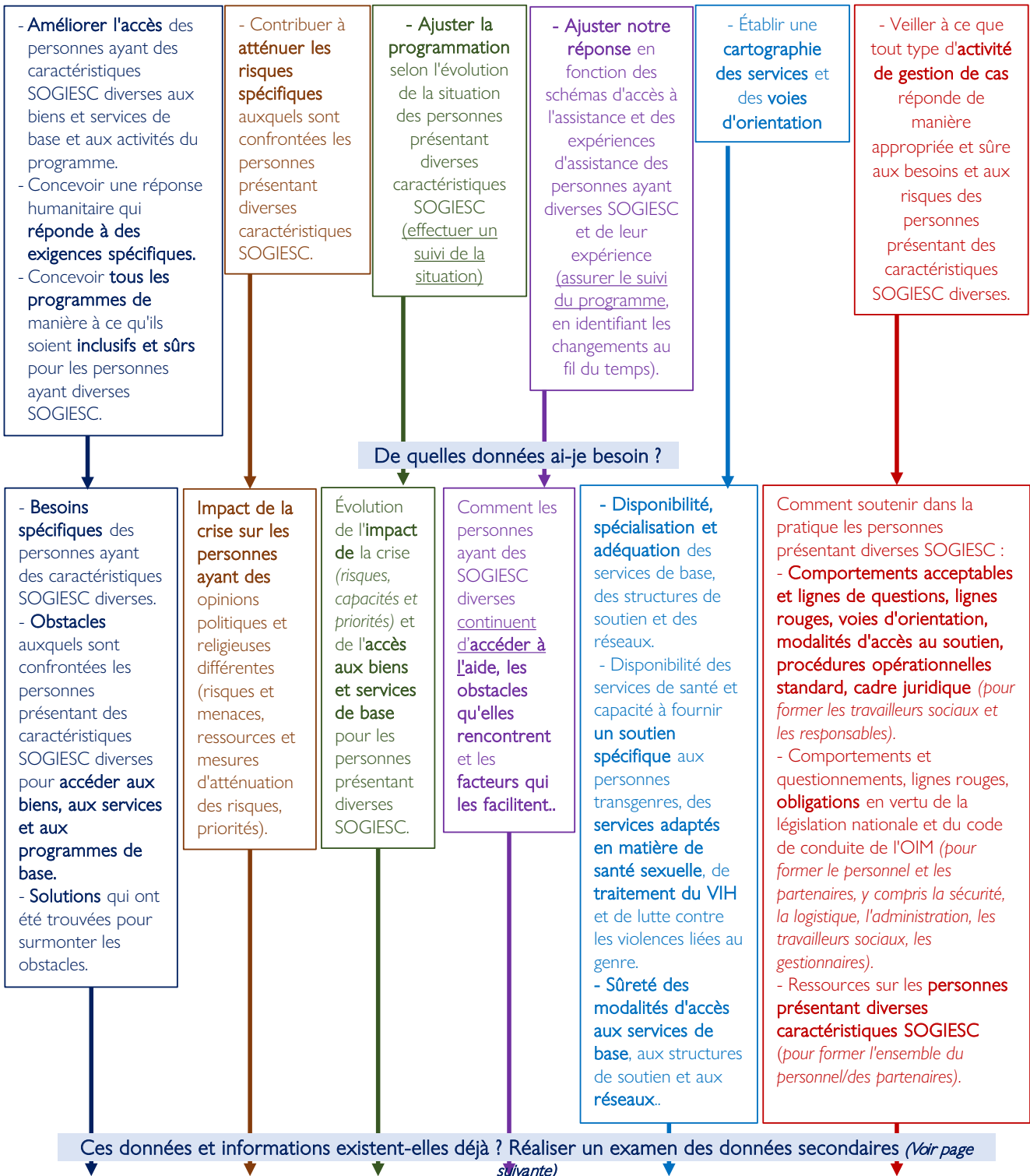
²⁴ Également disponible dans la boîte à outils de DTM&Partners : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/sogiesc>.

Arbre de décision sur l'obtention de données pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses :
Identifiez un objectif, les données dont vous avez besoin et la manière de les collecter

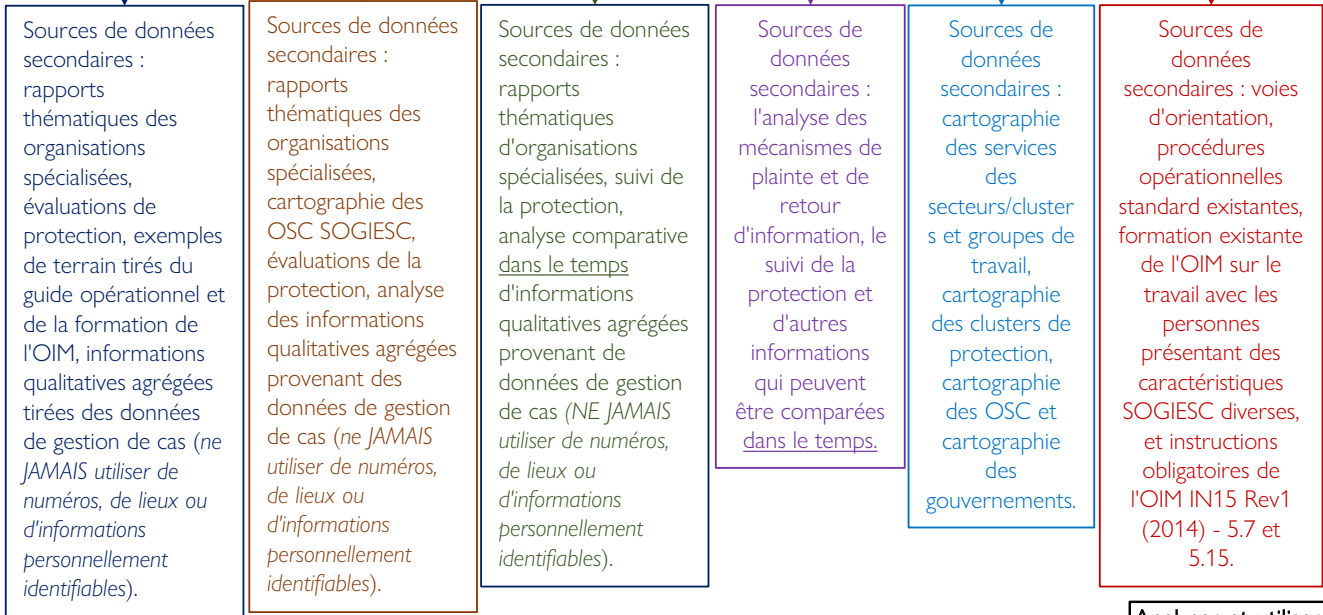
Il est correct et approprié de supposer qu'il existe dans chaque communauté des personnes ayant diverses SOGIESC. Pourtant, tenter d'identifier ces individus est susceptible d'aboutir à une **sous-estimation grossière**, ou bien de **les mettre en danger** ainsi que le personnel de l'OIM. **Là où vous travaillez, n'essayez pas de collecter des données de prévalence sur les personnes ayant diverses SOGIESC et ne posez JAMAIS de questions sur les SOGIESC.** Contactez le service de protection au siège ou le point focal LGBTQI+ lorsqu'on vous demande de poser des questions sur les SOGIESC.

Soyez toujours prêt-e à recevoir et traiter de **manière appropriée et respectueuse** les révélations spontanées concernant les SOGIESC. **Anticipez toujours vos réponses** et assurez-vous de fournir **les biens et services** de manière sûre et inclusive pour les personnes de tous les genres, afin de tenir compte des risques et des besoins de personnes aux SOGIESC diverses.

Que vais-je faire des données ? J'ai besoin de données pour...



Ces données et informations existent-elles déjà ? Réaliser un examen des données secondaires



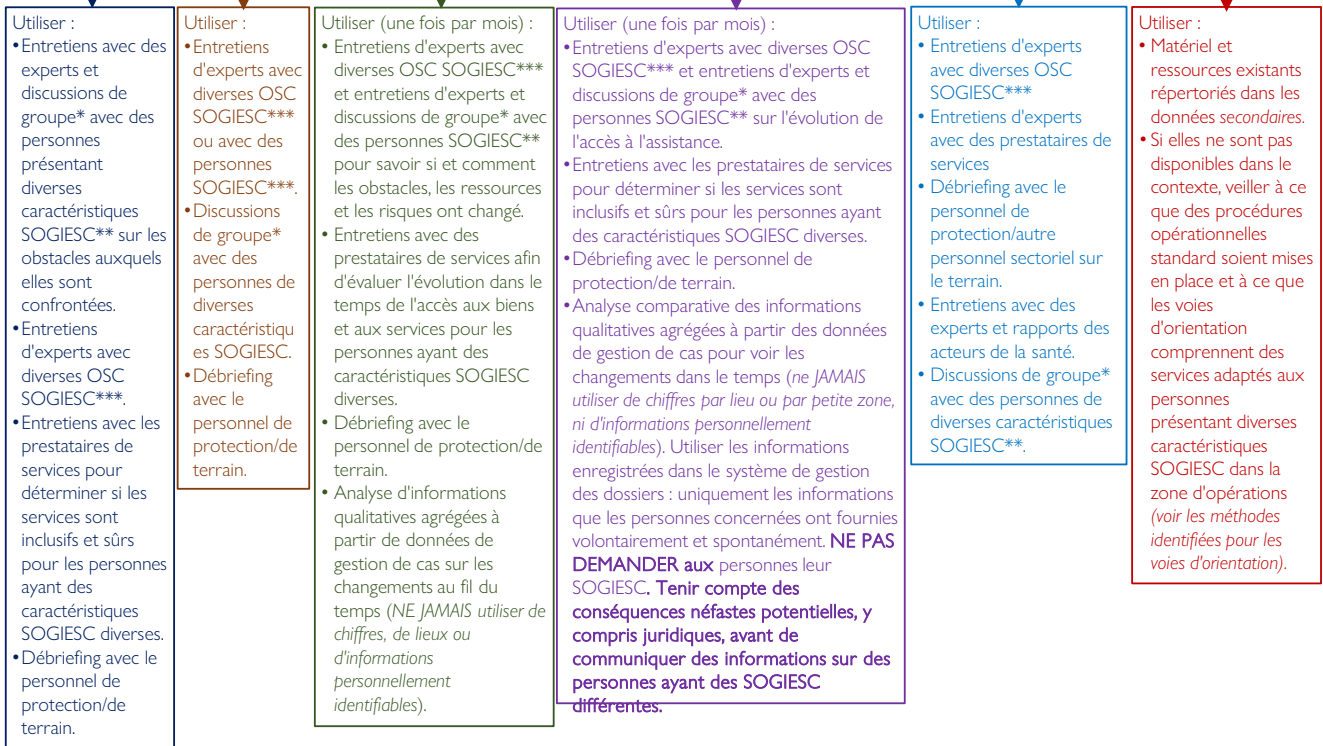
Les données existantes sont-elles fiables et suffisamment bonnes pour atteindre mon OBJECTIF ?

OUI

Analyser et utiliser les données existantes pour réagir.

NON

Comment recueillir les données dont j'ai besoin ? **Identifiez les méthodes et les sources appropriées pour la collecte de données primaires et établissez des liens avec les organisations qui soutiennent ou agissent auprès des personnes ayant diverses SOGIESC (type OSC SOGIESC). N'INCLUEZ PAS de questions sur les personnes ayant diverses SOGIESC dans les entretiens et évaluations de la population générale, par exemple dans les enquêtes au niveau de l'individu ou du ménage (par ex. MSNA), ou les évaluations pour les informateurs clé non-spécialisés (par ex. DTM). N'interrogez PAS les personnes sur leur SOGIESC. En cas de doute, contactez PIM-Support@iom.int**



*N'utilisez les FGD qu'après une évaluation conjointe des risques avec des OSC ou des individus SOGIESC divers. Les FGD peuvent créer des risques supplémentaires pour les personnes ayant diverses SOGIESC et vous devez peut-être éviter les FGD.

**Utiliser l'échantillonnage "boule de neige" pour interroger les personnes ayant des SOGIESC diverses, en limitant l'exposition aux préjudices. Assurer la participation de tous les groupes d'individus, ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont une identité de genre différente et ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes. Organiser des groupes de discussion séparés si nécessaire.

*** Consulter les OSC qui travaillent avec tous les groupes d'individus présentant diverses SOGIESC, y compris ceux qui ont une orientation sexuelle différente, une identité de genre différente et/ou des caractéristiques sexuelles différentes.

Explication de l'arbre de décision

Nous commençons par **identifier notre objectif** sur la première ligne de l'arbre de décision. La deuxième ligne identifie les **informations dont nous avons besoin** pour chaque objectif spécifique. Le diagramme nous amène ensuite à vérifier si nous pouvons accéder à des **données existantes** (appelées **données secondaires**) que nous pouvons utiliser pour l'objectif que nous avons défini. Nous obtenons des données et des informations existantes, les lisons et les analysons pour en déterminer la fiabilité, en examinant si elles sont à jour et toujours pertinentes dans le contexte actuel. Une fois que nous savons quelles sont les informations dont nous avons besoin mais que nous n'avons pas (**lacune en matière d'information**), nous utilisons à nouveau le diagramme de flux pour identifier les **méthodes et les sources appropriées afin de collecter en toute sécurité les données dont nous avons encore besoin**.

L'arbre de décision identifie les 6 (six) objectifs/utilisations des données et des informations connexes nécessaires à une réponse inclusive : 1) les obstacles, 2) l'impact de la crise, 3) l'impact dans le temps (*suivi de la situation*), 4) l'accès à l'aide de l'organisation (*suivi du programme/des résultats*), 5) la cartographie des services et les voies d'orientation, et 6) la gestion des cas.

Pour chaque type d'information, le diagramme indique les méthodes, les sources et les outils permettant d'obtenir ces données, les sources de données secondaires possibles et les choses à **faire et à ne pas faire, essentielles à la sécurité des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, du personnel et des organisations**.

1. Obstacles

- **Objectif/Utilisation** : améliorer l'accès des personnes ayant diverses SOGIESC aux biens et services de base ; concevoir des réponses pour répondre à des besoins spécifiques ; concevoir tous les programmes de manière à ce qu'ils soient inclusifs et sûrs pour les personnes ayant diverses SOGIESC.
- **Informations nécessaires** :

- **Besoins spécifiques** des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses
 - **Obstacles** que les personnes ayant diverses SOGIESC rencontrent dans l'accès aux biens et services de base et aux activités du programme.
 - **Solutions** trouvées pour surmonter les obstacles
- **Ces données existent-elles déjà ? Effectuer une analyse des données secondaires :**

Parmi les exemples de sources de données secondaires, citons les rapports thématiques des organisations spécialisées, les évaluations et le suivi de la protection, les connaissances et l'expérience des collègues de la protection et du secteur acquises lors de réunions et d'entretiens spécifiques dans les bureaux, les exemples de terrain tirés de l'annexe B du présent guide, *Annexe B : Ce que nous savons déjà - Exemples pour une réponse inclusive et pour réduire les risques associés aux données*, des informations qualitatives agrégées provenant des données de gestion de cas (rappelez-vous de ne jamais demander les données SOGIESC des personnes, de ne jamais demander à voir les données détaillées de cas : ne demandez et n'analysez que des données agrégées. Si vous regroupez les données en vue d'un rapport, n'oubliez pas de ne pas inclure et de ne pas communiquer le nombre de cas, les lieux spécifiques ou tout type d'informations personnelles identifiables (IPI)).²⁵

Lors de l'analyse des **données agrégées** - et non identifiables - **de gestion de cas**, rappelez-vous que les **entretiens de gestion de cas ne doivent pas inclure de questions sur les identités de genre, les orientations sexuelles et les caractéristiques sexuelles des personnes**,²⁶ et que les données rapportées n'incluront donc que les informations liées aux caractéristiques SOGIESC que les clients ont révélées lors des entretiens de gestion de cas, sans y être invités ou sans qu'on leur ait posé la question.²⁷

²⁵ Les IPI comprennent toutes les informations qui peuvent conduire à l'identification d'un dossier, d'un personnel ou d'un bureau, même lorsqu'elles sont analysées conjointement avec des ensembles de données et d'informations distincts. Il convient de toujours procéder à une évaluation des risques et à une analyse "Do No Harm" lorsque l'on travaille avec des données de gestion de dossiers, y compris lorsque l'on décide de communiquer des données agrégées. Vous pouvez utiliser la liste de contrôle DTM Do No Harm (<https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/field-companion-sectoral-questions-location-assessment>).

²⁶ En raison du risque élevé de préjudice, interroger les personnes et les clients sur leur identité de genre, leur orientation sexuelle et leurs caractéristiques sexuelles constitue une ligne rouge et ne devrait jamais être fait. Lorsque cela est indispensable pour assurer la sécurité d'un client, par exemple lors de la gestion d'un dossier, il est important d'attendre la révélation plutôt que de demander, et les équipes de gestion des dossiers doivent garantir un environnement sûr et une gestion confidentielle des informations : voir la section sur la gestion inclusive et sûre des dossiers pour plus de détails. Ne demandez jamais ces informations, y compris à des fins de recherche, de statistiques, d'analyse de situation, de suivi ou de rapport. Si l'on vous demande de participer à de telles activités de collecte de données, demandez l'aide d'un expert de l'OIM en matière de SOGIESC, tel que le point focal LGBTQ+ ou l'équipe de protection au siège (PIM-Support@iom.int), afin d'expliquer, y compris aux donateurs, pourquoi vous ne pouvez pas accéder à cette demande et quelles sont les alternatives et les données plus utiles que nous pouvons vous fournir.

²⁷ Si l'on vous demande de collecter des données liées aux SOGIESC ou si vous avez des questions sur les catégories de genre et de sexe, contactez l'équipe de protection au siège

Les données que vous recueillez ne peuvent pas être utilisées pour identifier le nombre de clients/personnes ayant diverses SOGIESC, ni refléter tous les besoins, obstacles et solutions trouvés par et pour les personnes ayant diverses SOGIESC.

- Même si vous ne pouvez pas accéder à des données fiables sur les SOGIESC, **vous ne devez pas inclure de questions sur les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses dans tout type d'entretien ou d'évaluation de la population générale**, y compris les enquêtes individuelles ou sur les ménages (par exemple, les enquêtes de surveillance des flux ou MSNA), ou les évaluations pour les informateurs clés non spécialisés (par exemple, DTM MSLA).
- **Si les données existantes ne sont pas suffisantes pour votre objectif spécifique**, seul le personnel de protection ayant une connaissance approfondie du contexte, des problèmes et des modalités de réalisation d'entretiens sensibles peut mener les types d'activités de collecte de données suivants :
 - Entretiens avec des experts et discussions de groupe (Focus Group Discussions ou FGD)²⁸ avec des personnes de diverses caractéristiques SOGIESC²⁹
 - Entretiens d'experts avec diverses organisations de la société civile (OSC) SOGIESC³⁰
 - Entretiens avec les prestataires de services pour déterminer si les services sont inclusifs et sûrs pour les personnes ayant diverses SOGIESC (en combinaison avec la collecte du point de vue des personnes ayant diverses SOGIESC).

2. Impact

- **Objectif/Utilisation** : contribuer à atténuer les risques spécifiques auxquels sont confron-

tées les personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses.

- **Informations nécessaires** : Comment les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses sont-elles affectées par la crise (risques et menaces, ressources et mesures d'atténuation des risques, priorités) ?
- **Ces données existent-elles déjà ? Effectuer une analyse des données secondaires.**
Les exemples de sources de données secondaires comprennent les rapports thématiques des organisations spécialisées, les rapports spécialisés et la recherche universitaire sur les cadres juridiques dans un pays, les connaissances et l'expérience des collègues de la protection et du secteur acquises lors de réunions et d'entretiens spécifiques dans les bureaux, ainsi que les ressources mondiales, par exemple <https://www.equaldex.com/issue/homosexuality>, les évaluations et le suivi de la protection, la cartographie des OSC SOGIESC et les informations qualitatives agrégées provenant des données de gestion des cas³¹ (rappelez-vous de *ne jamais demander les caractéristiques SOGIESC des individus, de ne jamais demander à voir les données détaillées de gestion des cas : ne demandez et n'analysez que les données agrégées. Ne communiquez pas le nombre de cas, les lieux spécifiques ou tout type d'informations personnelles identifiables (PII).*)
- Lors de l'analyse des **données agrégées - et non identifiables - de gestion de cas**, rappelez-vous que les **entretiens de gestion de cas ne doivent pas inclure de questions sur les identités de genre, les orientations sexuelles et les caractéristiques sexuelles des personnes**,³² et que les don-

(PIM-Support@iom.int) et le point focal LGBTQI+ de l'OIM pour qu'ils vous expliquent pourquoi nous ne le faisons pas et pour qu'ils vous proposent des alternatives et des données plus sûres que nous pouvons collecter.

28 N'utilisez les FGD qu'après une évaluation conjointe des risques avec des OSC ou des individus SOGIESC divers. Les FGD peuvent créer des risques supplémentaires pour les personnes ayant diverses SOGIESC et il se peut que vous deviez éviter les FGD. Assurez-vous de la participation de tous les groupes d'individus, de ceux qui ont une orientation sexuelle différente, de ceux qui ont une identité de genre différente et de ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes. Organisez des FGD séparés si nécessaire.

29 Utiliser l'échantillonnage "boule de neige" (voir la définition en annexe) pour interroger des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, en limitant l'exposition au danger. Envisager d'utiliser des moyens à distance pour limiter les risques potentiels, par exemple en parlant par téléphone avec des personnes ou des OSC dans une communauté très conservatrice, où le fait d'être vu en train de parler en personne pourrait attirer une attention non désirée (par exemple, même le fait que les voitures de l'OIM soient visibles devant leur porte pourrait attirer une attention non désirée). Assurer la participation de tous les groupes d'individus, ceux ayant une orientation sexuelle différente, ceux ayant une identité de genre différente et ceux ayant des caractéristiques sexuelles différentes.

30 Consulter les OSC qui travaillent avec tous les groupes d'individus ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, y compris ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont des identités de genre différentes et ceux qui ont des caractéristiques de sexe différentes. Envisager des entretiens à distance pour réduire l'exposition aux risques.

31 Vous pouvez lire les exemples de terrain dans ce document pour comprendre le type d'impact auquel vous pouvez vous attendre, mais vous devez vous assurer que vous disposez d'informations spécifiques au contexte sur l'impact (*Annexe B : Ce que nous savons déjà - Exemples pour une réponse inclusive et pour réduire les risques associés aux données*).

32 En raison du risque élevé de préjudice, interroger les personnes et les clients sur leur identité de genre, leur orientation sexuelle et leurs caractéristiques sexuelles constitue une

nées rapportées n'incluront donc que les informations liées aux caractéristiques SOGIESC que les clients ont révélées pendant les entretiens de gestion de cas, sans y être invités ou sans qu'on le leur demande³³. Les données que vous recueillez ne peuvent pas être utilisées pour identifier le nombre de clients/personnes ayant diverses SOGIESC, ni refléter tous les besoins, obstacles et solutions trouvés par et pour les personnes ayant diverses SOGIESC.

- Même si vous ne pouvez pas accéder à des données fiables sur les SOGIESC, **vous ne devez pas inclure de questions sur les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses dans tout type d'entretien ou d'évaluation de la population générale**, y compris les enquêtes individuelles ou sur les ménages (par exemple, les enquêtes de surveillance des flux ou MSNA), ou les évaluations pour les informateurs clés non spécialisés (par exemple, DTM MSLA).
- **Si les données existantes ne sont pas suffisantes pour votre objectif spécifique**, seul le personnel de protection ayant une connaissance approfondie du contexte, des problèmes et des modalités de réalisation d'entretiens sensibles peut mener les types d'activités de collecte de données suivants :
 - Entretiens avec des experts et discussions de groupe (FGD)³⁴ avec des personnes de diverses caractéristiques SOGIESC³⁵
 - Entretiens d'experts avec diverses OSC SOGIESC³⁶
 - Entretiens avec les prestataires de services pour connaître leur point de vue sur l'impact (en combinaison avec la collecte du point de vue des personnes présentant des caracté-

ristiques SOGIESC diverses).

- Débriefing structuré avec le personnel de protection travaillant sur le terrain (en combinaison avec la collecte du point de vue des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses)

3. Impact dans le temps : suivi de la situation

- **Objectif/utilisation** : adapter la programmation en fonction de l'évolution de la situation des personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses (effectuer un suivi de la situation, en identifiant les changements au fil du temps).
- **Informations nécessaires** : Comment l'impact de la crise (besoins spécifiques, risques et menaces, ressources et mesures d'atténuation des risques, priorités) et l'accès aux biens et services de base par les personnes ayant diverses SOGIESC évoluent dans le temps.
- **Ces données existent-elles déjà ? Effectuer une analyse des données secondaires.**
- Parmi les **exemples de sources de données secondaires** figurent les rapports thématiques des organisations spécialisées, les rapports spécialisés et les recherches universitaires sur les cadres juridiques d'un pays, les connaissances et l'expérience des collègues chargés de la protection et du secteur acquises lors de réunions et d'entretiens spécifiques dans les bureaux, ainsi que les ressources mondiales, par exemple <https://www.equaldex.com/issue/homosexuality>, Protection Monitoring, et l'analyse comparative dans le temps des informations qualitatives agrégées à partir des données de gestion des dossiers.

ligne rouge et ne devrait jamais être fait. Lorsque cela est indispensable pour assurer la sécurité d'un client, par exemple lors de la gestion d'un dossier, il est important d'attendre la révélation plutôt que de demander, et les équipes de gestion des dossiers doivent garantir un environnement sûr et une gestion confidentielle des informations : voir la section sur la gestion inclusive et sûre des dossiers pour plus de détails. Ne demandez jamais ces informations, y compris à des fins de recherche, de statistiques, d'analyse de situation, de suivi ou de rapport. Si l'on vous demande de participer à de telles activités de collecte de données, demandez l'aide d'un expert de l'OIM en matière de SOGIESC, tel que le point focal LGBTQ+ ou l'équipe de protection au siège (PIM-Support@iom.int), afin d'expliquer, y compris aux donateurs, pourquoi vous ne pouvez pas accéder à cette demande et quelles sont les alternatives et les données plus utiles que nous pouvons vous fournir.

33 Si l'on vous demande de collecter des données liées aux SOGIESC ou si vous avez des questions sur les catégories de genre et de sexe, contactez l'équipe de protection au siège (PIM-Support@iom.int) et le point focal LGBTQ+ de l'OIM pour qu'ils vous expliquent pourquoi nous ne le faisons pas et pour qu'ils vous proposent des alternatives et des données plus sûres que nous pouvons collecter.

34 N'utilisez les FGD qu'après une évaluation conjointe des risques avec des OSC ou des individus avec des caractéristiques SOGIESC diverses. Les FGD peuvent créer des risques supplémentaires pour les personnes ayant diverses caractéristiques SOGIESC et il se peut que vous deviez éviter les FGD. Assurez-vous de la participation de tous les groupes d'individus, de ceux qui ont une orientation sexuelle différente, de ceux qui ont une identité de genre différente et de ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes. Organisez des FGD séparés si nécessaire.

35 Utiliser l'échantillonnage "boule de neige" (voir la définition en annexe) pour interroger les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, afin de limiter l'exposition aux préjudices. Assurer la participation de tous les groupes d'individus, ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont une identité de genre différente et ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes.

36 Consulter les OSC qui travaillent avec tous les groupes d'individus présentant diverses caractéristiques SOGIESC, y compris ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont une identité de genre différente et ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes.

- Lors de l'analyse des **données** agrégées - et non identifiables - **de gestion de cas**, rappelez-vous que les **entretiens de gestion de cas ne doivent pas inclure de questions sur les identités de genre, les orientations sexuelles et les caractéristiques sexuelles des personnes**,³⁷ et que les données rapportées n'incluront donc que les informations liées aux caractéristiques SOGIESC que les clients ont révélées pendant les entretiens de gestion de cas, sans y être invités ou sans qu'on le leur demande³⁸. Les données que vous recueillez ne peuvent pas être utilisées pour identifier le nombre de clients/personnes ayant diverses SOGIESC, ni refléter tous les besoins, obstacles et solutions trouvés par et pour les personnes ayant diverses SOGIESC.
 - Même si vous ne pouvez pas accéder à des données fiables sur les SOGIESC, **vous ne devez pas inclure de questions sur les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses dans tout type d'entretien ou d'évaluation de la population générale**, y compris les enquêtes individuelles ou sur les ménages (par exemple, les enquêtes de surveillance des flux ou MSNA), ou les évaluations pour les informateurs clés non spécialisés (par exemple, DTM MSLA).
 - **Si les données existantes ne sont pas suffisantes pour votre objectif spécifique**, seul le personnel de protection ayant une connaissance approfondie du contexte, des problèmes et des modalités de réalisation d'entretiens sensibles peut mener les types d'activités de collecte de données suivants, **tous les mois convenus** :
 - Entretiens avec des experts et discussions de groupe (FGD)³⁹ avec des personnes de diverses caractéristiques SOGIESC⁴⁰ sur la manière dont les obstacles, les ressources et les risques ont évolué au fil du temps.
 - Entretiens d'experts avec diverses OSC SOGIESC⁴¹ sur la manière dont les obstacles, les ressources et les risques ont évolué au fil du temps.
 - Débriefing structuré avec le personnel de protection travaillant sur le terrain (en combinaison avec la collecte du point de vue des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses)
 - Entretiens avec les prestataires de services afin d'évaluer l'évolution dans le temps de l'accès aux biens et aux services pour les personnes ayant diverses SOGIESC (en combinaison avec la collecte du point de vue des personnes ayant diverses SOGIESC).
4. Accès à l'assistance dans le temps : Réponse/Résultats/Suivi du programme
- **Objectif/utilisation** : adapter notre réponse en fonction des schémas d'accès à l'assistance par les personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses (pour assurer le suivi du programme, en identifiant les changements au fil du temps).
 - **Informations nécessaires** : Comment les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses continuent à accéder à l'assistance, les obstacles qu'elles rencontrent et les facteurs qui les facilitent.
 - **Ces données existent-elles déjà ? Effectuer une analyse des données secondaires.** Parmi les exemples de sources de données secondaires, on peut citer l'analyse des méca-

37 En raison du risque élevé de préjudice, interroger les personnes et les clients sur leur identité de genre, leur orientation sexuelle et leurs caractéristiques sexuelles constitue une ligne rouge et ne devrait jamais être fait. Lorsque cela est indispensable pour assurer la sécurité d'un client, par exemple lors de la gestion d'un dossier, il est important d'attendre la révélation plutôt que de demander, et les équipes de gestion des dossiers doivent garantir un environnement sûr et une gestion confidentielle des informations : voir la section sur la gestion inclusive et sûre des dossiers pour plus de détails. Ne demandez jamais ces informations, y compris à des fins de recherche, de statistiques, d'analyse de situation, de suivi ou de rapport. Si l'on vous demande de participer à de telles activités de collecte de données, demandez l'aide d'un expert de l'OIM en matière de SOGIESC, tel que le point focal LGBTIQ+ ou l'équipe de protection au siège (PIM-Support@iom.int), afin d'expliquer, y compris aux donateurs, pourquoi vous ne pouvez pas accéder à cette demande et quelles sont les alternatives et les données plus utiles que nous pouvons vous fournir.

38 Si l'on vous demande de collecter des données liées aux SOGIESC ou si vous avez des questions sur les catégories de genre et de sexe, contactez l'équipe de protection au siège (PIM-Support@iom.int) et le point focal LGBTIQ+ de l'OIM pour qu'ils vous expliquent pourquoi nous ne le faisons pas et pour qu'ils vous proposent des alternatives et des données plus sûres que nous pouvons collecter.

39 N'utilisez les FGD qu'après une évaluation conjointe des risques avec des OSC ou des individus SOGIESC divers. Les FGD peuvent créer des risques supplémentaires pour les personnes ayant diverses caractéristiques SOGIESC et il se peut que vous deviez éviter les FGD. Assurez-vous de la participation de tous les groupes d'individus, de ceux qui ont une orientation sexuelle différente, de ceux qui ont une identité de genre différente et de ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes. Organisez des FGD distincts si nécessaire.

40 Utilisez l'échantillonnage "boule de neige" (voir la définition en annexe) pour interroger les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, afin de limiter l'exposition aux préjudices. Assurez la participation de tous les groupes d'individus, ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont une identité de genre différente et ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes.

41 Consulter les OSC qui travaillent avec tous les groupes d'individus présentant diverses SOGIESC, y compris ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont une identité de genre différente et ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes.

nismes de plainte et de retour d'information, le suivi de la protection et d'autres informations qui peuvent être comparées dans le temps, y compris des informations qualitatives agrégées provenant des données de gestion des dossiers.

- Lors de l'analyse des **données** agrégées - et non identifiables - **de gestion des dossiers**, rappelez-vous que les **entretiens de gestion des dossiers ne doivent pas inclure de questions sur les identités de genre, les orientations sexuelles et les caractéristiques sexuelles des personnes**,⁴² et que, par conséquent, les données rapportées n'incluront que les informations liées aux caractéristiques SOGIESC que les clients ont révélées lors des entretiens de gestion des dossiers, sans y être invités ou *sans qu'on le leur demande*⁴³. Les données que vous recueillez ne peuvent pas être utilisées pour identifier le nombre de clients/personnes ayant diverses SOGIESC, ni refléter tous les besoins, obstacles et solutions trouvés par et pour les personnes ayant diverses SOGIESC. Lors de l'analyse et de l'établissement de rapports pour le suivi des résultats/programmes, utilisez UNIQUEMENT des informations anonymes agrégées au niveau du pays, sans mentionner de dates spécifiques, de prestataires de services et de zones ou de lieux. Cela réduit la probabilité d'identifier des personnes ou des lieux. Utilisez et adaptez la *formulation* suivante lorsque vous rendez compte du nombre de clients: «*Au cours de l'année, un nombre XXX de bénéficiaires se sont manifestés en révélant leurs caractéristiques SOGIESC diverses (orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre et caractéristiques sexuelles) dans le cadre de la gestion des dossiers et de ce programme. Le personnel de l'OIM ne sollicite pas activement*

d'informations sur les SOGIESC des personnes afin de respecter le droit des personnes à la vie privée et conformément aux principes éthiques de la responsabilité en matière de données (ne pas nuire, but défini, nécessité et proportionnalité). Le personnel de l'OIM n'incite pas à la divulgation, mais il enregistre et gère ces informations en toute sécurité lorsqu'il les reçoit. Les informations communiquées ne reflètent donc pas le nombre de bénéficiaires ayant diverses SOGIESC ni de personnes ayant diverses SOGIESC au sein de la communauté».

Effectuez toujours une analyse des risques, en tenant compte des conséquences néfastes potentielles, y compris des conséquences juridiques, avant de faire un rapport sur des personnes présentant diverses caractéristiques SOGIESC.

- Même si vous ne pouvez pas accéder à des données fiables sur les SOGIESC, **vous ne devez pas inclure de questions sur les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses dans tout type d'entretien ou d'évaluation de la population générale**, y compris les *enquêtes individuelles ou sur les ménages (par exemple, les enquêtes de surveillance des flux ou MSNA)*, ou les *évaluations pour les informateurs clés non spécialisés (par exemple, DTM MSLA)*.
- **Si les données existantes ne sont pas suffisantes pour votre objectif spécifique**, seul le personnel de protection ayant une connaissance approfondie du contexte, des problèmes et des modalités de réalisation d'entretiens sensibles peut mener les types d'activités de collecte de données suivants, **tous les mois convenus** :
 - Entretiens avec des experts et discussions de groupe (FGD)⁴⁴ avec des personnes présen-

42 En raison du risque élevé de préjudice, interroger les personnes et les clients sur leur identité de genre, leur orientation sexuelle et leurs caractéristiques sexuelles constitue une ligne rouge et ne devrait jamais être fait. Lorsque cela est indispensable pour assurer la sécurité d'un client, par exemple lors de la gestion d'un dossier, il est important d'attendre la révélation plutôt que de demander, et les équipes de gestion des dossiers doivent garantir un environnement sûr et une gestion confidentielle de l'information : voir la section sur la gestion inclusive et sûre des dossiers pour plus de détails. Ne demandez jamais ces informations, y compris à des fins de recherche, de statistiques, d'analyse de situation, de suivi ou de rapport. Si l'on vous demande de participer à de telles activités de collecte de données, demandez l'aide d'un expert de l'OIM en matière de SOGIESC, tel que le point focal LGBTIQ+ ou l'équipe de protection au siège (PIM-Support@iom.int), afin d'expliquer, y compris aux donateurs, pourquoi vous ne pouvez pas accéder à cette demande et quelles sont les alternatives et les données plus utiles que nous pouvons vous fournir.

43 Si l'on vous demande de collecter des données liées aux SOGIESC ou si vous avez des questions sur les catégories de genre et de sexe, contactez l'équipe de protection au siège (PIM-Support@iom.int) et le point focal LGBTIQ+ de l'OIM pour qu'ils vous expliquent pourquoi nous ne le faisons pas et pour qu'ils vous proposent des alternatives et des données plus sûres que nous pouvons collecter.

44 N'utilisez les FGD qu'après une évaluation conjointe des risques avec des OSC ou des individus SOGIESC divers. Les FGD peuvent créer des risques supplémentaires pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses et il se peut que vous deviez éviter les FGD. Assurez-vous de la participation de tous les groupes d'individus, de ceux qui ont une orientation sexuelle différente, de ceux qui ont une identité de genre différente et de ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes. Organisez des FGD séparés si nécessaire.

tant diverses caractéristiques SOGIESC⁴⁵ sur la manière dont l'accès à l'assistance évolue.

- Entretiens d'experts avec diverses OSC SOGIESC⁴⁶ sur l'évolution de l'accès à l'assistance
- Entretiens avec les prestataires de services à l'aide d'une liste de contrôle, afin d'évaluer si les services sont inclusifs et sûrs pour les personnes ayant diverses SOGIESC (*en combinaison avec la collecte du point de vue des personnes ayant diverses SOGIESC*).⁴⁷
- Débriefing structuré avec le personnel de protection et les partenaires travaillant sur le terrain (*en combinaison avec la collecte du point de vue des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses*).

5. Cartographie des services et parcours d'orientation

- **Objet/Utilisation** : Établir une cartographie des services disponibles et des voies d'orientation.
- **Informations nécessaires** : Disponibilité, spécialisation et adéquation des services de base ; structures et réseaux de soutien ; disponibilité des services de santé et capacité à fournir un soutien spécifique aux personnes transgenres ou aux personnes ayant des caractéristiques sexuelles ou une orientation sexuelle différentes ; santé sexuelle, soins liés au VIH et services adaptés à la violence liée au sexe, et modalités sûres d'accès aux services de base, aux structures de soutien et aux réseaux.
- **Ces données existent-elles déjà ? Effectuer une analyse des données secondaires.** Parmi les exemples de sources de données secondaires, citons la cartographie

des services des secteurs/groupes de travail, la cartographie des groupes de protection, la cartographie des OSC et la cartographie du gouvernement, les connaissances des collègues de la protection (et des collègues sectoriels) acquises lors de réunions et d'entretiens spécifiques dans les bureaux.

- **Si les données existantes ne sont pas suffisantes pour votre objectif spécifique**, seul le personnel de protection ayant une connaissance approfondie du contexte, des questions et des modalités de réalisation d'entretiens sensibles peut mener les types d'activités de collecte de données suivants :
 - Entretiens avec des experts et discussions de groupe (FGD)⁴⁸ avec des personnes de diverses caractéristiques SOGIESC⁴⁹
 - Entretiens d'experts avec diverses OSC SOGIESC
 - Entretiens d'experts avec des prestataires de services,
 - Débriefing structuré avec le personnel sectoriel et de protection et les partenaires travaillant sur le terrain
 - Entretiens avec des experts et rapports d'acteurs de la santé⁵⁰ (avec le soutien de collègues experts en matière de santé)

6. Gestion inclusive et sûre des dossiers

- **Objectif/utilisation** : garantir que tout type d'activité de gestion de cas répond de manière appropriée et sûre aux besoins et aux risques des personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses.
- **Informations nécessaires** : Veiller à ce que les collègues soient familiarisés avec les ressources et les modalités de soutien aux per-

45 Utiliser l'échantillonnage "boule de neige" (voir la définition en annexe) pour interroger les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, afin de limiter l'exposition aux préjudices. Assurer la participation de tous les groupes d'individus, ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont une identité de genre différente et ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes.

46 Consulter les OSC qui travaillent avec tous les groupes d'individus présentant des caractéristiques SOGIESC diverses, y compris ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont une identité de genre différente et ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes.

47 Les entretiens avec les prestataires de services, les partenaires et le personnel sont des modalités supplémentaires possibles pour obtenir des données. Cependant, ils ne peuvent être les seuls moyens de recueillir ces informations, car les prestataires de services, les partenaires et le personnel peuvent ne pas connaître les obstacles auxquels sont confrontées les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, ou ne pas savoir comment mettre en place des services inclusifs. En outre, ils peuvent être sujets aux mêmes préjugés que la population générale et ne pas avoir d'objectifs quant à leur capacité à être inclusifs.

48 N'utilisez les FGD qu'après une évaluation conjointe des risques avec des OSC ou des individus SOGIESC divers. Les FGD peuvent créer des risques supplémentaires pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses et il se peut que vous deviez éviter les FGD. Assurez-vous de la participation de tous les groupes d'individus, de ceux qui ont une orientation sexuelle différente, de ceux qui ont une identité de genre différente et de ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes. Organisez des FGD séparés si nécessaire.

49 Utiliser l'échantillonnage "boule de neige" (voir la définition en annexe) pour interroger les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, afin de limiter l'exposition aux préjudices. Assurer la participation de tous les groupes d'individus, ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont une identité de genre différente et ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes.

50 Consulter les OSC qui travaillent avec tous les groupes d'individus présentant diverses SOGIESC, y compris ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont une identité de genre différente et ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes.

sonnes présentant diverses caractéristiques SOGIESC dans la pratique, notamment

- o Comportements appropriés et acceptables, lignes de questions, lignes rouges, obligations en vertu du droit national et du contrat de l'OIM (*pour former le personnel, les partenaires, y compris la sécurité, la logistique, l'administration, les travailleurs sociaux, les gestionnaires*).
- o Voies d'orientation, modalités d'accès à l'aide, procédures opérationnelles standard (POS), cadre juridique (*pour former les travailleurs sociaux et les gestionnaires*).
- o Ressources sur les personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses (*pour former l'ensemble du personnel/des partenaires*)
- **Ces données existent-elles déjà ? Effectuer une analyse des données secondaires.** Les exemples de sources de données secondaires comprennent les voies d'orientation, les procédures opérationnelles standard existantes, la formation existante de l'OIM sur le travail avec des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses,⁵¹ et l'instruction obligatoire de l'OIM IN15 Rev1 (2014) - 5.7 et 5.15.
- Utilisez le matériel et les ressources existants énumérés dans la section des *données secondaires*. Si les procédures opérationnelles standard, la cartographie des services et/ou les circuits de référencement qui comprennent des services adaptés aux personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses ne sont pas disponibles dans le contexte, assurez leur élaboration pour la zone d'opérations, après une formation suffisante à l'aide du dossier de formation de l'OIM sur les SOGIESC (en utilisant les méthodes identifiées pour les voies d'orientation ci-dessus).
- Lors de la planification et de la mise en œuvre d'une activité de gestion de cas, il convient de

respecter la liste des choses à faire et à ne pas faire figurant dans le document : *Ce qu'il faut faire lors de la planification et de la mise en œuvre des programmes - y compris pour les activités de gestion de cas*.

Exemples d'activités et d'informations nécessaires
Lors de la planification et de la mise en œuvre des activités, le personnel et les partenaires de l'OIM peuvent avoir une combinaison des objectifs énumérés ci-dessus. Par conséquent, vous devrez combiner les informations détaillées ci-dessus. Vous trouverez ici deux exemples d'activités et la liste des informations dont vous aurez besoin. Les modalités, les sources et les lignes rouges pour chaque type d'information sont expliquées dans la section Explication de l'arbre de décision ci-dessus.⁵²

a) Analyse de la protection

Afin de s'assurer que l'analyse de protection de l'équipe prend en compte les personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses, les informations suivantes sont nécessaires :

- Besoins et obstacles auxquels sont confrontées les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses pour accéder aux biens et services de base et aux activités du programme ;
- Conséquences de la crise sur les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses :
- o **Menaces** : Inclure les facteurs et les acteurs qui menacent les personnes ayant diverses SOGIESC, notamment leur sécurité et leur bien-être, l'accès aux droits, la sécurité, l'inclusion (sociale, économique, civique), le bien-être psychologique, l'accès aux biens et services de base, la visibilité et l'invisibilité, l'accès aux procédures légales et à la justice, l'unité de la famille et la capacité à se déplacer librement, en particulier en ce qui concerne leurs papiers d'identité. Envisagez les menaces qui pèsent sur des sous-groupes spécifiques de personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses (en raison de la crise et/ou de problèmes préexistants), par exemple les personnes transgenres, les hommes transgenres, les enfants transgenres, les personnes ayant des orientations sexuelles diverses, les personnes des

51 Voir : Ressources didactiques pour le personnel et les partenaires de l'OIM

52 Voir ci-dessus Explication de l'arbre de décision

caractéristiques sexuelles diverses,⁵³ MSM⁵⁴ les travailleurs du sexe. Les menaces peuvent également être liées à d'autres caractéristiques des personnes ou se situer à l'intersection de ces caractéristiques et de leur caractéristique SOGIESC.

- o Capacités de la communauté, ressources, mécanismes de résilience, catalyseurs, y compris les réseaux et les organisations communautaires au service des personnes ayant diverses SOGIESC, et acteurs et facteurs qui protègent les personnes ayant diverses SOGIESC, par exemple, normes et valeurs, société civile, institutions religieuses et individus, organes politiques, disponibilité, accès, qualité et utilisation des services, ressources liées à l'intersectionnalité avec d'autres caractéristiques.
- o Besoins prioritaires des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses dans le contexte.
- Comment évolue l'impact de la crise (risques, capacités et priorités) et l'accès aux biens et services de base et aux activités du programme par les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses ?
- Biens et services humanitaires/de développement : inclusivité et obstacles (suivi des programmes et rapports)

Mise en œuvre concrète des activités de réponse sectorielle dans les domaines suivants : CCCM, abris et NFI, WASH, éducation, moyens de subsistance, soins de santé, sécurité alimentaire, violence basée sur le genre (VBG), protection de l'enfance et autres secteurs.

Afin de s'assurer que les équipes planifient et

mettent en œuvre leurs activités de réponse sectorielle de manière à ce qu'elles soient sûres, accessibles et inclusives pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, les informations suivantes sont nécessaires :

- Informations sur l'analyse de la protection (voir ci-dessus)
- Les solutions sectorielles trouvées par les prestataires de services pour surmonter les difficultés d'accès, recueillies par le biais de l'enquête :
 - o **Données secondaires** (rapports d'organisations locales, forums de coordination - par exemple, clusters, secteurs, cluster de protection), expérience existante (dans l'opération), expérience existante (contacter le siège - PXD et point focal LGBTQI+), ressources suggérées dans l'Annexe C - Liste de ressources.
 - o **Collecte de données primaires** - Entretiens d'experts avec des prestataires de services, solutions sectorielles proposées par des organisations de personnes ayant diverses SOGIESC ou des personnes ayant diverses SOGIESC.⁵⁵
- Les voies d'orientation existantes et actualisées des collègues chargés de la protection et du groupe de travail sectoriel/cluster de protection.

Lors de la planification et de la mise en œuvre des réponses sectorielles, suivez les mêmes instructions que dans la section ci-dessous : *Ce qu'il faut faire lors de la planification et de la mise en œuvre des programmes - y compris pour les activités de gestion de cas.*

53 Rappelez-vous que les interventions médicales forcées et coercitives sont considérées comme une violation des droits des personnes intersexuées par les Nations unies : Déclaration conjointe sur les droits de l'homme des personnes LGBTI, en particulier des personnes intersexuées, par les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et des régions en 2016. "Dans des pays du monde entier, des nourrissons, des enfants et des adolescents intersexués sont soumis à des opérations chirurgicales, des traitements hormonaux et d'autres procédures médicalement inutiles dans le but de modifier de force leur apparence pour qu'elle corresponde aux attentes de la société à l'égard des corps féminins et masculins. Lorsque, comme c'est souvent le cas, ces procédures sont pratiquées sans le consentement total, libre et éclairé de la personne concernée, elles constituent des violations des droits de l'homme fondamentaux. Les parents d'enfants présentant des traits intersexuels subissent souvent des pressions pour accepter que leurs enfants subissent de telles interventions chirurgicales ou de tels traitements. Ils sont rarement informés des alternatives ou des conséquences négatives potentielles des procédures, qui sont régulièrement pratiquées malgré l'absence d'indication médicale, de nécessité ou d'urgence. Elles sont souvent justifiées par des préjugés sociaux, la stigmatisation associée aux corps intersexués et l'obligation administrative d'assigner un sexe au moment de l'enregistrement de la naissance. Des impacts négatifs profonds de ces procédures souvent irréversibles ont été signalés, notamment la stérilité permanente, l'incontinence, la perte de sensations sexuelles, la douleur à vie et de graves souffrances psychologiques, notamment la dépression et la honte liées aux tentatives de cacher et d'effacer les traits intersexuels. Dans de nombreux cas, les personnes intersexuées n'ont même pas accès à leur propre dossier médical ou à leur acte de naissance original. Si la prise de conscience de l'existence et des droits des personnes intersexuées progresse lentement grâce au travail des défenseurs des droits de l'homme des personnes intersexuées, seule une poignée de pays a pris des mesures concrètes pour faire respecter leurs droits et les protéger contre les abus. Les États doivent, de toute urgence, interdire les interventions chirurgicales et les procédures médicalement inutiles sur les enfants intersexués. Ils doivent respecter l'autonomie des adultes et des enfants intersexués et leurs droits à la santé, à l'intégrité physique et mentale, à vivre à l'abri de la violence et des pratiques néfastes et à ne pas être soumis à la torture et aux mauvais traitements. Les enfants intersexués et leurs parents devraient bénéficier d'un soutien et de conseils, notamment de la part de leurs pairs. Les enfants et les adultes intersexués devraient être les seuls à décider s'ils souhaitent modifier l'apparence de leur propre corps - dans le cas des enfants, lorsqu'ils sont suffisamment âgés ou mûrs pour prendre une décision éclairée pour eux-mêmes. Ils devraient avoir accès à un soutien ainsi qu'à des services médicaux qui répondent à leurs besoins spécifiques en matière de santé et qui sont fondés sur la non-discrimination, le consentement éclairé et le respect de leurs droits fondamentaux. À cet égard, il est essentiel de renforcer l'intégration de ces principes de droits de l'homme dans les normes et protocoles émis par les organismes réglementaires et professionnels". <https://www.ohchr.org/en/2016/10/intersex-awareness-day-wednesday-26-october?Lang|D=E&NewsID=20739> et "Les violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes intersexuées comprennent, sans s'y limiter : l'infanticide, les interventions médicales forcées et coercitives, [...]" <https://www.ohchr.org/en/sexual-orientation-and-gender-identity/intersex-people>

54 Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes : Terme utilisé pour désigner de manière générale les personnes de sexe masculin qui ont des activités sexuelles avec d'autres personnes de sexe masculin, quelle que soit leur identification personnelle. Cette catégorie comprend les hommes cisgenres qui ont des relations sexuelles avec des femmes transgenres ou des personnes non binaires de sexe masculin, et vice versa. Elle ne comprend pas les hommes transgenres qui ont des relations sexuelles avec des hommes cisgenres ou des femmes transgenres.

55 Consulter les OSC qui travaillent avec tous les groupes et individus présentant diverses SOGIESC, y compris ceux qui ont une orientation sexuelle différente, ceux qui ont une identité de genre différente et ceux qui ont des caractéristiques sexuelles différentes.

CE QU'IL FAUT FAIRE LORS DE LA PLANIFICATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES - Y COMPRIS POUR LES ACTIVITÉS DE GESTION DE CAS

- **Se préparer à l'avance aux révélations spontanées.** Des procédures opérationnelles standard (POS) spécifiques à la réponse doivent être élaborées pour expliquer comment répondre et assurer le suivi des cas qui ont révélé diverses caractéristiques SOGIESC, le cas échéant. Le soutien à l'élaboration de ces procédures opérationnelles standard peut être obtenu à partir du dossier de formation institutionnel de l'OIM sur les SOGIESC ou en contactant le point focal LG-BTIQ+ de l'OIM et l'équipe de protection du QG (PIM-Support@iom.int).
- **Veiller à ce que les voies d'orientation soient actualisées** et comprennent des services adaptés aux besoins spécifiques de tous les groupes relevant de la définition de la «diversité SOGIESC» (par exemple, les besoins en matière de santé des personnes intersexuées, des personnes transgenres ou des MSM).⁵⁶
- **Veiller à ce que l'ensemble du personnel et des partenaires** - y compris les travailleurs sociaux et les responsables, ainsi que le personnel de sécurité, administratif et logistique - soit formé aux comportements attendus et aux obligations contractuelles prévues par le code de conduite,
- **Veiller à ce que les travailleurs sociaux et les responsables** connaissent les procédures opérationnelles standard et les voies d'orientation pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses.
- **Ne jamais poser de questions sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles d'une personne**, y compris lors de l'évaluation de la gestion des dossiers ; poser plutôt des questions sur les besoins de la personne et sur toute mesure spécifique à prendre (par exemple, lorsqu'il s'agit de lui fournir un abri).
- **S'assurer que le personnel sait clairement ce qu'est une divulgation spontanée et volontaire**, qu'il comprend la différence entre les divulgations spontanées et la collecte active d'informations (par exemple, en interrogeant les personnes sur leurs caractéristiques SOGIESC), qu'il sait comment donner suite de manière appropriée à une divulgation et comment préserver la confidentialité des informations.
- **Créer et promouvoir un espace sûr** dans lequel les personnes qui se rendent dans les locaux de l'OIM se sentent en sécurité et à l'aise pour se présenter telles qu'elles sont et pour nous faire part ouvertement de leurs préoccupations. Cela contribuera à garantir que toute personne ayant besoin d'aide en raison d'une caractéristique SOGIESC diverse puisse la rechercher auprès de l'OIM. Des conseils sur la création d'espaces sûrs figurent dans le dossier de formation institutionnelle de l'OIM sur les questions SOGIESC et dans le cours d'apprentissage en ligne.
- **Toujours garantir un environnement favorable**, un enregistrement et une gestion sûrs des informations, ainsi que la confidentialité, lorsque les personnes divulguent leurs diverses SOGIESC volontairement et sans qu'on leur demande ou qu'on les incite à le faire. Cela peut se produire, par exemple, si leur SOGIESC est lié à un risque pour la sécurité et s'il faut en tenir compte pour trouver des solutions. Notre réponse ou notre traitement d'une divulgation ne doit en aucun cas mettre en péril la sécurité et le bien-être de la ou des personnes concernées.
- **Veiller à ce que les activités de gestion des dossiers incluent un système de gestion de l'information sûr pour la gestion des dossiers**, qui enregistre et stocke les informations de manière appropriée afin de les protéger et de préserver l'identité des personnes qui les divulguent et des travailleurs sociaux, ainsi que de leurs familles et de leurs communautés. Pour gérer ces informations en toute sécurité lorsqu'elles sont divulguées, planifier et mettre en œuvre un stockage et un partage sûrs des données et la destruction des dossiers individuels⁵⁷ lorsqu'ils ne sont plus utiles pour l'objectif défini de la prestation de services.
- **Veiller à ce que les travailleurs sociaux et les gestionnaires utilisent le système en toute sécurité** et préservent la confidentialité des informations.
- **Planifier et former le personnel et les partenaires sur la manière de mettre en**

⁵⁶ Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes : Terme utilisé pour désigner de manière générale les personnes de sexe masculin qui ont des activités sexuelles avec d'autres personnes de sexe masculin, quelle que soit leur identification personnelle. Cette catégorie comprend les hommes cisgenres qui ont des relations sexuelles avec des femmes transgenres ou des personnes non binaires de sexe masculin, et vice versa. Elle ne comprend pas les hommes transgenres qui ont des relations sexuelles avec des hommes cisgenres ou des femmes transgenres.

⁵⁷ La destruction sécurisée des dossiers individuels lorsqu'ils ne sont plus nécessaires à l'objectif initial fait partie intégrante de la protection des données, comme l'indiquent les principes relatifs à la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire dans le *guide opérationnel du Comité permanent interorganisations sur la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire* et le principe 9 : Conservation des données personnelles dans le *manual de l'OIM sur la protection des données*. Le nombre de cas comprenant un client ayant divers SOGIESC peut toujours être conservé et utilisé à d'autres fins (par exemple, l'établissement de rapports, l'ajustement des programmes) tant qu'il n'est pas possible d'identifier les personnes, même en cas d'analyse croisée des données avec d'autres ensembles de données. Par exemple, le nombre de bénéficiaires qui ont révélé volontairement et en toute sécurité leur caractéristique SOGIESC dans un pays au cours d'une année peut être considéré comme sûr tant qu'il n'est pas lié à des lieux, des gestionnaires de cas, des bureaux sous-nationaux ou des dates spécifiques. N'oubliez pas que l'identification des personnes devient plus facile avec chaque élément d'information supplémentaire rapporté. Pour obtenir de l'aide, contactez le siège de la PIM et le conseiller en gestion de l'information sur la protection au siège.

œuvre des solutions d'assistance adaptées lorsque le genre et/ou le sexe d'une personne ne correspond pas à ses documents ou dossiers personnels.

- Veiller à ce que les collègues qui mettent en œuvre des activités transversales disposent des informations nécessaires pour **répondre de manière opérationnelle** aux besoins des personnes ayant des préjugés sexistes et culturels divers dans les situations de crise, dans des domaines tels que la participation et la sensibilisation, sur d'autres questions de sûreté et de sécurité, dans le contexte de la diffusion d'informations et de séances d'information ou d'orientation, en ce qui concerne les mécanismes de plainte et de retour d'information, et en ce qui concerne les voies d'orientation. **Trouver des solutions adaptées au contexte** avec le soutien d'organisations travaillant avec des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses.
- **Lors de l'analyse et de la rédaction de rapports**, utilisez UNIQUEMENT des informations anonymes agrégées au niveau du pays, sans aucun autre attribut, par exemple, pas de lieu, pas de prestataire de services, pas de travailleurs sociaux, pas de région, pas de date. Cela réduit la probabilité d'identification des personnes ou des lieux. Préciser que le nombre fourni n'est pas la prévalence des personnes ayant diverses SOGIESC parmi les bénéficiaires/clients, mais seulement un enregistrement des divulgations volontaires reçues au cours de certaines activités. Ces chiffres constituent une sous-estimation statistique des personnes ayant diverses SOGIESC et le fait de mal les communiquer ou de les interpréter comme indiquant le nombre de bénéficiaires/clients ayant diverses SOGIESC donnera une image déformée qui nuira aux efforts de plaidoyer et de programmation en donnant une image erronée du niveau des besoins et, par conséquent, pourrait nuire aux personnes ayant diverses SOGIESC.
- Vous pouvez adapter et utiliser la formulation suivante lorsque vous rendez compte du nombre de clients : *«Au cours de l'année, XXX nombre de bénéficiaires se sont manifestés en révélant leurs caractéristiques SOGIESC diverses (orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre et caractéristiques sexuelles) dans le cadre de la gestion des dossiers/ de ce programme. Le personnel de l'OIM ne sollicite pas activement d'informations sur les caractéristiques SOGIESC des personnes afin de respecter le droit des personnes à la vie privée et conformément aux principes éthiques de la responsabilité en matière de données (ne pas nuire, but défini, nécessité et proportionnalité). Le personnel de l'OIM n'incite pas à la divulgation d'informations, mais il les enregistre et les gère en toute sécurité lorsqu'elles lui parviennent. Les informations communiquées ne reflètent donc pas le*

nombre de bénéficiaires ayant diverses SOGIESC ni de personnes ayant diverses SOGIESC au sein de la communauté».

- Toujours **procéder à une analyse des risques, en** tenant compte des conséquences néfastes potentielles, y compris les conséquences juridiques, avant de faire des rapports sur des personnes présentant diverses caractéristiques SOGIESC, y compris une analyse «ne pas nuire» (Do no harm) pour chaque information rapportée.
- Les données SOGIESC des personnes sont des données individuelles : **La politique de protection des données de l'OIM les considère comme des «DONNÉES SECRÈTES» (informations personnellement identifiables).** Les violations de ce type de données secrètes exposeront probablement les individus et leurs familles au harcèlement, à la discrimination, à l'exclusion des biens et services de base et, dans de nombreux cas, à la violence.
- **Les formulaires de gestion des dossiers** (y compris les formulaires d'évaluation dans MiMOSA et tout autre système de gestion des dossiers) doivent comporter des catégories appropriées pour enregistrer les informations nécessaires pour apporter un soutien aux clients ayant des caractéristiques SOGIESC diverses (suivre les directives de l'OIM sur la communication inclusive en matière de genre⁵⁸ et ci-dessous, pour concevoir les options, en les adaptant au fait que les personnes ne sont pas interrogées sur leurs SOGIESC, qui ne sont enregistrées que si elles les révèlent sans y être invitées) :

58 <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd486/files/documents/IOM-Gender-Inclusive-Communication-Guidance-June2021.pdf>.

- o Sexe (si dans le formulaire de question : Quel est le sexe indiqué sur votre document officiel ?) F - Femme ; M - Homme ; A - Autre désignation (O, T, X) ; P - Préfère ne pas divulguer ⁵⁹

F - Femme ;

M - Homme ;

A - Autre désignation (O, T, X) ;

P - Préfère ne pas divulguer

- o Identité de genre (**ne pas poser la question, ne noter que si l'identité a été révélée volontairement**) - noter exactement la réponse de la personne, en choisissant parmi les options suivantes:

W - Femme (ce terme désigne aussi bien les femmes cisgenres que les femmes transgenres)

NG - Pas de genre

NB - Non-binaire

T - Trans/transgenre

TM - Homme trans/transgenre

TW - Femme trans/transgenre

ID - Mon genre est : ____ [avec inscription]

- o Orientation sexuelle (**ne pas demander, enregistrer seulement si elle est divulguée volontairement**):

A - Asexué

B - Bisexuel

G - Gay

H - Hétérosexuel (hétérosexuel)

L - Lesbienne

P - Pansexuel

Q - Queer

ID - L'orientation sexuelle est : _____

[avec inscription]

P - Préfère ne pas divulguer

⁵⁹ Les réponses seront enregistrées au fur et à mesure qu'elles seront fournies. Pour les modalités d'interrogation sur le sexe, voir le "Guide DTM sur la collecte de données ventilées par sexe et par âge", disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/population-data>.

RISQUES LIÉS À LA COLLECTE ET À LA GESTION DES DONNÉES POUR LES PERSONNES PRÉSENTANT DES CARACTÉRISTIQUES SOGIESC DIVERSES ET SOLUTIONS DE RECHANGE POUR OBTENIR DES DONNÉES UTILES EN TOUTE SÉCURITÉ

Notre réponse doit être «centrée sur les personnes et inclusive», en identifiant et en donnant la priorité aux droits, aux souhaits et à la sécurité des personnes que nous aidons, en les traitant avec dignité et respect, et en établissant un environnement de soutien,⁶⁰ sûr et respectueux. Cela doit être fait en évitant de causer des préjudices. Une évaluation et une analyse approfondies des risques sont nécessaires, tant pour le contexte dans lequel nous opérons que pour les activités que nous souhaitons mener. Elles doivent permettre de mesurer le soutien que nous pouvons apporter aux personnes ayant des SOGIESC diverses et les risques éventuels liés à notre intervention, y compris la collecte, le stockage, le partage et l'analyse des données.

Comme l'indique la note d'information de l'Unité IML de l'OIM (droit international de la migration) concernant les *normes internationales sur la protection des personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles différentes dans le contexte de la migration* : «Lorsque des données sont collectées concernant des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, plusieurs risques de protection doivent être pris en compte en ce qui concerne la collecte et la gestion effectives d'informations sensibles. Tout d'abord, les États et les autres parties prenantes, y compris les organisations d'assistance telles que l'OIM, doivent adopter des mesures de protection concernant la collecte, l'utilisation et le stockage des données relatives aux diverses SOGIESC, ainsi que des mesures visant à atténuer les risques associés. Les États et les autres parties prenantes doivent également toujours respecter le principe primordial de «ne pas nuire» dans toutes les actions contribuant à la mise en œuvre des droits de l'homme. Toute décision de collecter des données doit se fonder sur une évaluation des risques, qui inclut la participation des communautés, peuples ou populations concernés. En outre, toute collecte, gestion et utilisation de données doit respecter le droit à la vie privée et le principe de confidentialité.»⁶¹

[Les alternatives illustrées ci-dessous et dans l'arbre de décision doivent être utilisées pour atteindre l'objectif défini pour les données sans exposer les personnes à des préjudices.](#)

Les informations relatives à l'identité sexuelle des personnes peuvent être nécessaires dans le cadre de certains types de gestion de cas, dans les cas où l'identité sexuelle est la raison pour laquelle une modalité d'intervention spécifique est nécessaire pour fournir une protection et une assistance. Dans ces cas également, **nous ne devons pas demander à une personne d'identifier ses caractéristiques SOGIESC, ni l'inciter à faire de telles révélations dans nos questions.** Cependant, comme des révélations spontanées peuvent se produire, ces entretiens doivent toujours être **menés de manière confidentielle, dans un espace sûr et en utilisant des modalités sûres.** En outre, nous devons gérer ces informations en toute sécurité lorsqu'elles sont divulguées, notamment en planifiant et en mettant en œuvre un stockage et un partage sécurisés des données et en détruisant les dossiers individuels⁶² lorsqu'ils ne sont plus utiles à l'objectif défini de la prestation de services.

Les raisons de ces mesures sont multiples et incluent les cadres sociaux, culturels et juridiques existants dans les lieux où nous travaillons, ainsi que la protection très limitée dont jouissent de nombreuses communautés en raison de crises, de conflits, de catastrophes, de la pauvreté ou de la faiblesse de l'État de droit.

La collecte et la gestion de données relatives à des personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses, même lorsque cette collecte est effectuée dans le but de défendre leurs droits ou de leur apporter assistance et protection, comportent des risques. Voici une liste non exhaustive de ces risques :

- **Risques pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses :**
 - o La visibilité peut entraîner une surveillance accrue de la part de la communauté (communauté d'accueil ou migrants/personnes déplacées elles-mêmes), ce qui peut entraîner des risques physiques, psychologiques, juridiques et autres.

60 IASC, Directives opérationnelles sur la responsabilité des données dans l'action humanitaire, 2023.

61 <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/InfoNote-International-Standards-Protection-of-People-with-Diverse-SOGIESC.pdf>.

62 La destruction sécurisée des dossiers individuels lorsqu'ils ne sont plus nécessaires à l'objectif initial fait partie intégrante de la protection des données, comme l'indiquent les principes relatifs à la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire dans le *guide opérationnel du Comité permanent interorganisations sur la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire* et le principe 9 : Conservation des données personnelles dans le *manual de l'OIM sur la protection des données*. Le nombre de cas comprenant un client ayant diverses SOGIESC peut toujours être conservé et utilisé à d'autres fins (par exemple, l'établissement de rapports, l'ajustement des programmes) tant qu'il n'est pas possible d'identifier les personnes, même en cas d'analyse croisée des données avec d'autres ensembles de données. Par exemple, le nombre de bénéficiaires qui ont révélé volontairement et en toute sécurité leur caractéristique SOGIESC diverse dans un pays au cours d'une année peut être considéré comme sûr tant qu'il n'est pas lié à des lieux, des gestionnaires de cas, des bureaux sous-nationaux ou des dates spécifiques. N'oubliez pas que l'identification des personnes devient plus facile avec chaque élément d'information supplémentaire rapporté.

- o Les fuites de données peuvent entraîner des problèmes de sécurité, de discrimination, de violence ou d'exploitation et d'abus sexuels. Dans les pays dotés de lois et de normes culturelles à l'encontre des personnes ayant diverses SOGIESC, les fuites de données peuvent entraîner de graves risques en matière de protection. Même lorsque les données ont été rendues anonymes, il est souvent possible de les trianguler avec d'autres informations et de localiser la personne concernée, qui peut alors être confrontée à des problèmes juridiques ou à des violences physiques.
- o Communiquer le nombre de révélations volontaires enregistrées dans un système de gestion de cas dans le but de l'utiliser comme prévalence des personnes ayant diverses SOGIESC dans nos programmes signifierait une sous-estimation significative. Cela nuirait au plaidoyer en faveur d'un budget futur destiné à couvrir des activités ou des modalités d'exécution spécifiques et réduirait le potentiel d'une réponse inclusive, ce qui, en fin de compte, nuirait aux personnes avec des caractéristiques SOGIESC diverses.
- **Risques pour les énumérateurs/collecteurs de données :**
 - o Le fait de poser des questions sur les SOGIESC peut avoir des conséquences juridiques pour les énumérateurs et, dans certains contextes, donner lieu à des violences physiques.
 - o Les énumérateurs et leurs familles peuvent même devenir la cible de violences et de discriminations au sein de leur propre communauté.
- **Risques pour les organisations :**
 - o Dans certains contextes, le caractère sensible du sujet peut conduire à des conflits avec les autorités gouvernementales ou des acteurs non gouvernementaux, voire à des conséquences juridiques et à l'expulsion du pays.
 - o La présentation erronée du nombre de divulgations spontanées comme une sorte d'indication de la prévalence des personnes ayant diverses SOGIESC dans la communauté ou parmi les bénéficiaires est susceptible d'entraîner une diminution du financement des réponses inclusives.

à une évaluation des risques, y compris une analyse « Ne pas nuire » (Do No Harm), avant d'effectuer tout type de collecte de données (voir Le processus : Comment collecter en toute sécurité (uniquement) les informations dont nous avons besoin pour l'inclusion des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses). Dans certains cas, il sera nécessaire de revoir ou même de s'abstenir de collecter des données spécifiques lorsque les risques supplémentaires l'emportent sur les avantages qui en découlent.

Trouver des alternatives : obtenir les données dont nous avons besoin sans exposer les gens à des risques supplémentaires

Comme indiqué plus haut, la collecte d'informations en vue d'une réponse incluant les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses est particulièrement difficile, car l'identification, la visibilité accrue, les violations involontaires de la confidentialité et les fuites de données présentent des risques supplémentaires, en raison des capacités de protection limitées des responsables et de la possibilité d'une discrimination, d'un ostracisme, d'une violence, d'une exploitation et d'un abus accru.

Cependant, nous ne pouvons pas planifier une réponse globale sans une analyse de la situation à laquelle les communautés spécifiques sont confrontées dans le contexte où nous travaillons. Si les travailleurs humanitaires, les experts en gestion de données et d'informations, les collègues des secteurs et de la protection ne savent pas ce qui constitue un danger pour certaines personnes dans un contexte spécifique, ils ne peuvent pas l'anticiper et mettre en place des mesures de protection dans leur réponse.

Par exemple, une analyse de situation qui anticipe les risques spécifiques auxquels sont confrontées les femmes transgenres ayant besoin d'un abri lors d'une évacuation d'urgence pourrait permettre aux collègues des abris et de la gestion et coordination de camps (CCCM) de planifier des solutions qui anticipent et réduisent les risques potentiels de violence physique et sexuelle. Si le programme n'anticipe pas ces risques, le personnel de terrain ne sera probablement pas préparé à faire face à de telles situations. Le personnel peut décider de «suivre la procédure normale» et de prendre une décision en fonction du sexe identifié dans le document d'identité. Cela signifie que les femmes transgenres seront logées avec les hommes célibataires, ce qui entraînera du harcèlement, de la discrimination et des restrictions dans l'accès aux biens et services de base et, dans certains cas, des violences physiques et sexuelles qui auraient pu être évitées grâce à une

Il est donc important de toujours procéder

planification éclairée.

Cet exemple montre que les données et les informations, ainsi que leur analyse, sont très importantes pour notre travail. La difficulté consiste à identifier les données et les informations dont nous avons réellement besoin et à trouver des moyens sûrs de collecter uniquement ces données et ces informations. Nous devons faire preuve d'intégrité éthique et nous éloigner des mots à la mode et des solutions trompeuses qui nous amèneraient à collecter des données dont nous n'avons pas besoin pour notre action, tout en causant davantage de dommages.

Ne pas collecter de données qui augmentent les risques, peuvent nuire et sont probablement inexacts.

Il est difficile de résister à la tentation de collecter de telles données, car nous sommes souvent animés de bonnes intentions et de l'objectif important d'accélérer la reconnaissance de l'égalité, des droits et de la dignité des personnes ayant une identité de genre, une orientation sexuelle ou des caractéristiques sexuelles différentes. Cela conduit à des demandes spécifiques de désagrégation de la population par identité de genre ou de collecte du nombre de personnes ayant diverses SOGIESC, de données au niveau individuel sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles des personnes. Si l'on vous demande de vous engager dans de telles activités de collecte de données, demandez l'aide d'un expert de l'OIM en matière de SOGIESC, tel que le point focal LGBTIQ+ ou l'équipe de protection au siège (PIM-Support@iom.int), afin d'expliquer, y compris aux donateurs, pourquoi l'OIM ne demande pas de données SOGIESC sur les personnes et quelles sont les données alternatives et plus utiles que nous pouvons fournir.

Dans les situations de gestion de cas et pour d'autres types de révélations spontanées, bien que nous ne posions pas de questions sur l'identité sexuelle des personnes, nous devons toujours garantir un environnement sûr pour permettre aux personnes de divulguer ces informations personnelles si elles en ont besoin ou si elles le souhaitent. Nous devons toujours disposer d'outils appropriés et de procédures opérationnelles standard pour stocker et partager les données en toute sécurité afin de fournir une assistance et une protection sur mesure.⁶³

Lignes directrices de la DTM sur la collecte de données ventilées par sexe et par âge

Il convient de noter que la DTM donne des orientations claires sur la collecte de données uniquement sur le sexe, et non sur le genre/l'identité de genre. L'objectif est de fournir

les données nécessaires à la réponse sans augmenter les risques pour les personnes interrogées, et l'organisation. Cette politique tient compte de la nature et du contexte des opérations de la DTM, du risque de nuire, de l'inexactitude des résultats et du préjudice potentiel causé par la déclaration de ces données en tant que prévalence, tout en fournissant des informations aux acteurs afin de concevoir des réponses inclusives.⁶⁴

La bonne nouvelle, c'est que nous n'avons pas besoin de données sur la prévalence pour améliorer le caractère inclusif de notre réponse.

Notre responsabilité en tant que travailleurs humanitaires est de toujours planifier notre réponse et de fournir des biens et des services de manière proactive, sûre et inclusive pour les personnes de tous les sexes : Notre réponse tiendra compte des risques et des spécificités rencontrés par les personnes ayant diverses SOGIESC et leurs familles lorsqu'elles accèdent à l'assistance et à la protection. Pour réaliser une programmation efficace et inclusive, **nous utiliserons des informations sur les besoins spécifiques, les priorités, les risques, les ressources et les obstacles** auxquels sont confrontées les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses dans le contexte où nous travaillons.

Pourquoi il n'est pas nécessaire de savoir «QUEL NOMBRE» pour concevoir une réponse inclusive.

Nous n'utiliserons pas le nombre de personnes présentant diverses caractéristiques SOGIESC pour concevoir une réponse inclusive.

Certains collègues, sensibles à l'importance de la programmation et de la réponse aux besoins de tous les groupes, peuvent penser qu'ils devraient recueillir le nombre de personnes ayant diverses SOGIESC dans la communauté ou la région où ils travaillent (également appelé données de prévalence). Cela est souvent fait pour garantir une réponse qui tienne compte des besoins des personnes ayant diverses SOGIESC et d'autres groupes. Cependant, il s'agit d'une idée fausse très répandue, qui risque de nuire aux personnes que nous servons, tout en essayant de les aider.

Rappelez-vous toujours cela:

- Connaître le nombre de personnes présentant diverses caractéristiques SOGIESC n'aide pas à la programmation et à la mise en œuvre d'une réponse inclusive. Recueillez des informations sur les besoins, les risques, les ressources et les obstacles à l'accès aux services et aux biens,

⁶³ Voir la section ci-dessus : Ce qu'il faut faire lors de la planification et de la mise en œuvre des programmes - y compris pour les activités de gestion de cas

⁶⁴ <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/population-data>

ainsi qu'à la participation. Ces informations seront beaucoup plus utiles pour permettre une programmation inclusive et une mise en œuvre sûre.

- Essayer de recueillir des données de prévalence (c'est-à-dire le nombre ou le pourcentage de personnes ayant diverses SOGIESC dans une communauté, un site, une ville, un pays...) va très probablement créer un préjudice supplémentaire pour les personnes ayant diverses SOGIESC, pour les énumérateurs, leurs familles, pour l'organisation elle-même et parfois même pour la communauté dans son ensemble, qui ne recevra plus de soutien si l'accès de l'organisation devient limité à la suite de cette tentative. Il peut également en résulter une hypothèse selon laquelle la proportion de la population ayant diverses SOGIESC est beaucoup plus faible qu'en réalité, étant donné qu'il est peu probable que de nombreuses personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses divulguent leur situation.

Il est correct et approprié de supposer que, dans toute communauté, il y a des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC différentes. Par conséquent, planifiez toujours votre réponse de manière proactive et fournissez des biens et des services d'une manière sûre et inclusive pour toutes les personnes et en tenant compte des risques et des besoins spécifiques des personnes ayant diverses SOGIESC. Tenter d'identifier la prévalence risque non seulement d'exposer les bénéficiaires et le personnel à des préjudices, mais aussi d'aboutir à une sous-estimation flagrante susceptible de nuire davantage aux bénéficiaires présentant diverses SOGIESC et aux tentatives de plaidoyer de l'organisation et d'autres acteurs.

Les données dont nous avons besoin (et que nous pouvons utiliser) pour concevoir une réponse inclusive

Considérons, par exemple, le besoin d'un abri lors d'une évacuation d'urgence : nous sommes conscients que le fait de connaître le nombre de personnes ayant divers SOGIESC dans la population ne nous aidera pas à rendre notre réponse plus inclusive. Cependant, l'utilisation de nos connaissances et de l'expérience de nos collègues nous permettra de le faire :

Nous savons par expérience que dans chaque communauté, il y aura un certain nombre de personnes ayant des SOGIESC différentes. Nous savons par expérience que la taille de la population ayant des besoins spéci-

ifiques en matière d'hébergement sera limitée. Notre réponse en matière d'hébergement et d'eau, d'assainissement et d'hygiène doit prévoir des modalités pour répondre aux besoins spécifiques de certaines d'entre elles, par exemple les personnes transgenres qui ne peuvent être hébergées avec des personnes cisgenres dont le sexe correspond à celui qui figure sur leurs documents d'identité.

Dans d'autres situations, des communautés de personnes présentant diverses SOGIESC peuvent être déplacées ensemble (par exemple, *khawaja sara* au Pakistan ou *hijra* en Inde). Les informations dont nous avons besoin dans ce cas sont les besoins et les risques spécifiques de la communauté touchée et une estimation de la taille de la communauté (et non le nombre exact de personnes ayant leurs caractéristiques sexuelles, leur identité de genre et leur orientation sexuelle, et jamais en identifiant les personnes ayant diverses SOGIESC). Dans ce cas, la réponse devra prendre en compte une communauté ayant des besoins relativement homogènes en matière d'hébergement et se rendant dans le même lieu de déplacement, ce qui conduira probablement à planifier des solutions différentes.

L'exemple ci-dessus met en évidence certaines des données dont nous avons réellement besoin : quelles sont les communautés qui composent la population que nous essayons de soutenir ? Quelles sont leurs relations avec les autres communautés ? Quels sont les besoins spécifiques de chaque groupe ? Quels sont les risques spécifiques, les forces, le pouvoir économique et les moyens de soutien, les rôles, la dynamique du pouvoir, les mécanismes de résilience, les systèmes de sécurité, etc. dans le contexte ? Comment ces éléments ont-ils été affectés par la crise actuelle ? Ces informations qualitatives sont beaucoup plus utiles (lorsqu'elles sont obtenues en toute sécurité) que le nombre de personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses.

Données pour le suivi du programme

Examinons maintenant un autre exemple, où il peut être difficile de résister à la tentation de collecter des chiffres sur les caractéristiques SOGIESC des individus : le contrôle de la prise en compte des besoins des personnes ayant des SOGIESC diverses dans nos programmes.

S'il est prudent et, dans la mesure du possible, recommandé de ventiler le nombre de bénéficiaires par âge et par sexe (Sex and Age Disaggregated Data, ou SADD est l'acronyme couramment utilisé pour désigner les données ventilées par sexe et par âge), la collecte du nombre de bénéficiaires ayant une identité et une expression de genre, une orientation sexuelle et des ca-

ractéristiques sexuelles différentes est extrêmement problématique et ne devrait jamais être effectuée. Cela s'explique par le fait que si nous voulions obtenir le nombre de bénéficiaires de nos projets ventilés par caractéristiques SOGIESC, nous devrions collecter ces informations en demandant à chacun (ou à un échantillon probabiliste⁶⁵) de nos bénéficiaires quelle est leur SOGIESC. Nous devrions ensuite enregistrer ces informations, les analyser et les partager. Nous ne devons pas procéder de la sorte, car les risques sont présents dans toutes ces différentes phases, de la collecte des données au stockage, à l'analyse et au partage des données.

- Les bénéficiaires peuvent être confrontés à des conséquences juridiques, à la discrimination, à l'exclusion, voire à la violence s'ils sont entendus ou si ces informations sont révélées par d'autres moyens.
- Parfois, le simple fait de poser des questions peut mettre les personnes et l'organisation en danger. Certains membres de la communauté et même certains membres de notre personnel et de nos partenaires peuvent se demander pourquoi la question est posée à cette personne. Certains bénéficiaires peuvent se sentir offensés ou même avoir une réaction violente à la question elle-même. Cela peut nuire aux agents recenseurs et compromettre l'ensemble de l'activité de collecte de données.
- Dans certains pays, les autorités ou les autorités de fait ont considéré ces questions comme un moyen pour l'organisation de promouvoir un programme spécifique qui n'est pas conforme à ce que les autorités veulent ou acceptent, faisant ainsi courir à toutes les activités de l'organisation le risque d'être interrompues ou entravées.
- Le stockage, l'analyse et le partage de ces informations comportent les mêmes risques accrus pour les bénéficiaires, le personnel et l'organisation elle-même, d'autant plus que dans la plupart des endroits où les acteurs humanitaires et du développement travaillent, le stockage et le partage en toute sécurité se sont avérés difficiles, avec de nombreux épisodes de fuites de données dues à des erreurs technologiques, institutionnelles et humaines, même pour les parties prenantes qui ont pris toutes les précautions raisonnables.⁶⁶

Ces données ne seraient pas exactes : L'exactitude des données et l'absence de base de référence sont d'autres préoccupations qui contribuent à la décision d'éviter d'utiliser ces données pour le suivi de l'accès aux programmes. Dans la plupart des contextes dans lesquels nous travaillons, les bénéficiaires sont très conscients des risques qu'ils encourent en divulguant de telles informations, et la probabilité d'obtenir des données exactes est donc très limitée. Même si une personne a une identité de genre non binaire, par exemple, elle peut choisir de ne pas la divulguer pour des raisons de sécurité ou parce qu'elle préfère garder ces informations personnelles confidentielles et n'est pas prête à les divulguer à un étranger. En outre, nous ne pouvons pas connaître l'ampleur de cette imprécision.

Ces données n'aident pas à la prise de décision : Il existe une troisième série de raisons pour lesquelles nous ne devrions pas essayer de collecter de telles données auprès de nos bénéficiaires ou des personnes concernées : nous ne pouvons pas utiliser ces données pour contrôler l'accès, l'adéquation et la qualité de nos programmes. Afin d'utiliser le nombre de bénéficiaires présentant diverses caractéristiques SOGIESC pour contrôler les programmes, nous devrions comparer le nombre de personnes que nous avons servies au nombre que nous avions l'intention de servir. Nous devrions comparer un nombre inexact de bénéficiaires ayant diverses SOGIESC à un nombre inexact de personnes ayant diverses SOGIESC dans la population touchée, sans connaître l'ampleur de cette inexactitude. Disons, par exemple, que nous avons identifié 10 personnes ayant une identité de genre non binaire parmi nos bénéficiaires : ce nombre correspond-il à toutes les personnes ayant diverses SOGIESC dans la communauté ? Ou un grand nombre d'entre elles ? Ou beaucoup trop peu ?

En plus d'être contraire à l'éthique, dangereux à collecter et inexact à un niveau inconnu, le nombre de bénéficiaires ayant des SOGIESC diverses ne nous aiderait pas à comprendre si et comment nous devons modifier nos programmes pour faciliter l'accès et améliorer l'adéquation et la qualité.

Nous ne pouvons pas utiliser ces données pour prendre des décisions et nous allons donc à l'encontre de nos principes fondamentaux. Nous violerions plusieurs principes de l'approche fondée sur les droits : «respecter, protéger et promouvoir la réalisation des droits de l'homme, y compris [...] le droit spécifique au respect de la vie privée⁶⁷ », les principes de finalité, de nécessité et de proportionnalité («avoir une fi-

65 Un échantillon probabiliste est ce qui nous permet d'extrapoler les résultats de notre enquête et de les généraliser à l'ensemble de la population (y compris à ceux que nous n'avons pas interrogés). Il s'agit d'un échantillon soigneusement construit qui nécessitera le travail d'un statisticien et une mise en œuvre précise.

66 Voir par exemple l'affaire de 2022, lorsque les serveurs du CICR hébergeant des données personnelles appartenant à plus de 515 000 personnes dans le monde ont été piratés ; <https://www.icrc.org/en/document/cyber-attack-icrc-what-we-know>.

67 "L'OIM place la protection des données au cœur de ses opérations, car elle est essentielle au respect de la dignité humaine et du droit à la vie privée des individus", voir ; <https://www.>

nalité clairement définie», «contribuer à améliorer les résultats humanitaires» et «conformément au concept de minimisation des données, la gestion des données dans le cadre de la réponse humanitaire doit être pertinente, limitée et proportionnée [...] à la (aux) finalité(s) spécifiée(s)», ainsi que les principes d'équité et de légitimité («motifs légitimes pour la gestion des données»). Il s'agit là de principes fondamentaux énoncés dans les directives opérationnelles du Comité permanent inter-organisations sur la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire, dont l'OIM a codirigé l'élaboration (68) et qu'elle est tenue de respecter. Les principes de spécification des finalités, de proportionnalité et de nécessité figurent également dans les *Principes de protection des données personnelles et de la vie privée de 2018* du Groupe des Nations unies pour la protection de la vie privée, qui stipulent également ce qui suit : *Les organisations du système des Nations unies devraient traiter les données à caractère personnel [...] sur la base [...] de l'intérêt supérieur de la personne concernée [...]*»⁶⁹. N'oubliez pas que le respect de ces principes serait remis en question chaque fois que nous tenterions de collecter des données sans objectif défini et que nous poserions à des personnes des questions qui vont au-delà de l'amélioration de leur bien-être, qui ne sont pas conformes à la minimisation des données ou qui ne sont pas proportionnées à l'objectif poursuivi.

Données dont nous avons besoin (et que nous pouvons utiliser) pour le suivi des réponses :

Examinons maintenant les données dont nous avons besoin et que nous pouvons utiliser : Quelles sont les données utiles, plus sûres et adaptées à l'objectif visé ? Commençons par définir notre objectif.

L'objectif des données de suivi du programme est de vérifier que notre réponse facilite l'accès aux biens et aux services pour les personnes de toutes les communautés et identités, y compris celles ayant des SOGIESC différentes. Nous pouvons également avoir pour objectif d'encourager nos collègues sur le terrain à rendre leur action plus inclusive pour les personnes ayant des SOGIESC différentes. Nous pouvons penser que l'augmentation du nombre de personnes ayant diverses SOGIESC est un bon moyen d'atteindre ces objectifs, mais nous venons de voir plus haut que ce n'est pas le cas.

Il est plus utile, en plus d'être faisable et plus sûr, de contrôler le nombre de programmes (dans tous les secteurs et divisions) qui comprennent des modalités adaptées au contexte pour faciliter l'accès aux biens et aux services et surmonter les risques et les défis auxquels sont confrontées les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses.

Pour ce type d'informations, nous ne pouvons pas nous contenter de nous appuyer sur les rapports de nos propres programmes et de notre personnel. Les données doivent également provenir des personnes ayant diverses SOGIESC elles-mêmes, par exemple par le biais de discussions de groupe et d'entretiens d'experts menés en toute sécurité avec des personnes ayant diverses SOGIESC et/ou avec des organisations qui travaillent avec elles.

En outre, nous pouvons également contrôler le nombre d'employés, de personnel et de partenaires ayant reçu une formation sur le travail avec des personnes présentant diverses caractéristiques SOGIESC (module de formation de l'OIM sur les SOGIESC et les migrations), ainsi que l'efficacité de la formation.

Ils peuvent constituer de bons indicateurs pour comprendre où mieux planifier, investir davantage dans le renforcement des capacités et la sensibilisation des travailleurs de terrain et des gestionnaires, afin qu'un plus grand nombre de nos programmes soient conçus pour inclure les personnes ayant des SOGIESC diverses et que l'accès aux biens et aux services soit plus sûr.

Données dont nous avons besoin (et que nous pouvons utiliser dans des cas spécifiques) et comment les collecter

Si vous n'êtes pas sûr des données dont vous avez besoin pour éclairer votre réponse et votre plaidoyer dans votre contexte spécifique, veuillez consulter l'arbre de décision⁷⁰ ci-dessus et son explication détaillée : [l'Arbre de décision sur l'obtention de données pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses : Quelles sont les données dont nous avons besoin et comment les collecter ?](#) .

Pour les situations qui ne figurent pas dans la section ci-dessus, ou pour obtenir un soutien supplémentaire ou poser des questions, contactez le QG PIM lorsque vous commencez à planifier, à l'adresse suivante : PIM-Support@iom.int

iom.int/data-protection.

68 https://reliefweb.int/report/world/iasc-operational-guidance-data-responsibility-humanitarian-action-february-2021?gclid=Cj0KCQiAqOucBhDrARIsAPCQL1Y1k3Ze-jks9ZKgX3Fxruiw6h7ZTQjbWdYIRCvrT9B3GzSjhP6JOd6caAnRwEALw_wcB.

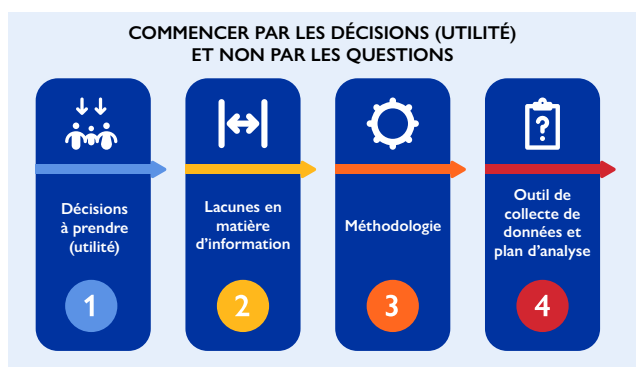
69 https://unsceb.org/sites/default/files/imported_files/UN-Principles-on-Personal-Data-Protection-Privacy-2018_0.pdf, adopté par le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) des Nations unies lors de sa 36e réunion, le 11 octobre 2018.

70 Voir : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/sogiesc>

LE PROCESSUS : COMMENT COLLECTER EN TOUTE SÉCURITÉ (UNIQUEMENT) LES INFORMATIONS DONT NOUS AVONS BESOIN POUR L'INCLUSION DES PERSONNES AYANT DES CARACTÉRISTIQUES SOGIESC DIVERSES

I. Commencer par l'objectif

Pour collecter en toute sécurité les données nécessaires à l'élaboration d'une réponse inclusive, les équipes doivent utiliser le processus standard fondé sur les meilleures pratiques et commun à la plupart des acteurs humanitaires et du développement. Les principales étapes sont illustrées dans le graphique ci-dessous. Consultez toujours les experts internationaux et locaux en matière de SOGIESC et les OSC locales qui travaillent avec des personnes ayant diverses SOGIESC. Demandez de l'aide au QG PIM lorsque vous commencez à planifier en utilisant cette adresse : PIM-Support@iom.int



Toute équipe qui envisage de collecter et d'analyser des données doit commencer par **identifier l'utilisation prévue des données qu'elle souhaite collecter**. Cela doit être fait par écrit, par l'équipe qui utilisera les résultats pour sa planification, et l'objectif doit être clairement défini et détaillé⁷¹. L'objectif est, en d'autres termes, «la décision spécifique que nous devons prendre» lors de la programmation ou de la mise en œuvre des activités de réponse. Cela signifie, par exemple, qu'il ne suffit pas de dire que l'équipe a besoin de données «à des fins de programmation». Un objectif clairement défini et suffisamment détaillé est, par exemple, «Pour adapter les modalités de distribution aux risques spécifiques rencontrés par les personnes ayant des SOGIESC diverses» : cela permettra aux équipes de poursuivre le processus et d'obtenir des données utiles et utilisables.

Ne collectez pas de données dont vous n'avez pas besoin ou dont vous ne savez pas comment les utiliser. Commencer par identifier comment les finalités spécifiques de chaque donnée collectée répondent aux principes inter-agences de gestion des informations de protection et aux orientations opérationnelles du Comité permanent interorganisations sur la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire.⁷² Les orientations du Comité permanent interorganisations expliquent, sous le titre «Objectif défini, nécessité et proportionnalité», que «la gestion des données humanitaires et les activités connexes doivent avoir un objectif clairement défini. La conception des processus et des systèmes de gestion des données doit contribuer à l'amélioration des résultats humanitaires, être cohérente avec les mandats et les droits et libertés pertinents, et les équilibrer soigneusement si nécessaire. Conformément au concept de minimisation des données, la gestion des données dans le cadre des interventions humanitaires doit être **pertinente, limitée et proportionnée** - en termes d'investissement requis et de risques identifiés - aux objectifs spécifiés».

Une fois que l'équipe aura identifié les décisions spécifiques, il sera plus facile d'**identifier les informations nécessaires pour prendre ces décisions**.

Utiliser les informations et les données existantes sur les risques, les besoins, les services, les mécanismes d'adaptation et les ressources pour les personnes ayant diverses SOGIESC dans le contexte, déjà collectées par d'autres institutions ou organisations. Certaines sources de données secondaires se trouvent dans *Ressources pour l'analyse des données secondaires*. Évaluez l'utilité, la fiabilité et le calendrier des données et déterminez si d'autres données sont nécessaires. **Utiliser Annexe B : Ce que nous savons déjà** - Exemples pour une réponse inclusive et pour réduire les risques associés aux données comme une liste de contrôle ; il s'agit d'une liste de risques et d'obstacles couramment observés auxquels sont confrontées les personnes ayant des SOGIESC diverses pendant une crise. Ces difficultés sont trop souvent aggravées par les programmes non inclusifs des organisations.

Lors de l'évaluation des données secondaires et de l'identification des lacunes en matière d'information, l'équipe tiendra également compte du fait que cer-

⁷¹ Vous pouvez utiliser le modèle "Mapping_Decisions and information needs.xlsx" sur <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/information-needs-and-data-users> et l'adapter à vos décisions et à vos besoins d'information.

⁷² <http://pim.guide/guidance-and-products/product/principles-protection-information-management-may-2015/>, <https://interagencystandingcommittee.org/operational-response/iasc-operational-guidance-data-responsibility-humanitarian-action>.

LISTE DE CONTRÔLE « NE PAS NUIRE »

QUI EST EXPOSÉ À UN RISQUE ACCRU ?	EN RAISON DE LA COLLECTE DE DONNÉES	EN RAISON DU STOCKAGE DES DONNÉES	EN RAISON DE L'ANALYSE DES DONNÉES	EN RAISON DU PARTAGE DES DONNÉES ET DES RAPPORTS (MAINTENANT)	EN RAISON DU PARTAGE DES DONNÉES ET DES RAPPORTS (FUTUR)
COLLECTEURS DE DONNÉES/ ENQUÊTEURS					
RÉPONDANTS/ PERSONNES INTERROGÉES					
FAMILLES DES RÉPONDANTS					
COMMUNAUTÉS					
ORGANISATIONS					
LE PERSONNEL ET LEURS FAMILLES					

taines des données existantes devront être complétées, car les choses peuvent avoir changé après la crise (par exemple, l'accès aux réseaux), tandis que d'autres peuvent être restées inchangées (par exemple, les croyances culturelles, le cadre législatif). Ce n'est que si les informations nécessaires ne sont pas disponibles parmi les **données secondaires existantes**,⁷³ que l'équipe planifiera la collecte de données primaires afin de **combler les lacunes en matière d'information**.

L'équipe **identifiera** ensuite **la méthodologie et les sources appropriées et réalisables pour la collecte des données** : cela vous aidera à obtenir des données fiables et utilisables et à réduire les dommages potentiels causés par la désinformation. Utilisez l'arbre de décision sur l'obtention de données pour les personnes ayant des besoins divers. [L'Arbre de décision sur l'obtention de données pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses : Quelles sont les données dont nous avons besoin et comment les collecter ?](#)⁷⁴ pour identifier les données dont vous avez VRAIMENT besoin pour réagir et la manière dont vous

pouvez les collecter.

L'étape suivante consiste à **concevoir conjointement des outils de collecte de données** (par exemple, des questionnaires). Ce travail sera effectué conjointement par des experts en données et en évaluation avec des experts en la matière (⁷⁵), des experts en protection et des experts des secteurs concernés (par exemple, l'hébergement, la sécurité alimentaire...), ainsi qu'avec des organisations au service des personnes atteintes de diverses formes de discrimination sexuelle et sexiste. Les collègues du siège du PIM peuvent vous aider à cet égard, en apportant l'expertise qui peut manquer à votre équipe, ainsi qu'une expertise spécifique sur les données relatives aux personnes ayant diverses SOGIESC.⁷⁶ Incluez toujours des experts du contexte et demandez-leur de vous aider à obtenir et à analyser les informations d'une manière qui ait du sens et qui soit sûre dans le contexte.

Les experts en évaluation **préparent** avec eux **un plan d'analyse des données (DAP)**⁷⁷ et le partagent avec les utilisateurs de données (décideurs et experts en la matière). Ceux-ci devront vérifier que

73 Les données secondaires sont des données qui ont été collectées, rassemblées et analysées par d'autres agences, institutions ou organismes.

74 Disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/sogiesc>

75 Selon les résultats du Grand Bargain, dans : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/ensuring_data_and_analysis_is_useful_and_usable_for_response_-_tools.pdf.

76 DTMSupport@iom.int, PIM/Protection dans le QG : PIM-Support@iom.int

77 "Un plan d'analyse vous aide à réfléchir aux données que vous allez collecter, à l'usage que vous en ferez et à la manière dont vous les analyserez. L'élaboration d'un plan d'analyse est un moyen important de s'assurer que vous collectez toutes les données dont vous avez besoin et que vous utilisez toutes les données que vous avez collectées. La planification de l'analyse peut représenter un investissement en temps inestimable. Il peut vous aider à sélectionner les méthodes de recherche et les outils statistiques les plus appropriés. Elle garantit que la manière dont vous collectez vos données et structurez votre base de données vous permettra d'obtenir des résultats analytiques fiables". (CDC 2013, "Creating a Data Analysis Plan"). Pour un modèle de plan d'analyse des données, voir "Template_DTM Data Analysis Plan.xlsx" disponible à l'adresse : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/analysis>

les résultats attendus correspondent à leurs besoins. L'adoption d'un plan de données permettra également de s'assurer que chaque point de données est clairement lié à son objectif, de sorte que les utilisateurs des données sauront comment utiliser les résultats lorsqu'ils seront collectés. Ceci est particulièrement important dans la mesure où la rotation du personnel est assez rapide dans le cadre d'une intervention.

II. Effectuer une évaluation des risques pour l'ensemble de l'exercice et une analyse «Ne pas nuire» pour chaque question et ensemble de données

Lors de la planification d'un exercice de collecte et de gestion des données, et à chaque changement de contexte ou de modalités de collecte des données, l'équipe procédera à une évaluation des risques, afin d'identifier et de minimiser les risques liés aux modalités de l'exercice. Ensuite, lors de l'élaboration des questionnaires ou d'autres outils de collecte de données, chaque question sera évaluée avant d'être incluse dans le questionnaire, par le biais de l'**analyse «Ne pas nuire»**.⁷⁸

Cela signifie que les experts de la protection, du secteur et des données travailleront avec les experts du contexte et les organisations au service des personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses pour identifier le potentiel de **nuisance de chaque question et des données qui en résultent** à chaque étape du processus de gestion des informations : lors de la collecte, du **stockage, de l'analyse et de l'échange des données**. L'analyse tiendra compte des préjudices causés à toutes les personnes concernées, au minimum aux **personnes ayant diverses SOGIESC, à leurs familles, à leurs communautés, aux organisations et au personnel**.

Pourquoi une analyse « Ne pas nuire » pour chaque question et l'ensemble de données qui en résulte ?

Alors qu'une évaluation des risques de l'exercice de collecte de données examinera les risques de l'exercice dans son ensemble, les limitations d'accès et la sécurité lors de la collecte des données, chaque question et les ensembles de données qui en résultent devront également être analysés pour s'assurer qu'ils ne portent pas préjudice à toutes les personnes impliquées. Il est raisonnable de vouloir comprendre la nécessité d'un exercice aussi long avant de s'y lancer. Voici quelques exemples de préjudices causés aux groupes concernés,

à différents moments du processus de gestion de l'information :

Atteinte aux personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses lors de la collecte des données

Les questions posées au cours d'un entretien sont entendues par d'autres membres de la communauté. L'une des questions porte sur l'orientation sexuelle de la personne. Sans entendre la réponse de la personne, le fait que la question ait été posée à cette personne suffit pour que d'autres personnes identifient les personnes interrogées comme ayant des SOGIESC diverses. La personne est discriminée, harcelée et battue avant d'être chassée de son abri, que quelqu'un d'autre vient occuper.

Préjudice pour les enquêteurs (et pour l'organisation) lors de la collecte des données

L'une des questions du questionnaire interroge un informateur clé d'un village sur les besoins spécifiques des personnes ayant diverses SOGIESC et sur les obstacles qu'elles rencontrent pour accéder en toute sécurité aux biens et services de base. L'informateur clé est offensé et se met en colère contre l'enquêteur pour ce qu'il considère comme des questions inappropriées et même une insulte personnelle. L'enquêteur craint pour sa sécurité et n'est plus le bienvenu dans ce village. Les évaluations dans ce village ne peuvent plus être menées par cette organisation.

Préjudice causé aux personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses lors du stockage des données

Au cours d'une évaluation de la gestion de cas, une personne fait part de ses diverses caractéristiques SOGIESC. Les informations sont stockées dans un dossier électronique non sécurisé (pas de mot de passe, et le dossier est accessible à des personnes autres que l'assistant social et son responsable). Le dossier électronique est consulté par une personne qui connaît la famille de la personne et lui en fait part. Les membres de la famille tuent la personne, car ils considèrent que leur diversité SOGIESC peut exposer la famille à la honte et à des préjudices.

Il convient de noter que les fuites de données peuvent facilement se produire par accident (l'écran de l'ordinateur reste allumé et ouvert sur les détails d'un dossier pendant une pause-café, le dossier papier est égaré/laissé sur le bureau ou sur la photocopieuse, deux travailleurs sociaux discutent d'un dossier et sont entendus par un collègue...). Cependant, plus souvent qu'auparavant, nous assistons à des piratages de données

⁷⁸ Utilisez la liste de contrôle DTM Do No Harm (<https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/field-companion-sectoral-questions-location-assessment>) ou un outil similaire pour votre analyse Do No Harm.

intentionnels,⁷⁹ , qui saisissent de vastes ensembles de données personnelles identifiables de personnes en situation de vulnérabilité. Nous continuons également à assister à des effractions, des évacuations d'urgence et des vols, qui laissent des dossiers derrière eux et entre les mains de tiers, qui peuvent utiliser les données volées pour faire chanter, harceler et victimiser les clients et leurs familles.

Préjudice causé au personnel de l'organisation lors du partage des données

Dans certains cas, même le partage d'informations non personnelles peut causer un préjudice supplémentaire : dans un pays, une organisation a mis en place un programme de lutte contre le VIH pour les MSM⁸⁰ et les travailleurs du sexe. Le personnel qui y travaille reçoit constamment des menaces et doit garder anonyme l'emplacement des cliniques, qu'il déplace fréquemment pour éviter les attaques des membres de la communauté. Cet exemple montre pourquoi nous devrions toujours effectuer une analyse «Ne pas nuire» lorsque nous prévoyons de partager des informations, même lorsque nous prévoyons de partager des informations sur l'emplacement des prestataires de services.

Atteinte aux personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses lors de l'analyse et de la communication des données

La communication du nombre de bénéficiaires/clients présentant des caractéristiques SOGIESC diverses peut être préjudiciable aux personnes elles-mêmes : la communication de ces informations - comme d'habitude, des nombres très faibles - au niveau du site conduit à l'identification de certains des clients.

En outre, le fait de déclarer le nombre de personnes identifiées comme ayant diverses SOGIESC peut amener les travailleurs humanitaires et les donateurs à comprendre que les personnes ayant diverses SOGIESC sont très peu nombreuses dans la communauté : par conséquent, le financement et la programmation visant à répondre à leurs besoins spécifiques et à leur garantir un accès sûr aux ser-

vices ne sont pas prioritaires.

Préjudice causé aux programmes des organisations lors de la communication des données

Le signalement de la présence de personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses dans un lieu ou parmi les clients/bénéficiaires d'un programme conduit les autorités à obliger l'organisation à mettre un terme à son programme et à ses autres activités dans ces lieux. Les autorités envoient du personnel chargé de l'application de la loi pour expulser les clients présentant diverses caractéristiques SOGIESC d'un centre prestataire de services.

En travaillant ensemble, les équipes de protection, sectorielles et d'évaluation trouveront des alternatives à toute question susceptible de porter préjudice et réévalueront à nouveau les nouvelles questions. Elles ne finaliseront le questionnaire que lorsqu'elles auront convenu que les questions et les données qui en résultent ne porteront préjudice à aucune des personnes impliquées dans la collecte, le stockage, l'analyse, le partage des données et l'analyse.

Un moyen très efficace de s'assurer que nous comprenons ce qui peut nuire et comment prévenir les dommages est **d'impliquer dans l'analyse les organisations au service des personnes ayant des SOGIESC diverses**. Elles peuvent également constituer d'excellentes sources d'informations qualitatives sur les besoins spécifiques, les nouveaux risques, les obstacles et les ressources. Il est donc recommandé d'établir en toute sécurité des relations avec ces organisations, dans la mesure du possible. Il est important de se rappeler que les personnes ayant diverses SOGIESC ne constituent pas un groupe homogène ayant les mêmes besoins et les mêmes obstacles : l'équipe doit s'assurer de consulter toutes les organisations existantes desservant les différents groupes.⁸¹

Lors de l'analyse, les experts en gestion de l'information et en évaluation doivent à nouveau unir leurs forces à celles des experts en la matière (experts sectoriels, experts en protection) et des experts contextuels/

⁷⁹ Voir par exemple l'affaire de 2022, lorsque les serveurs du CICR hébergeant des données personnelles appartenant à plus de 515 000 personnes dans le monde ont été piratés : <https://www.icrc.org/en/document/cyber-attack-icrc-what-we-know>

⁸⁰ Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes : Terme utilisé pour désigner de manière générale les personnes de sexe masculin qui ont des activités sexuelles avec d'autres personnes de sexe masculin, quelle que soit leur identification personnelle. Cette catégorie comprend les hommes cisgenres qui ont des relations sexuelles avec des femmes transgenres ou des personnes non binaires de sexe masculin, et vice versa. Elle ne comprend pas les hommes transgenres qui ont des relations sexuelles avec des hommes cisgenres ou des femmes transgenres.

⁸¹ Il convient de noter que tous les groupes ne sont pas toujours représentés dans ces organisations. Par ailleurs, certaines personnes ayant des SOGIESC diverses sont réticentes à s'engager auprès des organisations de défense des droits des LGBTIQ+, en particulier dans certains des contextes les plus répressifs. Cela peut être dû à la peur de la visibilité, mais aussi à des perceptions culturelles différentes des SOGIESC, et à des situations d'exploitation où le comportement sexuel ne coïncide pas avec l'orientation ressentie par la personne. Par exemple, de nombreux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ne s'identifient pas comme homosexuels, par exemple parce qu'ils sont mariés, qu'ils ne se sentent pas représentés par la culture occidentale "gay" ou qu'ils n'adoptent un comportement homosexuel que dans des circonstances spécifiques. Certains d'entre eux peuvent être particulièrement vulnérables - en Grèce, l'exploitation sexuelle de demandeurs d'asile masculins souvent mineurs, dont beaucoup s'identifieraient comme "hétérosexuels", a posé un énorme problème. Comprendre les besoins, les perceptions et les expériences vécues de ces personnes pour informer la programmation et le plaidoyer peut nécessiter de trouver d'autres modalités sûres dans le contexte spécifique. Contactez toujours le siège de PIM pour obtenir de l'aide et poser des questions lorsque vous commencez à planifier (PIM-Support@iom.int).

culturels⁸² pour interpréter les informations et donner un sens aux données. Dans la mesure du possible, il est recommandé d'effectuer toute analyse avec des personnes ayant des SOGIESC diverses et des organisations qui les servent, et d'identifier les modalités possibles pour surmonter les défis et les risques.

Considérations clés pour vous aider dans l'analyse « Ne pas nuire » et identifier les mesures pour minimiser les risques :

- **Lois ou droit coutumier**, y compris le cadre juridique national, les normes internationales, les coutumes locales et les pratiques générales, par exemple la criminalisation de certains actes sexuels, du «travestissement» ou de l'usurpation d'identité.

Comprendre les cadres juridiques relatifs aux personnes présentant diverses SOGIESC. À titre d'exemple, soixante-deux (62) nations dans le monde considèrent l'homosexualité comme illégale, et huit (8) d'entre elles la considèrent comme passible de la peine de mort.⁸³ Avant de mettre en œuvre des activités avec et pour des personnes ayant diverses SOGIESC, il est important d'évaluer si et comment nos activités peuvent entraîner des risques accrus pour la population et les personnes que nous servons. Des considérations similaires doivent également inclure le droit coutumier et la culture locale - en notant que l'existence de lois ne reflète pas nécessairement le niveau d'ouverture, de permissivité ou d'acceptation d'une société, et que l'absence de telles lois ne signifie pas que le pays est un lieu ouvert, permissif ou sûr pour les personnes qui y vivent, ouvert, permissif ou sûr pour les personnes ayant diverses SOGIESC et que les lois d'application générale peuvent être appliquées de manière disproportionnée aux personnes ayant divers SOGIESC - en d'autres termes, le contexte et le paysage individuels (normes socioculturelles et modalités d'application des lois, actions de routine des fonctionnaires, antécédents de persécution et d'impunité, etc.) sont aussi importants que les lois en vigueur.

Selon les circonstances, le fait de donner de la visibilité ou de l'exposition à des personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses peut accroître les risques de violence, d'abus, d'exploita-

tion, de discrimination, de refus de biens et de services de base et de participation à la vie de la communauté, à l'encontre de ces personnes et de leurs familles. Il en va de même pour le personnel des organisations, qui peut subir des conséquences négatives s'il est associé à de telles activités. Les considérations relatives au contexte local doivent donc influencer notre façon de travailler (par exemple, la manière dont nous menons les exercices de collecte de données, qui nous interrogeons, quelles données nous collectons, quelle visibilité nous donnons à nos rapports, etc.

- **Compétence et capacité** : Les enquêteurs possèdent-ils les **compétences** nécessaires pour mener à bien les entretiens ? Les entretiens sont-ils menés par du personnel ayant une compréhension appropriée ? Par exemple, cet entretien peut-il être mené par des énumérateurs ou seulement par des experts en protection qui connaissent les sensibilités liées aux personnes ayant diverses SOGIESC dans le contexte ?
- **Le personnel conçoit-il la collecte des données et les enquêteurs sont-ils formés au travail avec des personnes ayant des SOGIESC diverses et à ce qui constitue des comportements acceptables de la part du personnel ?** Il est important de s'assurer que la conception de la collecte de données est adaptée au sujet et au contexte, et que les personnes qui approcheront les individus sont bien informées, à l'aise et ont des interactions respectueuses avec les individus auprès desquels elles collecteront des données.
- **Réponse sûre aux divulgations d'incidents** : Existe-t-il des services permettant d'aiguiller les enquêteurs vers des cas potentiels en cas de révélation d'un incident ? Les enquêteurs connaissent-ils les **voies d'orientation appropriées** et savent-ils comment s'y prendre en cas de divulgation ? Utiliser la formation «*Réagir en toute sécurité à la divulgation d'incidents au cours des activités de collecte et d'analyse des données*».⁸⁴

82 Pour en savoir plus, voir les résultats du Grand Bargain EDAUUR, disponibles à l'adresse suivante : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/ensuring_data_and_analysis_is_useful_and_usable_for_response_-_tools.pdf.

83 Homosexualité et pays | Equaldex <https://www.equaldex.com/issue/homosexuality> - consulté en juin 2023

84 <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/trainings>.

- **Protection des données** : Les systèmes de gestion de l'information utilisés dans le cadre de la réponse et les équipes impliquées peuvent-ils garantir le respect des **normes de confidentialité les plus strictes par l'ensemble du personnel et des partenaires concernés** ? Nous devrions toujours donner la priorité à la sécurité de la collecte, du stockage et du partage des données, comme indiqué dans le manuel de protection des données de l'OIM.⁸⁵ Les fuites de données peuvent conduire à la violence, à la discrimination et aux abus. Utilisez des systèmes de gestion de l'information sûrs, protégez les fichiers par des mots de passe et le cryptage, verrouillez les dossiers papier et détruisez les dossiers et fichiers électroniques lorsque le stockage n'est plus nécessaire, ne partagez pas les données par courrier électronique ou par des documents non sûrs, ne discutez pas des cas dans des endroits où vous pouvez être entendus.
- **Différences au sein du contexte** : La culture n'est homogène dans aucun contexte, et le courant culturel dominant peut être différent des cultures des populations ayant des SOGIESC diverses ou des cultures des bureaux ou installations de l'OIM : les **normes culturelles ne doivent jamais être un obstacle à l'assistance aux populations vulnérables**.⁸⁶ Ainsi, dans tous les cas, il convient de faire preuve de la plus grande prudence et d'examiner soigneusement la situation du point de vue de la sûreté, de la sécurité, de la confidentialité, de la protection des données, de l'utilisation des données, ainsi que des avantages et des risques pour l'individu avant de demander, de recueillir, d'analyser, de communiquer et de partager des données relatives à des personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses.
- **Gérons-nous et/ou partageons-nous des informations personnelles identifiables (PII⁸⁷)** ? Conformément au manuel de protection des données de l'OIM, nous ne partagerons pas d'informations permettant d'identifier les personnes en danger, à moins que cela ne soit nécessaire pour fournir une assistance, et alors seulement avec leur consentement. Lorsque nous rédigeons des rapports sur notre travail, nous

devons toujours veiller à ce que les informations ou les données soient rendues anonymes de manière à ne jamais exposer les personnes que nous avons aidées. Parfois, l'anonymisation des données n'est pas suffisante, et il peut être possible de localiser à la fois les personnes et les acteurs qui les ont collectées, les exposant ainsi à d'éventuelles conséquences négatives. Par exemple, nous publions un rapport indiquant que, dans un lieu spécifique, nous avons aidé deux personnes de diverses SOGIESC qui se heurtaient à des obstacles dans l'accès aux services, car leurs cartes nationales ne reflétaient que le sexe qui leur avait été attribué à la naissance. Nous n'indiquons pas leur nom, leur âge, leur sexe ou leur apparence physique. Néanmoins, il peut être facile de les identifier, étant donné les informations sur le lieu spécifique et l'agence qui y opère. La meilleure façon d'inclure ces informations est de ne pas spécifier le lieu, ni le nombre spécifique de personnes aidées ou les dates, les agences d'exécution et les travailleurs sociaux.

II. Avant de commencer la collecte des données

- **Former l'ensemble du personnel à la manière de travailler avec les personnes de diverses origines ethniques, religieuses et socioculturelles** : Avant de collecter des données et de mettre en œuvre des programmes, former le personnel de l'OIM sur la manière de travailler avec les personnes présentant des SOGIESC diverses et veiller à ce qu'il comprenne clairement les concepts, y compris les différences entre l'orientation sexuelle, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe et les caractéristiques sexuelles.

L'OIM a créé le cours « Migration et SOGIESC » (« SOGIESC and Migration Training Package ») qui peut être téléchargé [à partir du site Internet de l'OIM](#) pour les formations en personne. Un bref cours d'apprentissage en ligne, disponible en anglais, espagnol et français, est accessible aux membres du personnel de l'OIM dans l-Learn, ou à d'autres membres du personnel et à des personnes extérieures par le biais de la plateforme ouverte E-Campus. Les cours aideront les participants à savoir ce qu'il faut prendre en compte lors de la conception et de la mise en œuvre d'une réponse inclusive.

⁸⁵ <https://publications.iom.int/books/iom-data-protection-manual>.

⁸⁶ Ceci est conforme à la mission de l'OIM : "L'Organisation est guidée par les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment la défense des droits de l'homme pour tous. Le respect des droits, de la dignité et du bien-être des migrants reste primordial".

⁸⁷ Les IIP comprennent toutes les informations qui peuvent conduire à l'identification d'un dossier, d'un personnel ou d'un bureau, même lorsqu'elles sont analysées conjointement avec des ensembles de données et d'informations distincts. Il convient de toujours procéder à une évaluation des risques et à une analyse "Ne pas nuire" lorsque l'on travaille avec des données de gestion de dossiers, y compris lorsqu'il s'agit de décider de communiquer des données agrégées. Vous pouvez utiliser la [liste de contrôle DTM Do No Harm](https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/field-companion-sectoral-questions-location-assessment) (<https://displacement.iom.int/dtm-partners-toolkit/field-companion-sectoral-questions-location-assessment>).

- Veiller à former, sensibiliser et superviser l'ensemble du personnel (y compris les interprètes et les médiateurs culturels) afin de **promouvoir des comportements et des pratiques axés sur les personnes, respectueux et non moralisateurs à l'égard des survivants de tous âges, sexes et sexualités - afin de donner la priorité à la sécurité, à la dignité et au respect des personnes appartenant à divers groupes SOGIESC**. Former le personnel à l'aide des instructions obligatoires de l'OIM IN15 Rev1 (2014) - 5.7 et 5.15, et des principes humanitaires (impartialité et non-discrimination), aux valeurs de l'OIM et à l'approche de l'assistance et de la protection *fondée sur les droits*.⁸⁸ Veiller à ce que le personnel comprenne que travailler pour l'OIM implique de fournir une assistance et une protection à tous ceux qui en ont besoin, sans discrimination fondée sur la race, le sexe et l'identité de genre, l'âge, la religion, le handicap ou l'orientation sexuelle, ou toute autre catégorie ou statut.
- **Veillez toujours à une gestion sûre des données à la suite de divulgations spontanées.**
- **Prendre en compte l'intersectionnalité**, c'est-à-dire «*la manière dont les différents aspects de l'identité d'une personne peuvent l'exposer à des formes de discrimination et de marginalisation qui se chevauchent*».⁸⁹ Les aspects de l'identité d'une personne à prendre en compte dans le cadre de l'intersectionnalité comprennent, entre autres, le sexe, l'âge, l'ethnicité, la langue, la religion, la couleur, la nationalité, le statut de réfugié ou de demandeur d'asile, le statut migratoire ou le statut de visa, le handicap, le dossier médical, la santé mentale, le statut socio-économique, le statut de logement et la situation géographique. Par exemple, le fait d'être un migrant, et donc un étranger, ou d'être une personne déplacée à l'intérieur de son propre pays, et donc de venir d'une autre région du même pays, peut en soi augmenter les risques dans un contexte de xénophobie ou de sentiments anti-migrants.⁹⁰ Autre exemple, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants ayant des caractéristiques SOGIESC différentes peuvent également appartenir à des groupes ethniques différents, ce qui les expose encore plus à la discrimination et aux abus.
- **Ne posez pas de questions sur les SOGIESC des individus et n'essayez pas de recueillir la prévalence des personnes ayant diverses SOGIESC ou d'identifier les personnes ayant diverses SOGIESC** parmi vos clients/bénéficiaires pour des raisons de sécurité, d'éthique, de technique et de pratique. Si vous êtes encouragé à le faire dans le cadre des exigences du programme, demandez l'aide du point focal Protection et LGBTQI+ du siège pour expliquer, y compris aux donateurs, pourquoi nous ne le faisons pas et quelles sont les alternatives et les données plus utiles que nous pouvons fournir. Si vous souhaitez en savoir plus sur ces raisons et trouver des données alternatives adaptées à vos besoins, *consultez la rubrique Risques liés à la collecte et à la gestion des données pour les personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses et solutions de rechange pour obtenir des données utiles en toute sécurité*. Cela vous aidera à concevoir et à mettre en œuvre une réponse inclusive fondée sur des données probantes, ainsi qu'à en assurer le suivi et à en rendre compte, en utilisant des modalités plus sûres.
- La sécurité des communautés et des personnes que nous servons DOIT passer avant l'objectif de la collecte, de l'analyse et de la communication des données.
- Toujours planifier avec des collègues spécialistes de la protection ayant une expertise spécifique en matière de gestion des informations relatives à la protection, et avec ceux qui sont conscients des sensibilités liées à la diversité des SOGIESC dans le contexte, et avec des organisations travaillant avec des personnes ayant des SOGIESC diverses.

Contactez le siège du PIM (PIM-Support@iom.int) et le point focal LGBTQI+ au siège pour obtenir de l'aide et poser des questions lorsque vous commencez à planifier.

⁸⁸ Voir, par exemple : Manuel de la RBA <https://publications.iom.int/books/rights-based-approach-programming> mais aussi le manuel de l'AVM : <https://publications.iom.int/books/iom-handbook-migrants-vulnerable-violence-exploitation-and-abuse>

<https://www.vic.gov.au/understanding-intersectionality>.

⁹⁰ Voir la recherche de l'OIM : *Cartographie et recherche pour renforcer les mesures de protection et d'assistance pour les migrants ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles différentes (SOGIESC)* - publication à venir de l'OIM 2023.

ANNEXE A : DÉFINITIONS

Voici quelques définitions des termes utilisés dans ce document.

Protection et termes liés à la SOGIESC

Pour plus de détails sur la terminologie relative aux personnes présentant diverses caractéristiques SOGIESC, consultez le [glossaire de l'OIM](#).⁹¹

Personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses, ou personnes ayant diverses SOGIESC :⁹² Terme générique désignant toutes les personnes dont l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et/ou les caractéristiques sexuelles les placent en dehors des catégories culturellement dominantes.

SOGIESC :⁹³ Orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre et caractéristiques sexuelles.

Sexe ou genre ? Le sexe et le genre sont souvent confondus, notamment dans les rapports, les documents, les systèmes techniques, les enquêtes et les formulaires. Par exemple, lorsqu'on pose une question sur le genre, les options proposées sont souvent «**homme**» et «**femme**», qui ne sont pas des marqueurs de genre mais plutôt des **marqueurs de sexe**. Par conséquent, les collègues recueillent souvent des données sur le sexe et les rapportent comme étant le genre. En outre, les termes «**sexe**» et «**genre**» peuvent être utilisés indifféremment dans un même rapport, document, système ou enquête. (Il convient de noter que la DTM donne des conseils clairs sur la **collecte de données uniquement sur le sexe, et non sur l'identité de genre**, dans le document «DTM Guidance on Data collection on Sex and Age Disaggregated Data»⁹⁴).

Le sexe⁹⁵ fait référence aux caractéristiques corporelles qui sont généralement classées à la naissance et inscrites sur les documents officiels tels que les certificats de naissance, les passeports et les cartes d'identité comme étant de sexe masculin, féminin ou, dans certains pays, une autre désignation telle que O (*autre*), T (*troisième sexe*) ou X. Dans certains cas, le sexe assigné à la naissance d'une personne peut être différent de celui qui est actuellement inscrit sur ses documents officiels.

Genre⁹⁶ : Les rôles, comportements, activités et attributs socialement construits qu'une société donnée considère comme appropriés pour les individus en fonction du sexe qui leur a été assigné à la naissance.

Identité de genre⁹⁷ : Ce terme fait référence au sentiment personnel d'une personne d'être un homme, une femme, un autre genre ou de n'être d'aucun genre. L'identité de genre d'une personne peut correspondre ou non au sexe qui lui a été assigné à la naissance ou au genre qui lui a été attribué par la société.

Notez que : Le **GENRE** n'est pas synonyme d'**IDENTITÉ DE GENRE** : évitez d'utiliser les deux termes de manière interchangeable, afin d'éviter toute confusion.

Expression du genre⁹⁸ : Les individus utilisent une série d'indices, tels que les noms, les pronoms, le comportement, les vêtements, la voix, les manières et/ou les caractéristiques corporelles, pour interpréter le genre des autres individus. L'expression de genre n'est pas nécessairement le reflet exact de l'identité de genre. Les personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre ou des caractéristiques sexuelles différentes n'ont pas nécessairement une expression de genre différente. De même, les personnes qui n'ont pas une orientation sexuelle, une

91 Glossaire institutionnel de l'OIM : <https://www.iom.int/resources/iom-sogiesc-glossary-terms>

92 Glossaire institutionnel de l'OIM : <https://www.iom.int/resources/iom-sogiesc-glossary-terms>

93 Glossaire institutionnel de l'OIM : <https://www.iom.int/resources/iom-sogiesc-glossary-terms>

94 Disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/population-data-0>

95 Glossaire institutionnel de l'OIM : <https://www.iom.int/resources/iom-sogiesc-glossary-terms>

96 Glossaire institutionnel de l'OIM : <https://www.iom.int/resources/iom-sogiesc-glossary-terms> Il peut être utile d'examiner également la définition du genre donnée par le Comité permanent interorganisations : "Le genre est une construction sociale issue de **pratiques culturelles, politiques et sociales qui définissent les rôles** des femmes, des filles, des hommes et des garçons, ainsi que les **définitions sociales** de ce que signifie être masculin et féminin. Les rôles de genre sont enseignés, appris et assimilés et varient d'une culture à l'autre et même au sein d'une même culture. Le genre définit souvent les devoirs et les responsabilités attendus des femmes, des filles, des hommes et des garçons à un moment donné de leur vie et fixe certains des obstacles auxquels ils peuvent être confrontés ou des opportunités et des privilèges dont ils peuvent jouir tout au long de leur vie. Le genre, tout comme l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, détermine le pouvoir des femmes, des filles, des hommes et des garçons, ainsi que leur capacité à accéder aux ressources et à les contrôler". Manuel du CPI sur le genre dans l'action humanitaire, <https://www.gjahandbook.org/> Partie A, page 17.)

97 Glossaire institutionnel de l'OIM : <https://www.iom.int/resources/iom-sogiesc-glossary-terms>

98 Glossaire institutionnel de l'OIM : <https://www.iom.int/resources/iom-sogiesc-glossary-terms>

identité de genre ou des caractéristiques sexuelles différentes peuvent avoir une expression de genre différente.

Orientation sexuelle⁹⁹ : Capacité durable de chaque personne à éprouver des sentiments romantiques, émotionnels et/ou physiques profonds pour d'autres personnes ou à être attirée par elles. Ce terme englobe l'hétéro-, l'homo-, la bi-, la pan- et l'asexualité, ainsi qu'un large éventail d'autres expressions de l'orientation sexuelle. Ce terme est préféré à préférence sexuelle, comportement sexuel, style de vie et mode de vie lorsqu'il s'agit de décrire les sentiments ou l'attraction d'un individu pour d'autres personnes.

Caractéristiques sexuelles¹⁰⁰ : Les caractéristiques physiques de chaque personne liées au sexe, y compris les chromosomes, les gonades, les hormones sexuelles, les organes génitaux et les caractéristiques physiques secondaires émergeant de la puberté.

Risque de protection - Définition opérationnelle : *D'un point de vue opérationnel, un risque de protection identifié ou suivi par les clusters Protection se réfère à :*

- *l'intensité et les dommages ou préjudices résultant de...*
- *...une activité humaine ou un produit de l'activité humaine...*
- *... affectant un individu ou un groupe d'individus».*¹⁰¹

Migrant international : *«Toute personne qui se trouve en dehors d'un État dont elle est citoyenne ou ressortissante ou, dans le cas d'un apatride, de son État de naissance ou de résidence habituelle. Le terme inclut les migrants qui ont l'intention de se déplacer de manière permanente ou temporaire, et ceux qui se déplacent de manière régulière ou documentée, ainsi que les migrants en situation irrégulière».*¹⁰²

Termes de gestion de l'information et des évaluations.

Ce document utilise les termes suivants dans le sens défini ci-dessous. Ces définitions sont particulièrement importantes lorsqu'il s'agit de lire les conseils sur les méthodes de collecte de données à utiliser pour chaque type d'information nécessaire. Pour plus d'informations sur les techniques de collecte de données, voir <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/data-collection-techniques>

Données : Un ensemble de faits, tels que des nombres, des mesures ou des observations.¹⁰³

Données qualitatives : Données qui fournissent une description, une expérience et une signification, et qui peuvent être observées mais non mesurées (informations non numériques). Elles peuvent être collectées, par exemple, par le biais d'entretiens individuels ouverts ou semi-structurés, de groupes de discussion, d'observations, de textes narratifs et de rapports.⁹

Données quantitatives : Type d'informations/données qui peuvent être mesurées.¹⁰⁴

Entretiens semi-structurés : un nombre clé de questions identiques est posé à tous les répondants, mais le déroulé/la continuation peut varier.¹⁰⁵

Entretiens avec des informateurs clés (Key Informant Interviews - KII) : Ces entretiens sont menés par des énumérateurs qui ne sont pas des experts du secteur. Ils interrogent un nombre limité d'informateurs clés dans les communautés, en utilisant une série de questions standardisées et prédéterminées, dans un questionnaire structuré. Les informateurs clés ne sont pas des experts sectoriels, mais ils ont une connaissance préalable et actualisée de la communauté touchée. Ils répondent aux questions en fournissant des informations sur la communauté, et non sur eux-mêmes ou sur d'autres individus ou ménages, et ne fournissent pas d'informations sur des groupes spécifiques au sein de la communauté. Les entretiens avec les informateurs clés permettent de recueillir des informations sur les conséquences et les effets de la crise, ainsi que sur les besoins et les ressources de la com-

99 Glossaire institutionnel de l'OIM : <https://www.iom.int/resources/iom-sogiesc-glossary-terms>

100 Glossaire institutionnel de l'OIM : <https://www.iom.int/resources/iom-sogiesc-glossary-terms>

101 Cluster Protection mondiale, NOTE EXPLICATIVE SUR LES RISQUES DE PROTECTION, 2023

102 Glossaire de l'OIM sur la migration - IML

103 Terminologie PIM : http://pim.guide/wp-content/uploads/2018/04/Protection-Information-Management-Terminology_Revised-Edition-April-2018.pdf

104 Terminologie PIM : http://pim.guide/wp-content/uploads/2018/04/Protection-Information-Management-Terminology_Revised-Edition-April-2018.pdf

105 OIM - Lutte contre la traite dans les situations d'urgence : Guide de gestion de l'information, 2020

munauté. Cette méthode ne permet pas de recueillir des informations sur des questions sensibles (protection, traite des personnes, violence basée sur le genre ou protection des enfants) et sur les priorités, les obstacles, les besoins et les risques de groupes de population spécifiques, par exemple les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses. Les résultats des entretiens avec des KII sont souvent décrits par des experts de la gestion de l'information et représentés sous forme de graphiques, de cartes et de tableaux.

Entretiens avec des experts et/ou des prestataires de services : Entretiens avec des experts du sujet et/ou de la situation spécifique, et/ou des prestataires de services, qui répondent sur la base de leur expérience professionnelle et décrivent la situation de leurs clients ou des personnes qu'ils connaissent. Ces entretiens sont menés par des experts en la matière (par exemple, des experts en VBG) qui posent des questions à des experts connaissant la situation et le contexte. Les entretiens peuvent donc être approfondis sur le plan du contenu, à l'aide de questionnaires semi-structurés. Ces entretiens peuvent par exemple fournir des informations qualitatives sur le contexte et les normes juridiques ou culturelles, les obstacles, la dynamique, les causes du manque de biens et de services, les barrières, les risques pour des groupes spécifiques, les ressources et les mécanismes d'adaptation. Ils sont utiles pour obtenir des informations que seules des personnes ayant une connaissance approfondie des problèmes peuvent fournir et peuvent recueillir des informations sur des questions sensibles qui ne peuvent être collectées par d'autres moyens.

Discussions de groupe focalisées (Focus Group Discussions - FGD) : Discussions avec un groupe homogène, qui présente des caractéristiques spécifiques liées à la question de recherche et au sujet de discussion (par exemple, uniquement des femmes, uniquement des adolescents, uniquement des personnes ayant une identité de genre différente, uniquement des personnes ayant des caractéristiques de sexe différentes, uniquement des femmes handicapées, uniquement des enseignants...). Les discussions de groupe sont des entretiens semi-structurés, animés par des experts sectoriels (par exemple, des experts en matière de violence liée au sexe ou de protection). Ces discussions fournissent des informations qualitatives et sont utiles pour identifier les perspectives de groupes spécifiques. Elles ne sont pas menées par des énumérateurs, mais par des experts en protection, en GBV, en Protection de l'enfance, qui ont une connaissance approfondie des questions, facilitent la conversation et interprètent à la fois les réponses et les dynamiques d'interaction dans le groupe.

Toutes les questions portant sur l'expérience de la violence sont susceptibles d'entraîner un nouveau traumatisme et ne doivent pas être incluses dans les entretiens, y compris lorsque des services d'intervention sont disponibles. Les enquêteurs doivent être formés à la manière de référer et à ce qu'il faut faire si les personnes révèlent un incident.¹⁰⁶

Entretiens de groupe : Les entretiens de groupe avec des groupes non homogènes de la communauté, menés à l'aide d'une série de questions standardisées et prédéterminées, dans un questionnaire structuré. Le groupe peut être composé, par exemple, d'une femme, d'une personne handicapée, du chef du village et d'autres personnes, une sorte de groupe de différents informateurs clés non spécialisés, qui fournissent des informations sur la communauté, et non sur des groupes spécifiques au sein de la communauté. Les personnes s'assoient ensemble et répondent aux questions en présence des autres. Les enquêteurs enregistrent une réponse finale à chaque question prédéfinie par groupe. Cette méthode ne peut pas être utilisée pour les questions portant sur des sujets sensibles, par exemple en rapport avec les personnes ayant diverses SOGIESC, la protection, la traite, la violence basée sur le genre ou la protection de l'enfance, et ne peut pas fournir le point de vue de groupes spécifiques (par exemple, les personnes ayant diverses SOGIESC), même si des représentants de ces groupes sont interrogés. En effet, une seule réponse est enregistrée par groupe et chaque personne est interrogée en présence d'autres personnes, et est donc susceptible d'être limitée dans sa capacité à répondre par la dynamique interpersonnelle, les normes culturelles et la crainte de conséquences négatives probables. Les résultats de ces entretiens sont souvent décrits par des experts de la gestion intégrée et représentés dans des graphiques, des cartes et des tableaux.

Toutes les questions portant sur l'expérience de la violence sont susceptibles de provoquer un nouveau traumatisme et ne devraient pas être incluses dans les entretiens, y compris lorsque des services d'intervention sont disponibles. Les enquêteurs doivent être formés à la manière de référer et à ce qu'il faut faire si des personnes

¹⁰⁶ La formation "Gérer en toute sécurité les incidents et les révélations" est disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/trainings>. Elle précise les rôles et les responsabilités des coordinateurs, des collègues de la protection et des recenseurs sur la manière de répondre en toute sécurité aux divulgations d'incidents. Contactez PIM/Protection au siège pour toute aide : PIM-Support@iom.int.

révèlent un incident¹⁰⁷.

Entretiens au niveau du ménage (Household - HH) : Ces entretiens sont menés par des experts non sectoriels qui interrogent le chef de famille ou un membre du ménage à l'aide d'une série de questions standardisées prédéterminées dans un questionnaire structuré. Les personnes répondent en fournissant des informations sur le ménage. Les résultats de ces entretiens sont souvent décrits par les experts de l'IM et représentés sous forme de graphiques, de cartes et de tableaux.

Ces entretiens peuvent être menés devant d'autres membres du ménage et les questions et réponses sont susceptibles d'être entendues. Par conséquent, la personne qui répond est susceptible d'être limitée dans sa capacité à répondre par la dynamique interpersonnelle, les normes culturelles et la peur des conséquences négatives probables, voire de la violence.

En fait, cette méthode ne peut et ne doit pas être utilisée pour les questions portant sur des sujets sensibles, par exemple la violence domestique, la violence basée sur le genre, la plupart des risques liés à la protection des enfants et certaines préoccupations liées à la protection de membres spécifiques de la famille. En outre, cette méthode ne peut pas fournir d'informations fiables sur le point de vue de groupes spécifiques (par exemple, les personnes ayant diverses SOGIESC). Même si l'on demande à un membre spécifique du ménage (par exemple, une femme, un enfant ou une personne ayant divers SOGIESC) de répondre à une question spécifique, les résultats ne doivent pas être considérés comme fiables. En outre, le fait de poser des questions sur des sujets sensibles peut en soi porter préjudice aux personnes vulnérables du ménage, quelle que soit leur réponse. Séparer un membre de la famille des autres pour lui poser des questions délicates ne permet pas non plus d'obtenir une réponse réaliste et peut même nuire à la personne interrogée.

Toutes les questions portant sur l'expérience de la violence sont susceptibles d'entraîner un nouveau traumatisme et ne doivent pas être incluses dans les entretiens, y compris lorsque des services d'intervention sont disponibles. Les enquêteurs doivent être formés à la manière de référer et à ce qu'il faut faire si les personnes révèlent un incident.¹⁰⁸

Entretiens individuels : Ces entretiens sont menés par des experts non sectoriels, qui interrogent les individus à l'aide d'une série de questions standardisées et prédéterminées, dans un questionnaire structuré. Les personnes répondent en fournissant des informations sur elles-mêmes et sur leur expérience, leurs besoins, leurs priorités et leurs ressources. Les résultats de ces entretiens sont souvent décrits par les experts de l'IM et représentés dans des graphiques, des cartes et des tableaux. Ces exercices de collecte de données peuvent produire des résultats représentatifs ou des résultats qui ne sont pas représentatifs de l'ensemble du groupe, mais plutôt des personnes interrogées. Cela dépend de la méthode d'échantillonnage utilisée.

Selon le contexte, ces entretiens sont souvent menés dans des endroits très fréquentés, où les questions et les réponses risquent d'être entendues. Il convient donc d'éviter les questions sur des sujets sensibles et toute question susceptible de nuire à la personne interrogée et à l'enquêteur. Toutes les questions portant sur l'expérience de la violence risquent de traumatiser à nouveau les personnes interrogées et ne doivent pas être incluses dans les entretiens, y compris lorsque des services d'intervention sont disponibles. Les enquêteurs doivent être formés à la manière de référer et à ce qu'il faut faire si des personnes révèlent un incident.¹⁰⁹

L'observation est une méthode de recherche dans laquelle un chercheur observe le comportement des participants dans une situation donnée. L'observation ne nécessite pas nécessairement une interaction avec la personne interrogée et peut être qualitative ou quantitative. Les définitions ci-dessous définissent la position du chercheur par rapport au comportement observé ou aux participants, plutôt que la nature des informations collectées, qui peuvent être qualitatives ou quantitatives. L'observation peut se dérouler de différentes manières en fonction du niveau de participation du chercheur et du fait que la population observée est consciente ou non de la présence

107 La formation «**Gérer en toute sécurité les incidents et les révélations**» est disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/trainings>. Elle précise les rôles et les responsabilités des coordinateurs, des collègues de la protection et des recenseurs sur la manière de répondre en toute sécurité aux divulgations d'incidents. Contactez PIM/Protection au siège pour toute aide : PIM-Support@iom.int.

108 La formation «**Gérer en toute sécurité les incidents et les révélations**» est disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/trainings>. Elle précise les rôles et les responsabilités des coordinateurs, des collègues de la protection et des recenseurs sur la manière de répondre en toute sécurité aux divulgations d'incidents. Contactez PIM/Protection au siège pour toute aide : PIM-Support@iom.int.

109 La formation «**Gérer en toute sécurité les incidents et les révélations**» est disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/trainings>. Elle précise les rôles et les responsabilités des coordinateurs, des collègues de la protection et des recenseurs sur la manière de répondre en toute sécurité aux divulgations d'incidents. Contactez PIM/Protection au siège pour toute aide : PIM-Support@iom.int.

dudit chercheur (Bryman, 2012, p. 430-467).¹¹⁰

Enquêtes probabilistes. Les résultats peuvent être généralisés. L'échantillon est sélectionné au hasard, ce qui permet de faire des déductions statistiques sur l'ensemble du groupe.¹¹¹ _

Types d'échantillonnage probabiliste¹¹²

ÉCHANTILLONNAGE ALÉATOIRE SIMPLE	LE CADRE D'ÉCHANTILLONNAGE INCLUT TOUTE LA POPULATION ÉTUDIÉE, ET CHAQUE MEMBRE DE CETTE POPULATION A UNE CHANCE ÉGALE D'ÊTRE SÉLECTIONNÉ.
ÉCHANTILLONNAGE SYSTÉMATIQUE	À l'instar de l'échantillonnage aléatoire simple, les répondants sont sélectionnés, mais à des intervalles réguliers. Par exemple, dans une enquête auprès des ménages, les familles sont sélectionnées non pas en tirant au sort chaque numéro de maison, mais à des intervalles de 10 maisons après une sélection aléatoire de la première.
ÉCHANTILLONNAGE STRATIFIÉ	Si une population présente des caractéristiques diverses, il peut être plus judicieux de la diviser au préalable selon ces caractéristiques, puis d'appliquer un échantillonnage aléatoire simple à chacun des groupes ainsi constitués. Par exemple, au lieu de réaliser un échantillonnage aléatoire simple de l'ensemble des personnes déplacées dans leur propre pays vivant dans un quartier, un chercheur peut opérer une distinction entre les communautés de personnes déplacées vivant dans des camps officiels, celles vivant dans des quartiers informels, etc...
ÉCHANTILLONNAGE EN GRAPPES	L'échantillonnage en grappes consiste à créer des sous-groupes présentant chacun des caractéristiques similaires à celles de la population. Au lieu de sélectionner des individus de chaque sous-groupe, le chercheur utilise des sous-groupes entiers de façon aléatoire. Par exemple, il ne sélectionne pas un échantillon de toute la population d'une province, mais commence par déterminer les villages, puis sélectionne certains villages au hasard.

Que signifie le terme aléatoire?¹¹³

« Aléatoire » n'est pas synonyme de « hasard », et l'échantillonnage aléatoire nécessite toujours de connaître le nombre total d'individus de la population de référence. Dans un échantillon aléatoire simple, tous les participants (de la population de référence) ont la même probabilité d'être sélectionnés, et cette probabilité est connue.

Sur une population de 100 personnes, chacun a une chance sur 100 d'être sélectionné. Si le nombre d'individus au sein de la population n'est pas défini, le chercheur ne peut pas connaître la probabilité qu'a chaque personne d'être sélectionnée.

D'une certaine façon, l'échantillon doit être une version en réduction du groupe étudié. L'échantillonnage aléatoire constitue un moyen systématique d'éliminer le biais de sélection. Il y a un biais de sélection lorsque les individus inclus dans l'échantillon diffèrent de façon systématique de la population étudiée. Les stratégies d'échantillonnage probabiliste visent à obtenir une représentation plus fidèle du paramètre de population étudié dans l'échantillon (le paramètre de population est la « vraie réponse », autrement dit l'estimation qui serait obtenue si le chercheur avait accès à l'ensemble de la population et non à un échantillon).

Enquêtes non probabilistes. Les résultats ne peuvent pas être généralisés. L'échantillon n'est pas sélectionné au hasard. La sélection est plutôt basée sur d'autres critères.¹¹⁴

110 OIM - Lutte contre la traite dans les situations d'urgence : Guide de gestion de l'information, 2020

111 OIM - Lutte contre la traite dans les situations d'urgence : Guide de gestion de l'information, 2020

112 OIM Lutte contre la traite dans les situations d'urgence : Guide de gestion de l'information, 2020

113 OIM - Lutte contre la traite dans les situations d'urgence : Guide de gestion de l'information, 2020

114 OIM - Lutte contre la traite dans les situations d'urgence : Guide de gestion de l'information, 2020

Types d'échantillonnage non probabiliste¹¹⁵

ECHANTILLONNAGE DE COMMODITÉ	L'ÉCHANTILLON COMPORTE DES INDIVIDUS AUXQUELS LE CHERCHEUR A FACILEMENT ACCÈS, PAR EXEMPLE DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS TRAVERSANT UN POINT DE SUIVI DES FLUX ACCESSIBLE.
ECHANTILLONNAGE VOLONTAIRE	Cette stratégie se fonde également sur la facilité d'accès. Le chercheur n'identifie pas de répondants. Ce sont ces derniers qui se portent volontaires. Par exemple, un chercheur peut annoncer dans des centres communautaires qu'il recherche des candidats dans le cadre d'une étude. Il peut également publier sur les réseaux sociaux une enquête en ligne ouverte à tous.
ECHANTILLONNAGE BOULE DE NEIGE ET ÉCHANTILLONNAGE DÉTERMINÉ PAR LES RÉPONDANTS	Cette stratégie, qui repose sur un renvoi en chaîne, se révèle particulièrement utile pour les populations difficiles d'accès. Un répondant désigne un autre répondant, qui en désigne à son tour un autre, et ainsi de suite.
ECHANTILLONNAGE AU JUGÉ	L'échantillonnage repose sur le jugement du chercheur, qui veut sélectionner un groupe précis, pertinent pour la recherche. Par exemple, il peut rechercher activement, et inclure, des personnes en situation de handicap afin de mettre l'accent sur leur expérience spécifique.

115 OIM - Lutte contre la traite dans les situations d'urgence : Guide de gestion de l'information, 2020

ANNEXE B : CE QUE NOUS SAVONS DÉJÀ - EXEMPLES POUR UNE RÉPONSE INCLUSIVE ET POUR RÉDUIRE LES RISQUES ASSOCIÉS AUX DONNÉES

Lors d'une crise, les personnes et les familles ayant une orientation sexuelle différente sont confrontées à des risques de protection supplémentaires, uniques et accrus, ainsi qu'à un risque d'exclusion des biens et services de base et de l'aide humanitaire. Lorsqu'une crise survient, les personnes ayant diverses SOGIESC - qui dépendent généralement de réseaux de soutien établis sous la forme d'amis, d'espaces physiques sûrs et de ressources communautaires inclusives pour fonctionner dans leur vie quotidienne - peuvent voir leurs mécanismes d'adaptation s'effondrer et être séparées des amis, des espaces et des ressources dont elles ont besoin. Par la suite, les services mis en place par les acteurs nationaux et internationaux ne répondront pas nécessairement à ces besoins, et les individus risquent d'être soumis à une surveillance accrue lorsqu'ils tenteront d'accéder à l'assistance générale. Nous devons comprendre ces risques, concevoir des services inclusifs et garantir un accès inclusif aux biens de base. L'absence de compréhension entrave une réponse inclusive, c'est-à-dire qu'elle renforce et perpétue l'exclusion des personnes dans le besoin des biens et services de base et de la participation.

La visibilité et la dissimulation peuvent toutes deux accroître le risque.

Il est important de se rappeler que le risque va souvent de pair avec la visibilité, c'est-à-dire que plus une personne est visible, plus elle est exposée au risque. Dans les situations de crise, les personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses, y compris celles qui utilisaient auparavant l'invisibilité comme mécanisme d'adaptation,¹¹⁶ ou comme moyen de se protéger, peuvent être confrontées à un examen accru de leur identité, de leurs documents, de leur corps ou de leur famille lorsqu'elles cherchent de l'aide. En effet, les mécanismes par lesquels les autorités et les organisations d'aide enregistrent et suivent les personnes assistées exigent souvent des données provenant de documents d'identité officiels ou demandent des informations personnelles sur le sexe et la famille. La collecte de données peut également accroître la visibilité et donc le risque.

Inversement, le fait de ne pas être visible présente également des risques pour les personnes ayant diverses SOGIESC, car il est bien établi que la dissimulation peut causer des dommages psychologiques à long terme. Le recours à l'invisibilité comme mécanisme d'adaptation pendant une crise peut protéger les personnes contre le harcèlement, la violence et les abus, mais signifie qu'elles ne reçoivent pas nécessairement l'aide ou les soins dont elles ont besoin de toute urgence. L'absence des données nécessaires peut cependant perpétuer l'«invisibilité» des personnes ayant diverses SOGIESC, et donc réduire leur accès aux biens, aux services et à la participation, augmentant ainsi les risques. Lorsque nous examinons les données à collecter, nous devons garder à l'esprit ces deux questions et les peser soigneusement. Avant de collecter des données supplémentaires, nous devons utiliser les informations existantes, y compris les connaissances et l'expérience que les experts internationaux et locaux en matière de SOGIESC et les défenseurs des LGBTIQ+ ont accumulées au cours de nombreuses années passées à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables dans le même contexte et dans d'autres contextes.

Cette section donne des exemples utiles de la manière dont les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses sont exposées à des risques supplémentaires et différents de ceux auxquels sont confrontés les autres groupes. L'analyse d'exemples tirés d'expériences combinées nous aidera tous à réduire ces risques connus lorsque nous concevons et mettons en œuvre des projets, afin d'améliorer le caractère inclusif de notre réponse avant même de collecter de nouvelles données.¹¹⁷

Ce que nous apprend l'expérience sur le terrain

Dans le contexte d'une réponse programmatique, les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses courent un risque accru de discrimination, de harcèlement et de violence. Elles peuvent également être confrontées à une marginalisation aggravée en raison de leur statut de migrant ou de personne affectée par la crise et de leur statut de personne ayant diverses SOGIESC. Leurs besoins non satisfaits évolueront probablement au fil des mois et des années de la crise. Les contextes spécifiques présenteront des risques différents ; cependant, les risques s'articulent généralement autour de trois domaines :

¹¹⁶Voir aussi : "Mapping and research to strengthen protection and assistance measures for migrants with diverse sexual orientation, gender identity, gender expression, and sex characteristics (SOGIESC)" - OIM 2023 publication à venir.

¹¹⁷ N'oubliez jamais de veiller à ce que 1) le personnel et les partenaires de l'OIM qui conçoivent les programmes, entrent en contact avec les personnes touchées par une crise et gèrent ces programmes et activités soient TOUS FORMÉS pour comprendre les risques supplémentaires communs auxquels sont confrontées, dans une crise, les personnes ayant diverses SOGIESC et 2) la conception des programmes comprenne des modalités permettant de répondre en toute sécurité aux besoins des personnes ayant diverses SOGIESC.

1. Un manque d'accès aux mécanismes d'adaptation habituels, qui fait que les individus se retrouvent sans soutien ou doivent chercher un soutien auprès de sources traditionnelles qui peuvent être dangereuses.
2. La catégorisation des identités par divers acteurs à des fins telles que l'enregistrement, la distribution de l'aide ou la délivrance de visas, qui peut entraîner un examen indésirable des individus, de leur corps et de leur famille et rendre visibles ou blesser les individus ou les familles qui ne rentrent pas dans les catégories établies. L'exposition publique est une atteinte au droit à la vie privée et présente des risques pour les personnes concernées, car dans de nombreuses situations où l'OIM opère, l'exposition publique peut menacer la vie et la sécurité d'une personne, ainsi que sa santé mentale.
3. Une réponse insuffisante de la part des organisations d'aide, notamment un manque de soutien adapté, ainsi que des attitudes et des comportements discriminatoires, voire menaçants. Les programmes ou les infrastructures peuvent également être conçus et construits sans tenir compte des besoins des personnes appartenant à des groupes SOGIESC différents, parce que les travailleurs humanitaires ne prennent pas ces groupes en considération lorsqu'ils planifient une intervention.¹¹⁸

Les points à risque comprennent, mais ne sont pas limités à :

- Frontières, points d'immigration et bureaux gouvernementaux - tout endroit où il y a une interface avec des fonctionnaires de l'immigration ou du gouvernement qui peuvent examiner l'identité, le corps ou la famille d'une personne.
- Les secteurs de l'emploi - à la fois informel et formel, où il existe une interface avec les employeurs qui peuvent examiner la documentation ou d'autres aspects d'un individu.
- Centres de santé et centres de conseil - lorsque des documents, des corps ou des familles peuvent être examinés, ou qu'une personne peut avoir besoin de soins liés à ses diverses SOGIESC.
- Nos propres bureaux et programmes - en particulier s'ils excluent les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, ou ne prévoient pas leur inclusion, et si le personnel n'est pas formé.
- Points d'information et d'enregistrement - Points d'information et d'enregistrement pour les migrants, les personnes déplacées et les populations touchées par une crise.
- Les installations sanitaires (y compris les toilettes, les salles de bains, les installations de lavage...) où le manque d'intimité et le fait d'être obligé de partager des espaces privés avec des étrangers augmentent le risque, car les corps et les comportements sont surveillés par d'autres personnes, et le non-respect des normes de genre peut donner lieu à des violences et à des abus.
- Abris et sites/centres de transit - y compris les logements ordinaires, les abris collectifs, les abris temporaires dans les zones urbaines, les installations de transit, les camps, les centres de détention - où le manque d'intimité et le fait d'être obligé de partager des espaces privés avec des étrangers augmentent le risque, car les identités, les corps, les familles et les comportements sont étroitement surveillés par d'autres, les mécanismes de sécurité ne sont pas toujours prioritaires et l'absence d'adhésion aux normes de genre peut donner lieu à des violences et des abus.
- Zones de distribution - y compris les zones de distribution centralisée de l'aide et les files d'attente où les cartes d'identité, la composition de la famille et le respect des normes de genre peuvent être examinés.
- Les communautés et les familles - qui ne sont pas accueillantes ou qui sont persécutées en raison de l'adhésion d'un individu aux normes de genre ou de l'absence de telles normes. Dans certains cas, les personnes présentant diverses SOGIESC peuvent se voir refuser l'aide de la communauté elle-même, sous prétexte qu'elles ne méritent pas d'être aidées.¹¹⁹

Le point commun est que les **risques encourus par les personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses augmentent considérablement dans les situations où la carte d'identité, le**

¹¹⁸ Une formation pour le personnel est disponible : Voir *Ressources didactiques pour le personnel et les partenaires de l'OIM*

¹¹⁹ Cycles de déplacement, Comprendre l'exclusion, la discrimination et la violence à l'encontre des personnes LGBTQI dans les contextes humanitaires, <https://www.rescue.org/sites/default/files/document/5961/irccyclesofdisplacementfinaljune2021.pdf>.

corps, la famille ou l'adhésion aux normes de genre d'une personne peuvent être examinés par d'autres personnes, telles que des fonctionnaires, le personnel d'organisations ou des membres de la communauté.

Les programmes inclusifs devront tenir compte de cet aspect et prévoir des mesures inclusives pour les biens et les services, et trouver des moyens de réduire les risques lorsque ces services et ces biens sont fournis par les autorités ou d'autres personnes. Notre personnel devra être formé pour fournir un soutien et une assistance de manière IMPARTIALE à TOUTES les personnes dans le besoin, sans discrimination, et sur la manière d'AJUSTER la réponse pour qu'elle soit inclusive également pour les personnes ayant des SOGIESC diverses.¹²⁰

Besoins, risques et obstacles par secteur

Voici une sélection de risques et d'obstacles auxquels sont confrontées les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses dans différents secteurs, sur la base de l'expérience de terrain de l'OIM et d'autres organisations.¹²¹

Lorsque vous trouvez des solutions, procédez à des ajustements et prenez des mesures après avoir consulté des collègues chargés de la protection et/ou des organisations qui aident déjà les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, et assurez-vous que l'ajustement n'entraîne pas de risques supplémentaires.

Distribution de l'aide

- **Les mécanismes de distribution, tels que les files d'attente ou les heures d'accès général,** peuvent mettre en danger les personnes ayant des SOGIESC diverses parce qu'ils les obligent à être visibles aux yeux des autres. Les personnes ayant des expressions de genre différentes trouveront les files d'attente basées sur le genre problématiques et dangereuses, alors qu'elles constituent souvent un soutien nécessaire pour d'autres groupes. La mise en œuvre du projet doit prévoir ces risques et identifier des solutions locales appropriées qui protègent toutes les personnes, y compris les personnes appartenant à des catégories binaires et les personnes ayant des SOGIESC diverses. Dans certains cas, les établissements ont mis en place des mécanismes permettant aux personnes ayant des besoins de protection accrus d'accéder à une autre entrée, d'utiliser une salle d'attente privée, de profiter d'horaires alternatifs ou de bénéficier de visites dans d'autres lieux, tels que le bureau d'une ONG.
- **Les critères de distribution, notamment ceux qui définissent qui peut accéder à l'aide,** comment, quand et pourquoi, peuvent ne pas reconnaître les couples de même sexe, les excluant ainsi de l'aide destinée aux familles ; ils peuvent exclure les personnes transgenres qui n'ont pas de documents correspondant à leur expression sexuelle ; ils peuvent ne pas fournir aux personnes intersexuées les fournitures médicales appropriées dont elles ont besoin ; et dans certains cas, ils peuvent exclure involontairement des populations telles que les hommes homosexuels célibataires, comme cela s'est produit en Haïti où la réponse au tremblement de terre s'est concentrée sur les «ménages vulnérables» avec des enfants, des personnes âgées et des femmes célibataires. Les processus de distribution peuvent se fonder sur des hypothèses concernant l'apparence des familles, des hommes et des femmes et les articles dont ils ont besoin.
- Les personnes ayant des SOGIESC diverses peuvent être **réticentes à accéder aux services et aux biens** par crainte que leurs SOGIESC soient partagées avec des tiers, qu'elles fassent l'objet de fuites, même involontaires, et que leur vie privée ne soit pas respectée. En outre, elles peuvent craindre que les prestataires de services ne soient pas en mesure de répondre à leurs besoins, en raison d'un manque de sensibilisation et de formation, ou même penser que des services spécifiques ne leur sont pas destinés (par exemple, les services contre la violence basée sur le genre sont considérés comme des services réservés aux femmes).
- **Le contenu des kits d'assistance peut ne pas convenir à** certaines personnes ayant des SOGIESC différentes - par exemple, les hommes transgenres peuvent avoir besoin d'un accès à des serviettes hygiéniques.

¹²⁰ Voir les normes de conduite de l'OIM de 2014, <https://hrhandbook.iom.int/system/files/file=policies/IN015EN.pdf> 5.7 sur les valeurs fondamentales, 5.15 sur l'absence de discrimination.

¹²¹ Voir la liste des ressources en annexe, y compris : Rumbach & Knight ainsi que le HCR, le CMR, l'UKAID, l'USAID et l'IRC, le CICR, ONU Femmes.

Documentation

- **L'absence de documents officiels correspondant à l'identité sexuelle d'une personne**, ou l'absence de documents légaux de **mariage ou d'adoption**, peut conduire à la discrimination, à la séparation, à la violence ou à l'exclusion, y compris au passage des frontières, à d'autres points d'immigration, aux points de contrôle de sécurité, aux centres d'enregistrement et d'accueil et aux commissariats de police, lors des exercices de recensement, et dans l'accès au statut juridique, à l'asile, à l'aide humanitaire ainsi qu'aux biens et services de première nécessité.
- L'absence de **statut juridique due à l'absence de documents** peut limiter l'accès à la protection policière, au logement, à l'emploi, aux soins médicaux, aux soins de santé mentale et à l'aide humanitaire, ce qui conduit à des mesures de survie risquées telles que le travail du sexe et l'exposition à la violence, à l'exploitation et aux abus.
- Les **documents officiels mentionnant un sexe qui ne correspond pas à l'identité de genre de l'individu** - peuvent entraîner un harcèlement et des abus de la part des autorités et d'autres personnes, en particulier dans des espaces tels que la détention, mais aussi pour l'attribution d'abris et d'articles non alimentaires dans les camps ou les accueils de groupes.
- **Les processus d'enregistrement qui révèlent des informations sensibles**, ou qui impliquent des fonctionnaires qui ne sont pas sensibles ou accueillants à l'égard des personnes ayant diverses SOGIESC, ou qui obligent les individus à attendre dans des files d'attente publiques - peuvent mettre en danger les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses.
- **Les formulaires de gestion de cas et de documentation** peuvent exclure des personnes en confondant le sexe et le genre et en limitant les catégories aux hommes et aux femmes, ou en ne reconnaissant pas les familles homoparentales.
- **L'obtention d'un certificat de naissance pour les bébés intersexués** peut conduire à la discrimination, à la stigmatisation et à la violence.
- **La ségrégation dans les centres d'hébergement, d'assainissement et de détention** peut ne pas être appropriée pour les personnes qui n'ont pas de documents officiels correspondant à leur identité sexuelle.
- **Les classifications de l'inscription à l'école** peuvent ne pas correspondre à l'identité sexuelle déclarée ou peuvent poser problème en raison de l'absence de documents d'enregistrement de la naissance.

L'éducation

- **Dans les établissements d'enseignement, les enseignants et les autres élèves peuvent intimider, harceler, stigmatiser et maltraiter physiquement** les jeunes qui ne se conforment pas aux rôles ou aux comportements attendus en matière de genre ou qui connaissent un développement atypique pendant la puberté (comme c'est le cas des jeunes intersexués). De nombreuses études ont montré que les jeunes ayant des SOGIESC diverses sont confrontés à des taux d'abus plus élevés dans les établissements d'enseignement que leurs pairs, qu'ils sont plus susceptibles d'être victimes de brimades, d'agressions, d'ostracisme social, de harcèlement et de se faire voler ou endommager leurs biens.

Santé

- **Les centres de soins de santé peuvent ne pas fournir** de services de soins de santé et d'options de traitement spécifiques, appropriés, respectueux ou essentiels aux personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, par exemple des soins en matière de sexualité et de VIH et des services adaptés de lutte contre la violence basée sur le genre.
- **Les programmes ou traitements «correctifs»**, y compris les opérations chirurgicales et autres interventions sur les enfants intersexués, peuvent être extrêmement préjudiciables à la santé et sont inclus par les Nations unies parmi les *violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes intersexuées*.¹²²

¹²² Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme indique que "les violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes intersexuées comprennent, sans s'y

- Les personnes intersexuées peuvent avoir besoin d'un **traitement hormonal de substitution**, y compris si leurs organes reproducteurs internes ont été enlevés dans le cadre d'une chirurgie «corrective».
- **Accès limité aux groupes de soutien** pour les personnes ayant des SOGIESC diverses, ce qui peut conduire à la solitude, à l'isolement et à des problèmes de santé mentale.

Moyens de subsistance

- **Les employeurs** peuvent discriminer, maltraiter, refuser d'embaucher ou licencier sommairement des personnes ayant diverses SOGIESC sur la base de leurs SOGIESC ou de leurs relations avec des personnes du même sexe, en raison d'une discrimination sociale bien ancrée.
- **Les cadres et arrangements de travail informels peuvent conduire à l'exploitation**, y compris au non-paiement des salaires, à la traite des personnes et à la violence sexuelle et physique. Les personnes transgenres sont particulièrement exposées au risque d'être mal identifiées.

Participation et responsabilité à l'égard des populations affectées (AAP)

- Les personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses sont souvent **exclues, intentionnellement ou non, des processus de prise de décision** dans les contextes humanitaires et de développement. Cela peut être la conséquence de la discrimination et de la stigmatisation de la part des membres de la communauté et des familles, de sorte que beaucoup évitent de participer par crainte de subir d'autres préjudices et de se faire remarquer. Le manque de participation signifie également moins d'informations sur les besoins et les risques spécifiques pour une réponse inclusive.
- **Les conditions dans les espaces d'accueil** peuvent décourager les personnes ayant diverses SOGIESC d'approcher les acteurs humanitaires et de divulguer des informations. Par exemple, les installations d'accueil dépourvues d'espaces privés dans lesquels les personnes peuvent divulguer leurs diverses SOGIESC ou demander de l'aide, ou les espaces d'accueil où les organisations travaillent aux côtés des forces de sécurité ou des représentants du gouvernement, peuvent faire en sorte que les personnes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles communiquent des informations relatives à leurs caractéristiques SOGIESC. À l'inverse, les installations clairement gérées par des organisations non gouvernementales et dotées d'espaces privés, de campagnes en faveur d'un espace sûr (y compris la signalisation, les annonces, les vidéos et autres documents) et d'avis clairs concernant la protection des données peuvent donner lieu à une plus grande divulgation de la part des populations touchées.
- **La collecte de données susceptibles d'être entendues par d'autres** personnes décourage les individus de partager les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés. Par exemple, après le tremblement de terre au Népal, une organisation s'est rendue dans des villages isolés pour parler aux gens de leurs expériences et de leurs besoins, mais elle n'a pas pu recueillir d'informations sur les besoins spécifiques des groupes vulnérables, car elle interrogeait les habitants du village devant d'autres personnes, dans des groupes plus importants ou devant toute la famille.
- **Les lieux sûrs suivent généralement une approche binaire**, ce qui exclut les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses - elles se sentent exclues et mal accueillies.

Réinstallation et retour

- Lors du **rapatriement volontaire et de la réinstallation**, les personnes ayant diverses SOGIESC peuvent ne pas recevoir les informations appropriées ou nécessaires et être confrontées à des problèmes d'unité familiale. Par exemple, dans certaines opérations de réinstallation, des personnes ont déclaré ne pas avoir été informées qu'elles étaient autorisées à voyager avec leur partenaire du même sexe ou avoir été informées à tort qu'elles n'étaient pas autorisées à voyager avec un partenaire du même sexe, ce qui a entraîné la séparation de leur famille.
- Dans d'autres cas, des personnes ont **reçu des informations inexacts concernant la documen-**

limiter, 1) l'infanticide : 1) l'infanticide, 2) les interventions médicales forcées et coercitives, 3) la discrimination dans l'éducation, le sport, l'emploi et d'autres services, 4) le manque d'accès à la justice et aux voies de recours." 2019 "Background Note- Human Rights Violations Against Intersex People" <https://www.ohchr.org/en/sexual-orientation-and-gender-identity/intersex-people>.

tation et la diversité des genres ou n'ont pas pu accéder à des informations essentielles sur l'aide qui pourrait être disponible dans le pays de réinstallation ou sur la situation actuelle dans leur pays d'origine. Dans un cas extrême, une personne a été mal informée sur l'absence d'options de réinstallation. On lui a dit qu'il devait retourner dans son pays d'origine bien qu'il soit homosexuel, qu'il ait fait son coming out et que le pays applique la peine de mort pour l'homosexualité.¹²³

Sécurité

- Lorsque le comportement sexuel entre personnes du même sexe est criminalisé, ou que les lois d'application générale sont appliquées de manière disproportionnée aux personnes ayant diverses SOGIESC, **celles-ci peuvent être confrontées à des taux élevés de violence basée sur le genre** en raison de l'impunité, en particulier si elles sont impliquées dans le travail du sexe. L'absence de protection policière peut, dans de nombreux endroits, augmenter la probabilité de violence basée sur le genre.
- Dans les pays où les identités, les relations et les comportements des personnes ayant diverses SOGIESC sont fortement stigmatisés et où les attitudes négatives à l'égard des personnes ayant diverses SOGIESC et des comportements associés sont largement répandues, la **violence basée sur le genre peut également se produire en toute impunité**. Les personnes ayant diverses SOGIESC peuvent **hésiter à demander de l'aide aux autorités**, en particulier si les forces de sécurité locales sont soupçonnées d'avoir également commis des actes de violence basée sur le genre.
- Les passages de frontières, les files d'attente pour obtenir de l'aide, les centres de transit, les centres de détention et les refuges sont des **lieux à haut risque** en raison du niveau d'exposition à la discrimination et à la violence potentielles auxquelles sont confrontées les personnes présentant diverses SOGIESC. Les frontières présentent un risque supplémentaire de traite internationale. La détention peut donner lieu à des abus, du harcèlement, de l'isolement et/ou de l'extorsion et n'offre aucun accès à une procédure régulière.
- **Les mécanismes judiciaires formels et informels, ainsi que les lieux qui s'y rapportent**, peuvent limiter l'accès ou exclure les personnes ayant diverses SOGIESC en raison des préjugés et de la stigmatisation. Il s'agit notamment des commissariats de police, des procès et autres procédures judiciaires, ainsi que des mécanismes informels de résolution des litiges fondés sur le droit coutumier et les normes.
- Les personnes ayant diverses SOGIESC peuvent également **craindre de dénoncer les crimes** commis à leur encontre. L'absence de protection policière peut être due à une discrimination sociale bien ancrée, à un manque de formation des forces de police ou à un climat général xénophobe ou anti-migrants.

Connaissances, attitudes, comportements, capacités du personnel et préparation des équipes

- Le personnel n'a souvent pas les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes ayant diverses SOGIESC lorsqu'elles s'adressent à l'organisation pour obtenir de l'aide. Les équipes ne sont souvent pas prêtes à répondre à leurs besoins spécifiques et à atténuer les risques spécifiques auxquels sont confrontées les personnes ayant diverses SOGIESC. Le personnel de l'OIM peut également adopter des attitudes et des comportements qui ne sont pas conformes à la mission de l'OIM.¹²⁴ Cela conduit souvent à :
 - Réponse non inclusive basée sur des généralisations (*taille unique*) et donc inefficace.
 - Exposition involontaire de personnes présentant des caractéristiques SOGIESC diverses à des risques en raison d'une mise en œuvre dangereuse des activités d'intervention.
 - Visibilité accrue des personnes présentant diverses caractéristiques SOGIESC dans une communauté/un site, sans leur consentement, ce qui les expose à la violence, à la stigmatisation et à l'exclusion.
 - Insécurité physique accrue et détresse psychosociale.

¹²³ Il convient de noter que l'OIM dispose d'un module de formation spécialisé sur l'AVRR et de matériel sur la RST. Voir : *Ressources didactiques pour le personnel et les partenaires de l'OIM*

¹²⁴ "L'Organisation est guidée par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment la défense des droits de l'homme pour tous. Le respect des droits, de la dignité et du bien-être des migrants reste primordial", <https://www.iom.int/mission>.

L'absence de dispositions appropriées qui tiennent compte des risques en matière de protection de la vie privée et des risques spécifiques auxquels sont confrontées les personnes ayant diverses SOGIESC. Les solutions doivent être adaptées au contexte et conçues après avoir écouté les personnes ayant diverses SOGIESC et s'être engagé avec les organisations travaillant avec les personnes ayant diverses SOGIESC.

- **Les abris dans les contextes humanitaires** peuvent ne pas être conçus pour répondre aux besoins et aux risques spécifiques auxquels sont confrontées les personnes ayant des SOGIESC différentes. Par exemple, les personnes transgenres peuvent ne pas être les bienvenues dans des abris séparés par sexe, conçus pour des résidents majoritairement cisgenres et hétérosexuels. Les logements peuvent être **séparés en fonction du sexe et suivre des modèles hétéronormatifs**, manquer d'intimité et exposer les personnes transgenres et intersexuées à des risques d'humiliation, d'anxiété, de violence basée sur le genre et d'atteinte à leur intégrité physique et mentale.
- Les logements peuvent ne pas reconnaître les **familles homoparentales**, ce qui entraîne des **séparations**.
- **Le logement avec d'autres** PDI, migrants, demandeurs d'asile ou réfugiés présente des risques potentiels en termes de sécurité pour les personnes ayant diverses SOGIESC, qui peuvent être victimes de violence et de harcèlement si elles sont placées dans des abris qui ne correspondent pas à leur identité de genre affirmée. Les **logements éloignés des autres** peuvent être isolés et manquer d'accès aux services et aux ressources communautaires clés/centrées pour les personnes ayant diverses SOGIESC. Les **refuges peuvent être attaqués** une fois que leurs résidents sont identifiés comme des personnes ayant des SOGIESC différentes et ne sont pas appropriés pour une utilisation à long terme. Les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses peuvent être réticentes à accéder à ces lieux par crainte de visibilité et du risque de violence qui en découle.
- **Des solutions individualisées et spécifiques au contexte doivent être planifiées et mises en œuvre** avec l'aide des personnes ayant diverses SOGIESC elles-mêmes et/ou des organisations qui travaillent avec elles. Dans certains endroits (New Delhi, Nairobi, par exemple), les réfugiés ayant diverses SOGIESC ont été réunis et hébergés par une ONG et ont été prioritaires pour une réinstallation accélérée afin de réduire les risques pour leur sécurité au sein de la communauté.

Eau, assainissement et hygiène

- **Les installations sanitaires séparées par sexe peuvent exposer les personnes transgenres et intersexuées à des risques** de surveillance, d'humiliation, d'anxiété, de violence, de violence basée sur le genre et de dommages physiques et mentaux. La mise en œuvre du projet doit prévoir ces risques et identifier des solutions adaptées à la situation qui protègent toutes les personnes, y compris les personnes appartenant à des catégories binaires et les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses, afin de mettre en œuvre la prévention de la violence basée sur le genre pour toutes les personnes.

Risques et défis rencontrés par des groupes spécifiques

Les exemples suivants sont tirés de l'expérience sur le terrain et sont spécifiques à certains groupes.

Il existe de nombreux autres exemples, qui dépendent des circonstances et du lieu, dans lesquels les identités intersectionnelles doivent être prises en compte lors de la planification d'une intervention. Par exemple, le fait d'être un migrant, et donc un étranger, ou d'être une personne déplacée, et donc de venir d'une autre région du même pays, peut accroître les risques dans un contexte de xénophobie ou de sentiments anti-migrants.¹²⁵ Autre exemple, les personnes déplacées et les migrants ayant des SOGIESC différents peuvent également appartenir à des groupes ethniques différents, ce qui les expose à une discrimination et à des abus supplémentaires.

- Les personnes bisexuelles ont tendance à être persécutées par les populations homosexuelles et hétérosexuelles.

¹²⁵ Voir la recherche de l'OIM : *Cartographie et recherche pour renforcer les mesures de protection et d'assistance pour les migrants ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles différentes (SOGIESC)* - publication à venir de l'OIM 2023.

- Les femmes bisexuelles et lesbiennes peuvent être en danger en raison de leur sexe et de leur orientation sexuelle et peuvent être exposées à un risque accru de violence au sein du foyer.
- Certains homosexuels, lesbiennes et transsexuels peuvent être plus visibles et donc plus exposés à la violence.
- Dans l'ensemble, les personnes transgenres et non binaires courent un risque accru de discrimination, de harcèlement et de violence dans tous les contextes.
- Le fait d'avoir un partenaire du même sexe ou d'avoir des enfants avec un partenaire du même sexe peut entraîner un niveau de surveillance accru pour les individus et les familles.
- Les personnes intersexuées ont tendance à être invisibles dans le contexte de notre travail.
- Les personnes *intersexuées* peuvent être orientées vers des procédures extrêmement préjudiciables à la santé, qui sont incluses par les Nations unies parmi les *violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes intersexuées*.¹²⁶
- Les jeunes homosexuels présentent un risque élevé de décrochage scolaire et d'idées suicidaires, ainsi que de sans-abrisme (par exemple, les jeunes qui sont forcés de quitter le foyer familial).

126 Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme indique que "les violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes intersexuées incluent, mais ne sont pas limitées à : 1) l'infanticide, 2) les interventions médicales forcées et coercitives, 3) la discrimination dans l'éducation, le sport, l'emploi et d'autres services, 4) le manque d'accès à la justice et aux voies de recours", 2019 "Background Note- Human Rights Violations Against Intersex People" <https://www.ohchr.org/en/sexual-orientation-and-gender-identity/intersex-people>.

Exemples de risques, de défis et d'obstacles par lieu

Haïti

Le tremblement de terre de 2010 a détruit les infrastructures de protection, «des murs qui garantissaient l'intimité à la maison aux ruelles qui sécurisaient les déplacements vers les cliniques et les lieux de rassemblement. À la suite des dégâts, les personnes qui comptaient sur des services spécialisés et souvent discrets, tels que les cliniques VIH/sida, ont été contraintes de se tourner vers la consommation courante de l'aide d'urgence».¹²⁷

Kenya

Dans un cas, deux réfugiés éthiopiens au Kenya ont été battus et volés à plusieurs reprises et ont perdu leur emploi en raison de leur orientation sexuelle. De même, la maison d'une réfugiée ougandaise lesbienne a été démolie par des résidents locaux après que des réfugiés ont informé le conseil local de son orientation sexuelle. De nombreux cas similaires se produisent chaque année et ne sont pas signalés en raison de la peur et de la stigmatisation.

Libye

Alors que des dizaines de milliers de travailleurs migrants cherchaient de l'aide pour quitter la Libye et retourner dans leur pays d'origine, un migrant s'est approché d'un membre du personnel. Il a expliqué qu'il était homosexuel et qu'il était persécuté dans son pays d'origine. L'organisation ne menait que des activités d'aide au retour volontaire et aucune autre organisation n'était active dans la région. On lui a donc dit qu'il n'y avait pas d'autres services disponibles et qu'il devait rentrer chez lui s'il voulait obtenir de l'aide pour quitter la Libye. Il a été rapatrié dans un pays où l'homosexualité est passible de la peine de mort.

Népal

Certains programmes de réinstallation forcée dans la région du Tarai, au Népal, après les inondations de 2008, n'ont pas tenu compte de la nécessité d'accéder à de nombreux services essentiels à la vie des métis (personnes auxquelles on a assigné le sexe masculin à la naissance mais qui s'identifient comme des femmes), notamment les services de lutte contre le VIH et les services sociaux des organisations communautaires.

Lors du tremblement de terre de 2015, les bureaux de l'organisation nationale LGBT à Katmandou ont été endommagés et une grande partie du personnel a été touchée par la crise, de sorte que les personnes qui comptaient habituellement sur leurs services n'ont pas pu le faire. Les camps de personnes déplacées n'étant pas des espaces sûrs pour les LGBT népalais, ces derniers ont formé leurs propres camps et ont eu un grand besoin de fournitures telles que de la nourriture et de l'eau potable. Malgré la visibilité de leur situation, leurs besoins ont été largement ignorés par les organisations engagées dans les interventions d'urgence.

Pakistan

Lors des opérations de secours aux victimes des inondations de 2010 au Pakistan, des rapports ont révélé que les femmes transgenres avaient été exclues des opérations d'aide organisées par les agences des Nations unies et les ONG et que l'accès aux camps de personnes déplacées leur avait été refusé en raison des préjugés généraux dont elles faisaient l'objet, de leur apparence non conforme et de l'absence de documents d'identité adéquats.

¹²⁷ Pour plus d'informations sur l'impact de la crise - et de la réponse - sur les personnes ayant diverses SOGIESC en Haïti, voir "The Impact of the Earthquake, and Relief and Recovery Programs on Haitian LGBT People", par International Gay and Lesbian Human Rights Commission et SEROvie, disponible à l'adresse suivante : <https://outrightinternational.org/sites/default/files/2022-10/haïti-servio.pdf>.

Pérou

En 2020, lors de la pandémie de COVID-19, les autorités de plusieurs pays d'Amérique latine, dont le Pérou, ont mis en place un système de quarantaine qui permettait aux résidents de quitter leur domicile à des heures précises pour acheter des produits de base en fonction du marqueur de sexe figurant sur leur carte d'identité officielle. Ce système a eu des conséquences négatives pour les personnes transgenres - y compris les ressortissants, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile - car il les rendait plus visibles aux yeux des autres et les exposait à des risques potentiels.

Philippines

Pour certaines personnes assignées au sexe masculin à la naissance et qui s'identifient comme femmes aux Philippines, l'accès aux toilettes et aux douches séparées par sexe dans les abris temporaires après les catastrophes naturelles a été une expérience embarrassante ou humiliante. Nombre d'entre elles déclarent qu'elles se sentiraient plus à l'aise dans des installations pour femmes, mais que la norme sociale associée à leur corps masculin les contraint à utiliser des toilettes pour hommes où elles subissent les moqueries des hommes cisgenres.

Sud Soudan

Une équipe chargée de la mise en œuvre d'un programme de lutte contre le VIH pour les MSM¹²⁸ et les travailleurs du sexe a reçu des menaces et a dû garder l'anonymat sur l'emplacement des cliniques, les déplaçant fréquemment pour éviter les attaques des voisins.

Ouganda

Human Rights First a rapporté en 2012 qu'une réfugiée bisexuelle et son enfant vivant en Ouganda avaient été battus par d'autres réfugiés du camp qui désapprouvaient son orientation sexuelle, et qu'ils avaient été écartés de la file d'attente pour obtenir de la nourriture avec d'autres réfugiés ayant des SOGIESC différentes. On leur a dit que s'ils formaient leur propre file d'attente, les fournisseurs de nourriture ne les aideraient pas. Ils se sont donc souvent vu refuser l'accès à la nourriture. En outre, un réfugié homosexuel en Ouganda a été enfermé dans sa maison par un groupe de réfugiés qui ont essayé de le brûler vif et une lesbienne soudanaise en Ouganda a vu sa maison brûlée par la communauté locale de réfugiés.

ÉTATS-UNIS

Plusieurs programmes d'aide mis en place à la suite de l'ouragan Katrina aux États-Unis utilisaient des systèmes administratifs qui reposaient sur des hypothèses et des arrangements fondés sur des mariages et des structures familiales de sexe différent. Il en a résulté une discrimination à l'encontre des personnes ayant des SOGIESC diverses, des couples et des familles de même sexe. Dans certains cas, cela les a empêchées de recevoir une aide fédérale et d'accéder aux soins de santé.

¹²⁸ Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes : Terme utilisé pour désigner de manière générale les personnes de sexe masculin qui ont des activités sexuelles avec d'autres personnes de sexe masculin, quelle que soit leur identification personnelle. Cette catégorie comprend les hommes cisgenres qui ont des relations sexuelles avec des femmes transgenres ou avec des personnes non binaires de sexe masculin, et vice versa. Elle ne comprend pas les hommes transgenres qui ont des relations sexuelles avec des hommes cisgenres ou des femmes transgenres.

ANNEXE C : LISTE DES RESSOURCES

Ressources pour l'analyse des données secondaires

Nous utiliserons d'abord les données fiables existantes, avant de collecter de nouvelles données. Cette section comprend des ressources utiles pour l'analyse des données secondaires. Cette liste est un point de départ, qui doit être enrichi par des ressources spécifiques au contexte, étant donné que chaque contexte aura des organisations spécifiques au service des personnes ayant diverses SOGIESC, différents rapports universitaires ou de la société civile, un cadre juridique spécifique et des pratiques de mise en œuvre.

Ressources communautaires

- Organisations de la société civile (si aucune n'est visible, Stonewall, ILGA, UNHCR, ONUSIDA et certaines ambassades peuvent vous mettre en contact avec elles).
- Organisations communautaires locales
- Groupes représentant les réfugiés ou les migrants
- Centres communautaires accueillant des personnes ayant des SOGIESC diverses
- Centres de santé accueillant des personnes ayant des SOGIESC diverses
- Dans certains cas, les organisations de défense des droits des femmes ou les organisations axées sur l'égalité entre les sexes, si elles sont ouvertes à tous, peuvent également jouer un rôle.
- Organisations de lutte contre le VIH/SIDA
- Groupes universitaires ou collégiaux
- Bureau des droits de l'homme de l'ambassade des États-Unis
- Autres représentations diplomatiques qui soutiennent les groupes de défense des droits de l'homme
- [ORAM](#)

Rapports - Niveau national

- [Amnesty International](#)
- Réseau [transgenre Asie-Pacifique](#)
- [Human Rights Watch](#)
- ILGA
- [Stonewall](#) - Rapports sur le lieu de travail dans le monde entier et autres rapports
- [Outright Action International](#) (anciennement Commission internationale des droits de l'homme des gays et lesbiennes)
- [Minorités sexuelles en Ouganda](#) (SMUG)
- [Département d'État américain](#) (en particulier les rapports annuels par pays, les sections relatives aux droits de l'homme)
- Les rapports sur les pays d'origine (par les gouvernements et le HCR) comportent une section sur la situation et les risques encourus par les personnes présentant diverses orientations sexuelles et souffrant de discrimination raciale dans le pays.
- [Projet de surveillance des meurtres transfrontaliers](#)

Rapports - régionaux ou mondiaux

- [Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne](#) (FRA) (en particulier les enquêtes)
- [Le Conseil des droits de l'homme](#) (en particulier les sessions 19, 29, 35, 38, 41 et 44)
- Stonewall, le rapport «[Out of the margins](#)» et les rapports nationaux sont disponibles. L'OIM est une organisation partenaire et fait partie de son programme de champions.
- HCR. Ressources sur l'asile, [Principes directeurs sur la protection internationale numéro 9](#)
- OIT. [Enquête sur les travailleurs migrants ayant une orientation sexuelle, une identité de genre et une expression différentes en Asie du Sud-Est](#)

Outils

- Glossaire SOGIESC de l'OIM (<https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/Training-Aide-IOM-SOGIESC-Glossary-of-Terms.pdf>)
- Note d'information sur le droit international de la migration : *Normes internationales sur la protection des personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles différentes (SOGIESC) dans le contexte de la migration* : <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/documents/InfoNote-International-Standards-Protection-of-People-with-Diverse-SOGIESC.pdf>
- Lignes directrices de l'OIM pour une communication sans stéréotype de sexe (<https://www.iom.int/resources/iom-gender-inclusive-communication-guidance>)
- HLCM Glossaire inter-agences des Nations unies sur la diversité, l'équité et l'égalité
- [Cartes de l'ILGA sur les lois relatives à l'orientation sexuelle](#)
- Commission internationale de juristes (CIJ), [Principes de Jogjakarta](#)
- [Effet de bord 42 degrés Glossaire et lexique](#)
- Fiches d'information de [l'Action mondiale pour l'égalité des trans*](#) (GATE)
- [Base de données législatives de la CIJ sur l'OSIG](#)
- Brochures d'information d'interACT Advocates for Intersex Youth (défenseurs des jeunes intersexués)
- [Fiche conseil de l'OIM sur la SOGIESC DANS LES SITUATIONS D'URGENCE](#)
- [Documents d'orientation de l'ORAM](#)
- [Organisation Intersexe Europe](#) (OIE) diverses ressources
- [International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer and Intersex Youth Organisation](#) (IGLYO) diverses ressources
- Ressources sur [l'Europe transgenre](#)
- Fiches d'information de [l'ONU sur la liberté et l'égalité](#)

Ressources didactiques pour le personnel et les partenaires de l'OIM

- [Kit de formation de l'OIM sur les SOGIESC et la migration](#) «*Sexual Orientation, Gender Identity, Gender Expression, and Sex Characteristics (SOGIESC) and Migration*» ou «*Orientation sexuelle, identité ou expression de genre et caractéristiques sexuelles (SOGIESC) dans le contexte migratoire*». Le personnel de l'OIM et des organisations partenaires est encouragé à suivre ces cours, qui fournissent des connaissances de base sur chaque groupe de population et sur les identités comprises dans l'acronyme LGBTIQ+. L'objectif du cours est d'aider les employés de l'OIM à faciliter des interactions efficaces et respectueuses avec les personnes ayant des SOGIESC diverses, qui préservent leur dignité et leur humanité :

- Encourager l'utilisation d'une terminologie correcte conformément aux lignes directrices internationales ;
 - Identifier les techniques de communication appropriées et sensibles et reconnaître les hypothèses problématiques qui peuvent avoir un impact sur l'assistance ;
 - Discuter des défis et des vulnérabilités uniques en matière de protection auxquels sont confrontées les personnes ayant diverses SOGIESC ;
 - Créer des espaces sûrs et des lieux de travail inclusifs pour les personnes ayant des caractéristiques SOGIESC diverses.
- E-learning de courte durée disponible sur E-Campus, pour tout le monde : [anglais](#), espagnol, [français](#) et on I-Learn pour le personnel de l'OIM uniquement : [anglais](#), espagnol, [français](#)
 - La formation "**Gérer en toute sécurité les incidents et les révélations**" est disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/trainings>. Elle définit clairement les rôles et les responsabilités des coordinateurs, des collègues chargés de la protection et des énumérateurs sur la manière de réagir en toute sécurité aux révélations d'incidents. Contactez le PIM/Protection au siège pour toute aide à la formation : PIM-Support@iom.int.

Bibliographie sélective

- OIM - [Genre, SOGIESC et migration dans le Pacte mondial pour les migrations et l'Agenda 2030](#)
- [Orientation de l'OIM sur la communication intégrant la dimension de genre](#) (FORMULAIRES, ENQUÊTES ET BASE DE DONNÉES, p. 7)
- [OIM 2021, NORMES INTERNATIONALES SUR LA PROTECTION DES PERSONNES A ORIENTATION SEXUELLE DIVERSE, IDENTITÉ DE GENRE, EXPRESSION DE GENRE ET CARACTERISTIQUES SEXUELLES \(SOGIESC\) DANS LE CONTEXTE DE LA MIGRATION](#), mai 2021 Note d'information sur le droit international de la migration
- OIM et Samuel Hall, 2023, Mapping and research to strengthen protection and assistance measures for migrants with diverse SOGIESC, OIM, Genève. - publication à venir
- UNHCR - [Travailler avec les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queers \(LGBTIQ+\) en situation de déplacement forcé](#)
- IRC - [Cycles de déplacement : Comprendre l'exclusion, la discrimination et la violence à l'encontre des personnes LGBTQI dans les contextes humanitaires](#)
- CMR - [Lutter contre la violence sexuelle à l'égard des hommes, des garçons et des personnes LGBTQI+ dans les situations de crise humanitaire](#)
- Edge Effect - [Out of the Margins : An Intersectional Analysis of Disability and Diverse Sexual Orientation, Gender Identity, Expression and Sex Characteristics in Humanitarian and Development Contexts](#) (En anglais seulement)
- Edge Effect 2021, [The Only Way Is Up : Suivre et encourager l'inclusion de la diversité SOGIESC dans les secteurs de l'humanitaire et de la RRC](#)
- Edge Effect 2021, ["We don't do a lot for them specifically" Un rapport d'orientation sur les lacunes et les possibilités d'améliorer l'inclusion de la diversité SOGIESC dans les programmes de transferts d'argent et de protection sociale, pendant la crise du COVID-19 et au-delà.](#)
- Rumbach et Knight 2013, [Sexual and Gender Minorities in Humanitarian Emergencies \(Minorités sexuelles et de genre dans les situations d'urgence humanitaire\)](#)
- Yarwood, V. 2021, LGBTQI + Migrants : A Systematic Review and Conceptual Framework of Health, Safety and Wellbeing during Migration, International Journal of Environment Research and Public Health, <https://www.mdpi.com/1660-4601/19/2/869/htm>

ANNEXE D : CATÉGORIES POUR LES DONNÉES SUR LE SEXE, L'IDENTITÉ DE GENRE ET L'ORIENTATION SEXUELLE

Le personnel de l'OIM, y compris les gestionnaires de dossiers, posera des questions sur le sexe des personnes si nécessaire, mais **ne posera jamais de questions sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles des personnes. Lorsque des divulgations non sollicitées se produisent et qu'un suivi est nécessaire pour fournir une protection et une assistance**, le personnel chargé de la gestion des dossiers devra enregistrer et conserver ces données de manière sûre et appropriée. Pour ce faire, ils utiliseront des formulaires et des systèmes d'information géographique comportant des catégories appropriées pour enregistrer les informations. Conformément aux lignes directrices de l'OIM sur la communication inclusive en matière de genre, les options du site¹²⁹ doivent être adaptées au fait que les personnes ne sont pas interrogées sur leur SOGIESC, qui n'est enregistrée que si elle est divulguée, sans que cela n'incite à la divulgation, comme indiqué ci-dessous :

- o Sexe (Si sous forme de question : Quel est le marqueur de sexe sur votre document officiel ?
F – Femme;
M – Homme;
A - Autre désignation (O, T, X);
P - Préfère ne pas divulguer ¹³⁰
- o Identité de genre (ne pas poser la question, ne noter que si l'identité a été révélée volontairement) - noter exactement la réponse de la personne, en choisissant parmi les options suivantes :
- o W - Femme (ce terme désigne aussi bien les femmes cisgenres que les femmes transgenres);
M - Homme (ce terme désigne aussi bien les hommes cisgenres que les hommes transgenres) ;
NG - Pas de genre
NB - Non-binaire
T - Trans/transgenre
TM - Homme trans/transgenre
TW - Femme trans/transgenre
ID - Mon genre est : _____ [avec inscription]
- o Orientation sexuelle (**ne pas poser la question, ne noter que si elle est révélée volontairement**) - noter exactement la réponse de la personne, en choisissant parmi les options suivantes :

A - Asexué
B - Bisexuel
G - Gay
H - Hétérosexuel (hétérosexuel)
L - Lesbienne
P - Pansexuel
Q - Queer
ID - L'orientation sexuelle est : _____ [avec inscription]
P - Préfère ne pas divulguer

129 <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd486/files/documents/IOM-Gender-Inclusive-Communication-Guidance-June2021.pdf>.

130 Les réponses seront enregistrées telles qu'elles ont été fournies. Pour les modalités d'interrogation sur le sexe, voir le "Guide DTM sur la collecte de données ventilées par sexe et par âge", disponible à l'Annexe E et à l'adresse [suivante](https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/population-data) : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/population-data>.

ANNEXE E : COLLECTE DE DONNÉES SUR LE SEXE

Extrait du «Guide DTM sur la collecte de données ventilées par sexe et par âge». L'intégralité du guide est disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/population-data>.

La DTM **n'inclura pas** de questions sur l'identité et l'expression de genre, l'orientation sexuelle et les caractéristiques sexuelles dans ses exercices de collecte de données. Cette règle s'applique à toutes les méthodes de collecte de données utilisées par la DTM, qu'il s'agisse d'entretiens avec des informateurs clés, d'entretiens de groupe, d'entretiens individuels ou d'entretiens avec les ménages. La DTM est consciente des limites de l'utilisation d'une telle approche, mais elle considère avant tout la sécurité des enquêteurs et des personnes interrogées et adhère aux principes de ne pas nuire, d'objectif défini, de nécessité et de proportionnalité, conformément aux *directives opérationnelles du Comité permanent interagences sur la responsabilité des données*.

Qu'entend-on par collecte de données sur le sexe ?

Les données relatives au sexe sont collectées à l'aide de diverses méthodes, et la signification exacte des données varie en fonction de la méthode utilisée. Il est donc essentiel d'expliquer en détail comment les données ont été collectées, enregistrées et agrégées dans la section méthodologique accompagnant chaque ensemble de données et chaque rapport.

Dans les entretiens avec les informateurs clés, les données sur le sexe seront enregistrées telles qu'elles sont communiquées par les informateurs clés au sujet des membres de la communauté. Lors de la plupart des entretiens individuels ou au niveau des ménages, la DTM ne recueille pas de données sur le sexe sur la base de documents d'identité, mais plutôt sur la base de l'observation par les recenseurs et parfois de la réponse d'une personne interrogée. Dans ce cas, la personne est en mesure de répondre à la question de savoir quel est le sexe qu'elle considère comme le sien. En cas d'enregistrement, la DTM peut avoir besoin d'enregistrer le sexe tel qu'il figure sur la pièce d'identité d'une personne, si cette information est nécessaire pour accéder aux services et assurer la cohérence entre le dossier d'enregistrement et la pièce d'identité de l'individu.

Dans certains cas, demander à une personne quel est son sexe est considéré comme inapproprié, peut nuire à la poursuite de l'entretien et peut même mettre en danger la sécurité de l'agent recenseur. Dans ces cas, les données seront collectées sur la base de l'observation de la personne par l'enquêteur, et non de ses documents. La décision concernant la méthode à utiliser incombera à l'équipe DTM dans le pays. Les enquêteurs recevront des instructions pour choisir une modalité sûre qui évite les risques pour eux-mêmes et de nuire aux personnes qu'ils interrogent.

Catégories pour l'enregistrement des données sur le sexe

La DTM enregistrera les données relatives au sexe en utilisant les catégories suivantes :

- Femme
- Homme
- Autre désignation
- Ne sait pas/Préfère ne pas divulguer

Il s'agit de la terminologie adoptée par l'OIM et reprise dans le document 2021 «Gender Inclusive Communication Guidance» de l'OIM. Il permet d'enregistrer les données relatives au sexe d'une manière appropriée et respectueuse de toutes les personnes.

Notez que les enquêteurs ne doivent pas poursuivre les questions quelle que soit la réponse reçue. Ils doivent enregistrer la réponse fournie et passer à la question suivante. Ceci s'applique également au cas où la personne interrogée a répondu par «une autre désignation». Aucun détail supplémentaire sur la question ne doit être recueilli. Il s'agit de garantir une collecte de données respectueuse et sûre, conformément au guide opérationnel du CPI sur la responsabilité en matière de données (principes «Do No Harm», «Defined Purpose and Necessity» et «Proportionality») et au concept de «Data Minimization».¹³¹

¹³¹ <https://interagencystandingcommittee.org/operational-response/iasc-operational-guidance-data-responsibility-humanitarian-action>.

Explication des données relatives à l'âge et au sexe dans la section Méthodologie et limites

N'oubliez pas d'inclure les éléments suivants dans la section méthodologique accompagnant chaque ensemble de données et de rapporter les informations relatives à la méthode utilisée afin de faciliter la compréhension de vos données et de votre analyse :

- La méthode utilisée dans l'exercice de collecte des données (par exemple, informateurs clés dans l'administration 1, informateurs clés dans l'administration 3, entretiens individuels, ménages...).
- *Le cas échéant, le texte des questions utilisées* (par exemple, «Quel âge avez-vous ?» ou «Quel est votre mois et votre année de naissance ?», «Quel est votre sexe ?»).
- La modalité spécifique utilisée pour fournir les données (par exemple, l'informateur clé disposait d'une liste, les estimations n'étaient pas accompagnées d'une liste ou d'un résumé, la DTM a utilisé un calculateur démographique...) - utilisez les résultats des questions centrales pertinentes du dictionnaire de données (*M-0435 : Quelle(s) méthodologie(s) a/ont été utilisée(s) pour obtenir la ventilation par sexe et par âge de la population ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent*).
- Comment les données relatives à l'âge ont-elles été enregistrées (catégorie d'âge unique ou tranches d'âge) ?
- Comment les données sur l'âge ont-elles été agrégées (femmes, hommes, garçons et filles, ou 0 à 5, 6 à 10, 11 à 15...) ?

Le cas échéant, les enquêteurs ont le choix entre trois options pour obtenir des informations sur le sexe : demander, confirmer ou observer (voir la section "Comment obtenir des informations sur le sexe : trois options pour les enquêtes auprès des ménages ou des personnes"). *Comment obtenir des informations sur le sexe : trois options pour les entretiens avec les ménages ou les individus* ci-dessous)

Collecte du sexe et de l'âge des membres de la communauté par le biais d'entretiens avec des informateurs clés : Tableau récapitulatif

Le tableau ci-dessous résume les informations sur la répartition par âge et par sexe de la population recommandée à chaque niveau administratif lors de l'utilisation des entretiens avec les informateurs clés : Collecte du sexe et de l'âge des membres de la communauté par le biais d'entretiens avec des informateurs clés : Tableau récapitulatif :

Le tableau ci-dessous résume les informations sur la répartition par âge et par sexe de la population recommandée à chaque niveau administratif lors de l'utilisation des entretiens avec les informateurs clés :

Niveau	Source privilégiée	Désagrégation recommandée	Désagrégation Lorsque les SADD sont estimées sans liste, résumé ou calculateur démographique
Admin 1 & Admin 2	Liste ou résumé	<p>Utiliser les cohortes selon les catégories d'âge décidées pour le pays (Standard). Source : OCHA et IMWG : OCHA et IMWG, ou Clusters/Sectors</p> <p>En cas d'indisponibilité, utiliser :</p> <p><i>When those are not available, use:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Filles (femmes de moins de 18 ans), Garçons (hommes de moins de 18 ans) Femmes (femmes âgées de 18 à 59 ou 64 ans - selon le pays) Hommes (hommes âgés de 18 à 59 ou 64 ans - selon le pays) Femmes âgées (60 ans et plus ou 65 ans et plus, selon le pays) Hommes âgés (hommes de plus de 60 ans et plus ou de 65 ans et plus, selon le pays) 	<ul style="list-style-type: none"> Femmes (18 ans et plus) Hommes (18 ans et plus) Enfants (hommes et femmes de moins de 18 ans)
Admin 3 & Admin 4	<ul style="list-style-type: none"> Liste, Résumé à partir d'une liste, Calculatrice <p>(Essayez toujours d'utiliser le calculateur démographique en plus de la liste ou du résumé de la liste, afin de procéder à des vérifications croisées)</p>	<p>Utiliser les cohortes selon les catégories d'âge décidées pour le pays (Standard). Source : OCHA et IMWG : OCHA et IMWG, ou Clusters/Sectors</p> <p>Lorsque ces catégories ne sont pas disponibles, il convient de convenir avec les utilisateurs des données de catégories réalisables et utiles ou de les utiliser au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> Filles (femmes de moins de 18 ans), Garçons (hommes de moins de 18 ans) Femmes (femmes âgées de 18 à 59 ou 64 ans - selon le pays) Hommes (hommes âgés de 18 à 59 ou 64 ans - selon le pays) Femmes âgées (60 ans et plus ou 65 ans et plus, selon le pays) Hommes âgés (hommes de plus de 60 ans et plus ou de 65 ans et plus, selon le pays) 	<ul style="list-style-type: none"> Filles (femmes de moins de 18 ans) Garçons (hommes de moins de 18 ans) Femmes (18 ans et plus) Hommes (18 ans et plus)

La DTM utilise l'âge de la majorité (quand quelqu'un est adulte) tel que défini par la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 44/25 de l'Assemblée générale des Nations unies) : "Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans ; une personne devient adulte lorsqu'elle atteint l'âge de 18 ans. Les cohortes d'âge peuvent être convenues avec les partenaires dans le pays d'opération, mais la DTM doit toujours être en mesure de ventiler les enfants de moins de 18 ans et les adultes de plus de 18 ans. Vérifiez avec vos partenaires (par exemple, OCHA, le cluster Protection, les organisations spécialisées) la date limite pour les hommes et les femmes plus âgés dans votre contexte (par exemple, est-ce ≥ 60 ou ≥ 65 ans ?).

Entretiens au niveau des ménages :

Les entretiens au niveau des ménages comprendront un fichier démographique qui fournira des données ventilées par sexe et par âge au niveau individuel. Le fichier comprendra des cohortes d'âge d'une année, ce qui permettra à la DTM d'adapter l'agrégation des données sur le sexe et l'âge aux besoins d'information spécifiques de chaque partenaire.

Indicateurs de base inclus dans les entretiens avec les ménages :

- Niveaux administratifs (à associer à la liste maîtresse de Mobility Tracking/Suivi des Déplacements [non requis si le calculateur démographique est intégré au formulaire]).
- Consentement du répondant à la collecte et au partage des données
- Statut du ménage du répondant (c.-à-d. chef de ménage - o/n)
- L'âge du répondant est supérieur à 16 ans
- Taille totale du ménage (HH)
- Données individuelles ventilées par sexe et par âge (administrées comme un groupe répété pour chaque membre en utilisant un calcul pour consolider les champs démographiques HH)
- Admin levels (to pair with Mobility Tracking master list) [not required if the demographic calculator is integrated in the form]
- Consent of the respondent to collect and to share data
- Respondent household status (i.e., head of household – y/n)
- Respondent age is over 16 years
- Total size of the household (HH)
- Individual Sex and Age Disaggregated Data (administered as a repeat group for each member using calculation to consolidate HH demographic fields)
 - o Chef de famille
 - Âge (années)
 - Sexe (féminin, masculin, autre désignation, ne sait pas/préfère ne pas divulguer)lose)
 - o Membre
 - Âge (années, l'ajout de mois pour les membres de moins de 2 ans étant facultatif)
 - Sexe (féminin, masculin, autre désignation, ne sait pas/préfère ne pas divulguer)

Ensure enumerators understand how to obtain the information in a respectful way, in line with the cultural context and in a way that ensures their safety and that of the persons they interview.

Indicateurs supplémentaires/facultatifs pour les entretiens avec les ménages :

- HH Zone d'origine (admin 1-2 recommandé, admin 3-4 facultatif)
- Raison du déplacement (primaire recommandé, secondaire/tertiaire facultatif)

Ensemble de questions abrégées du groupe de Washington¹³² (sans aucune modification) - voir la section [ci-dessous](#) pour plus d'informations et les orientations de l'OIM sur les données relatives à l'inclusion du handicap.¹³³

Ethnicité/statut minoritaire (facultatif, discutez avec le service de protection pour savoir s'il est approprié de collecter ces informations et comment formuler la question et les options de réponse. Ces informations sont toujours considérées comme CONFIDENTIELLES, conformément aux principes de protection des données de l'OIM, et ne doivent pas figurer dans les rapports).

Pour plus d'informations sur la mise en œuvre des enquêtes auprès des ménages, veuillez contacter DTMSupport@iom.int et Joseph Slowey jslowey@iom.int.

Entretiens au niveau individuel :

Les entretiens au niveau individuel peuvent fournir des données ventilées par sexe et par âge sur les personnes interrogées et devraient collecter des cohortes d'âge d'une seule année, conformément aux orientations relatives aux enquêtes sur les ménages mentionnées ci-dessus. Pour certains indicateurs tels que les statistiques sur la fécondité, la morbidité ou la mortalité, la date de naissance précise, saisie sous forme de jour/mois/année ou de mois/année de naissance, peut être requise, par exemple dans les enquêtes DHS-7. Les enquêtes individuelles ne peuvent être généralisées à l'ensemble de la population que si l'évaluation est effectuée à partir d'un échantillon aléatoire. Les enquêtes de surveillance des flux ou autres évaluations réalisées à l'aide d'un échantillon de commodité ne sont PAS conçues et mises en œuvre pour être généralisées à l'ensemble de la population, et les résultats doivent être présentés avec les limitations appropriées clairement décrites.

Indicateurs de base inclus dans les entretiens individuels :

- Niveaux administratifs [non requis si le calculateur démographique est intégré au formulaire]
- Consentement du répondant à la collecte et au partage des données
- L'âge du répondant est supérieur à 16 ans
- Données individuelles ventilées par sexe et par âge
 - Âge (années) ou date de naissance si nécessaire pour l'EDS-7 ou des enquêtes similaires
 - Sexe (féminin, masculin, autre désignation, ne sait pas/préfère ne pas divulguer)

Veiller à ce que les énumérateurs comprennent comment obtenir les informations d'une manière respectueuse, conforme au contexte culturel et garantissant leur sécurité et celle des personnes qu'ils interrogent. Voir la section suivante : [Comment obtenir des informations sur le sexe : 3 options pour les entretiens avec les ménages ou les individus](#)

Comment obtenir des informations sur le sexe : trois options pour les entretiens avec les ménages ou les individus

En fonction du contexte et de la situation dans laquelle ils se trouvent, les enquêteurs peuvent choisir entre trois options :

Option 1 : DEMANDER : l'énumérateur peut expliquer que le formulaire demande le sexe et demander ensuite à la personne interrogée de répondre à propos d'elle-même et de chacun de ses membres. L'énumérateur ne lira pas les options à haute voix et attendra que la personne interrogée réponde avant de sélectionner l'option la plus proche de la réponse parmi les réponses standard : Femme, Homme, Autre désignation ou Ne sait pas/Préfère ne pas divulguer. NOTEZ que l'enquêteur notera la réponse réelle fournie par la personne interrogée, sans la remettre en question ni la modifier : par exemple, si une personne transgenre répond «femme», l'enquêteur notera la réponse comme étant «femme» ; si une personne transgenre répond «homme», l'enquêteur notera la réponse comme étant «homme». Il n'y a pas de questions complémentaires sur les réponses, y compris «une autre désignation».

¹³² <https://www.washingtongroup-disability.com/question-sets/>.

¹³³ <https://dtm.iom.int/dtm-partners-toolkit/guide/dtm-msla-disability-inclusion>.

Option 2 : CONFIRMER : l'énumérateur explique à la personne interrogée que le formulaire demande le sexe et lui demande ensuite de confirmer : «Je vais écrire [la réponse que l'agent recenseur pense être correcte] pour vous/personne X. Est-ce que cela vous convient ? L'énumérateur inscrit alors ce que la personne interrogée a confirmé parmi les réponses standard : Femme, Homme, Autre désignation ou Ne sait pas/Préfère ne pas divulguer. *NOTEZ que l'énumérateur notera la réponse réelle fournie par la personne interrogée, sans la remettre en question ni la modifier : par exemple, si une personne transgenre répond «femme», l'énumérateur notera la réponse comme étant «femme» ; si une personne transgenre répond «homme», l'énumérateur notera la réponse comme étant «homme». Il n'y a pas de questions complémentaires sur les réponses, y compris «une autre désignation».*

Option 3 : OBSERVER : l'énumérateur saisit les données sous la forme d'une observation de la personne qui répond et, sur la base du nom des autres membres, choisit parmi les réponses standard à sélectionner : soit Femme, soit Homme, soit Ne sait pas. Il convient de noter que l'«observation» ne peut pas fournir de données sur une «autre désignation», car cela n'est possible que par l'auto-identification ou l'examen de documents. Les énumérateurs doivent utiliser la réponse «Ne sait pas» lorsqu'ils ne sont pas sûrs._

Observation

L'observation peut permettre une compréhension très approximative de la composition générale d'un groupe observable, mais les résultats n'atteignent pas un niveau de précision acceptable. L'observation ne doit pas être utilisée au-delà de petites zones (comme un passage géographiquement restreint, tel qu'un pont ou un passage de frontière localisé).

Les résultats de l'observation ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble du groupe. Par exemple, l'observation, pendant des heures ou des jours spécifiques, de personnes se déplaçant à un poste frontière entre deux pays ne peut pas décrire les attributs des personnes se déplaçant à ce poste frontière, car la DTM n'observera pas à tout moment (par exemple, la nuit, en dehors des heures de travail, les jours de congé...). Notez que le même exercice ne fournit pas non plus de résultats décrivant toutes les personnes se déplaçant à travers la frontière (plus grande que le point) ou entre ces deux pays.

L'observation peut aider, lorsqu'aucune autre modalité n'est possible, et fournir des informations limitées sur ce que l'on voit, mais sans donner d'idée sur ce que l'on ne voit pas.

Les résultats doivent être analysés et présentés en mettant en évidence toutes les limitations et sans fonder les conclusions sur les seules données d'observation.

Le sexe : L'énumérateur choisira l'option qui lui semble la plus proche de ce qu'il observe (parmi Femme, Homme ou Ne sait pas). Les énumérateurs doivent utiliser «Ne sait pas» lorsqu'ils ne sont pas sûrs. Notez que l'option «Autre désignation» ne fait pas partie des options que les énumérateurs peuvent utiliser pour enregistrer l'observation.

Âge : l'énumérateur choisira l'option qui lui semble la plus proche de ce qu'il observe (parmi les femmes, les hommes, les hommes plus âgés, les femmes plus âgées, les filles, les garçons, ne sait pas - voir les définitions ci-dessus).

N'essayez pas d'identifier, d'enregistrer ou de compter par l'observation les éléments suivants : cohortes d'âge plus détaillées, vulnérabilités, personnes handicapées, femmes allaitantes ou enceintes, personnes d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre, de caractéristiques sexuelles différentes.



www.dtm.iom.int



dtmsupport@iom.int



17, Route des Morillons, CH-1211
Geneva 19, Switzerland

FOLLOW US:

